

Centre International de Formation Européenne

INSTITUT EUROPEEN DES HAUTES ETUDES INTERNATIONALES

**Diplôme des Hautes Etudes Européennes et Internationales
Filière trilingue - Nice**



**ANALYSE DE L'EVOLUTION DES ENJEUX
DE L'ARCTIQUE**

Directeur de recherche :
Claude NIGOUL

Mémoire présenté par

Jehan DOSSIN

En vue de l'obtention du Diplôme des
Hautes Etudes Européennes et
Internationales
Année académique 2007/2008

Avant-propos

En préambule à ce travail, je souhaiterais exprimer ici ma gratitude envers toutes les personnes ayant contribué à la réalisation de ce mémoire.

Ce travail de fin d'études n'aurait pu aboutir sans les conseils avisés de

Monsieur Werner HEIN, professeur spécialisé en droit international, invité dans le cadre du master trilingue de l'Institut Européen des Hautes Etudes Internationales,

Monsieur Jean LAHERRERE, géologue et géophysicien, intervenant au Forum du Club de Nice – Energie et géopolitique,

et Monsieur Stéphane ROUSSEL, professeur au département de science politique à l'Université du Québec à Montréal.

Je voudrais également adresser mes remerciements à Monsieur Claude NIGOUL, directeur de recherche, pour son soutien et ses recommandations.

J'aimerais enfin exprimer ma reconnaissance aux autres membres du jury pour la lecture qu'ils feront de ce travail.

Sommaire

Introduction.....	4
Chapitre I : Généralités.....	7
Chapitre II : Enjeu militaire et stratégique.....	24
Chapitre III : Changement climatique.....	30
Chapitre IV : Potentiel énergétique et routes maritimes.....	38
Chapitre V : Problèmes territoriaux.....	57
Conclusion.....	72
Table des annexes.....	76
Annexes.....	77
Bibliographie.....	84
Table des cartes, graphiques et tableaux.....	97
Table des matières.....	99

Introduction

2 août 2007. Lors d'une mission scientifique visant à cartographier les fonds marins de l'océan Arctique, deux sous-marins russes plantent le drapeau de la Fédération de Russie au fond de celui-ci, à la verticale du pôle Nord¹. Geste symbolique d'affirmation de sa souveraineté, cet acte a connu un retentissement médiatique conséquent et fut soumis à de nombreuses critiques de la part de la communauté internationale et principalement des acteurs régionaux concernés, à savoir les quatre autres pays côtiers de l'océan Arctique – Canada, Etats-Unis (Alaska), Danemark (Groenland) et Norvège (Svalbard). Pourquoi une telle agitation dans une zone uniquement constituée d'eau et de glace ?

Les intérêts de cette région sont pourtant nombreux². Qu'ils soient commerciaux, stratégiques, énergétiques ou scientifiques, ils attisent de plus en plus la convoitise des pays riverains. Deux facteurs ont précipité les événements. Premièrement, la fin de la guerre froide entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique. Durant ce conflit, l'aspect militaire et stratégique empêchait tout développement économique de la région et gelait les questions de souverainetés entre Etats riverains. Deuxièmement, l'évolution climatique touchant cette partie du globe. L'adoucissement du climat extrême de cette région aura en effet des conséquences considérables. La fonte des glaces, plus rapide que prévue, changera totalement la situation de la zone. Un océan libre de glaces permettra d'atteindre les prometteuses ressources énergétiques du sous-sol arctique. Cela ouvrira également l'accès aux routes maritimes du nord : les mythiques passages du nord-ouest et du nord-est, trajets maritimes les plus courts pour se déplacer entre les océans Atlantique et Pacifique.

Au niveau stratégique, l'Arctique a eu une importance majeure durant les deux principaux conflits de la seconde moitié du XXe siècle. Sa position géographique,

¹ KOPP D : « Début de guerre froide sur la banquise », Le Monde Diplomatique [en ligne], Septembre 2007, p. 4 et 5, <http://www.monde-diplomatique.fr/2007/09/KOPP/15106>.

² Annexe I.

rapprochant les super-puissances de l'hémisphère nord à des distances notablement réduites, ne doit pas être négligée dans l'analyse géopolitique et géostratégique contemporaine de notre monde.

Tous ces intérêts cruciaux ont pour caractéristique majeure de ne ressortir d'aucun cadre légal précis. En effet, et c'est là que se pose la problématique principale de ce travail, la zone arctique n'est pas quadrillée par les souverainetés nationales comme on peut le rencontrer sur l'écrasante majorité des terres émergées de notre planète, les terres mais pas les glaces. L'Arctique, au contraire de l'Antarctique, n'est pas constitué de terres mais bien d'eau et de glace. La situation devrait donc être solutionnée par le droit de la mer. Cette issue reste néanmoins bien plus complexe qu'elle ne pourrait paraître de premier abord. Qu'il s'agisse de la Russie ou de toute autre puissance concernée par le partage des richesses de l'Arctique, chacune monte au créneau afin de faire valoir ses droits de souveraineté. Cette situation, associée à un investissement massif de la part du secteur privé comme du secteur public dans le développement des champs d'hydrocarbures, pourrait vite dégénérer entre les différents acteurs présents s'ils n'arrivent pas à s'entendre dans le cadre d'un consensus international.

Toutes ces problématiques vont être développées au cours de cette étude afin de donner une vision plus claire des enjeux de cette zone. L'Arctique ne peut être analysé et compris qu'en tenant compte de tous les facteurs touchant la zone, l'imbrication de ceux-ci ne faisant que renforcer cette nécessité.

Ce travail s'articulera sur cinq chapitres abordant successivement les questions de l'enjeu militaire et stratégique, du réchauffement climatique, du potentiel énergétique et routes maritimes et enfin, des problèmes territoriaux. Ces différentes sections seront précédées d'une partie introductive permettant de se familiariser avec quelques notions essentielles à la compréhension de la thématique. La conclusion tentera de dégager une vision future de l'Arctique, où nous pourrons avancer quelques pistes de résolution de la situation actuelle en

Analyse de l'évolution des enjeux de l'Arctique

fonction des théories développées suite à l'analyse des diverses sources rassemblées.

Chapitre I : Généralités

1.1. Introduction

L'Arctique est une région largement méconnue dont beaucoup de concepts véhiculés par les médias à l'heure actuelle restent vagues et difficiles à cerner lors d'une première lecture. Ces quelques notions sont prépondérantes à la compréhension des problématiques de la région. Avant toute chose, il s'agit de définir de quoi nous parlons exactement, ou autrement dit, à quoi se réfère exactement l'adjectif « *arctique* ». Ces éléments permettront de clarifier les thèmes développés dans ce travail.

1.2. La « Méditerranée polaire »

Au contraire de l'Antarctique, continent bordé de mers et d'océans, l'Arctique ou plus précisément l'océan Arctique est une étendue d'eau entourée de terres à l'image de la mer Méditerranée³. Il s'agit un effet du plus petit des cinq océans répertoriés sur notre planète, respectivement les océans Pacifique, Atlantique, Indien et Austral (également appelé océan glacial Antarctique)⁴. Mesurant plus de 14 millions de km², il comprend les mers de Baffin, de Barents, des Tchoukches, de Sibérie orientale, du Groenland, de Kara et de Laptev. Il comprend également la baie et le détroit d'Hudson ainsi que d'autres mers intérieures de moindre importance (Cf. Carte 1.1). Les côtes de l'océan Arctique s'étendent sur une distance de plus 45 000 km² réparties entre les cinq nations qui l'entourent, la Fédération de Russie en comportant plus de la moitié⁵.

³ L'idée d'« *Arctic Mediterranean* » ou de « *Méditerranée polaire* » a été originellement utilisée par l'explorateur canadien Vilhjalmur Stefansson (1879-1962).

⁴ CIA The World Factbook, 29/04/2008, mis à jour le 15/04/2008, <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/xq.html>

⁵ CIA The World Factbook, 29/04/2008, mis à jour le 15/04/2008, <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/xq.html>

Ce bassin fermé atteint une profondeur maximale de 4665 m entre le Groenland et l'archipel de Svalbard⁶. Ses fonds marins sont traversés par plusieurs dorsales sous-marines séparées par des bassins ou des plaines abyssales. Les dorsales les plus importantes sont celles de Lomonossov, qui divise le bassin arctique en deux en passant sous le pôle, de Mendeleev et de Gakkel⁷. Le plateau continental (prolongement du continent sous la surface de la mer) bordant l'océan Arctique s'étend sur une distance importante en comparaison avec celui des autres océans, principalement sur les côtes sibériennes⁸ où il atteint la distance record de 700 km⁹. Ces caractéristiques géographiques auront une importance primordiale dans la question des souverainetés comme nous le développerons au chapitre V.

L'océan Arctique est relié au Pacifique par le détroit de Béring (Cf. Carte 1.4) au fond de « *l'entonnoir* » formé par la mer de Béring et délimité de l'autre côté par l'arc des îles Aléoutiennes. Venant de l'Atlantique, cinq passages permettent d'accéder au pôle : le détroit d'Hudson, le détroit de Davis, le détroit du Danemark, le passage entre l'Islande et les îles Féroé et enfin celui entre les îles Féroé et les îles Shetlands¹⁰. A l'exception de certains passages maritimes occasionnellement ouverts durant l'été (Cf. Chapitre IV), l'océan Arctique reste non navigable dans sa plus grande étendue. Le pôle Nord géographique, point le plus au nord de la Terre, se situe vers le milieu de l'océan Arctique dans une zone recouverte toute l'année par les glaces.

⁶ CIA The World Factbook, 29/04/2008, mis à jour le 15/04/2008, <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/xq.html>

⁷ Annexe 2.

⁸ Annexe 3.

⁹ DE CLAUSSONNE G. M.: « L'Arctique comme zone stratégique : Les évolutions géopolitiques et les enjeux », CEDOC, Ministère de la Défense, Paris, p.3 et 4.

¹⁰ BESNAULT R. : « Géostratégie de l'Arctique », Economica, Paris, 1992, p. 64.



Carte 1.1 : Carte de l'océan Arctique

Source: Bourgoing/RFI, 10/02/2006, http://www.rfi.fr/actufr/articles/074/article_41817.asp.

1.3. L'Arctique au sens large

La qualification d'« arctique » ne se résume pas à définir l'océan le plus septentrional de notre globe. En effet, ce terme a une portée beaucoup plus large lorsqu'il porte sur la « zone arctique » également appelée « région arctique », ou simplement « Arctique ». Cette zone a pour caractéristique première de ne pas être clairement définie. Etymologiquement, l'Arctique est la région du monde d'où l'on voit les constellations des Ourses dans le ciel¹¹. Les autres facteurs la définissant varient de la lumière à la chaleur en passant par la présence de végétation ou encore le type d'atmosphère.

¹¹ BESNAULT R : « Géostratégie de l'Arctique », Economica, Paris, 1992, p. 9.

Afin de ne pas rentrer dans des détails superflus dans l'optique de ce travail, nous retiendrons les principaux d'entre eux (Cf. Carte 1.2) :

- l'isotherme +10 : moyenne du mois le plus chaud, cette ligne délimite ainsi les régions où la température moyenne ne dépasse qu'exceptionnellement les 10°C. Les isothermes annuelles s'étagent en latitude. Elles sont relativement bien définies géographiquement et peuvent aider à déterminer des zones thermiques à la surface du globe¹².
- la limite septentrionale de la forêt qui marque sur les terres une discontinuité profonde. En effet, au nord de celle-ci, on ne trouvera que toundra et déserts glacés.
- la banquise constitue elle aussi, dans son extension maximale moyenne, l'une des meilleures limites pour caractériser les mers arctiques¹³.

La combinaison de ces trois paramètres représente dès lors, après quelques ajustements, une zone continue d'une surface d'à peu près 24 millions de km² dont 17 de mers, 3 ou 4 de continents, 2 de Groenland et moins de 2 pour les autres îles. Si l'uniformité lui fait défaut, l'Arctique possède en revanche une unité qui dépasse toutes les mesures et autres classifications : « *la continuité du froid* ». C'est elle qui donne à l'Arctique son unité, qui confère à cette entité géographique une spécificité¹⁴.

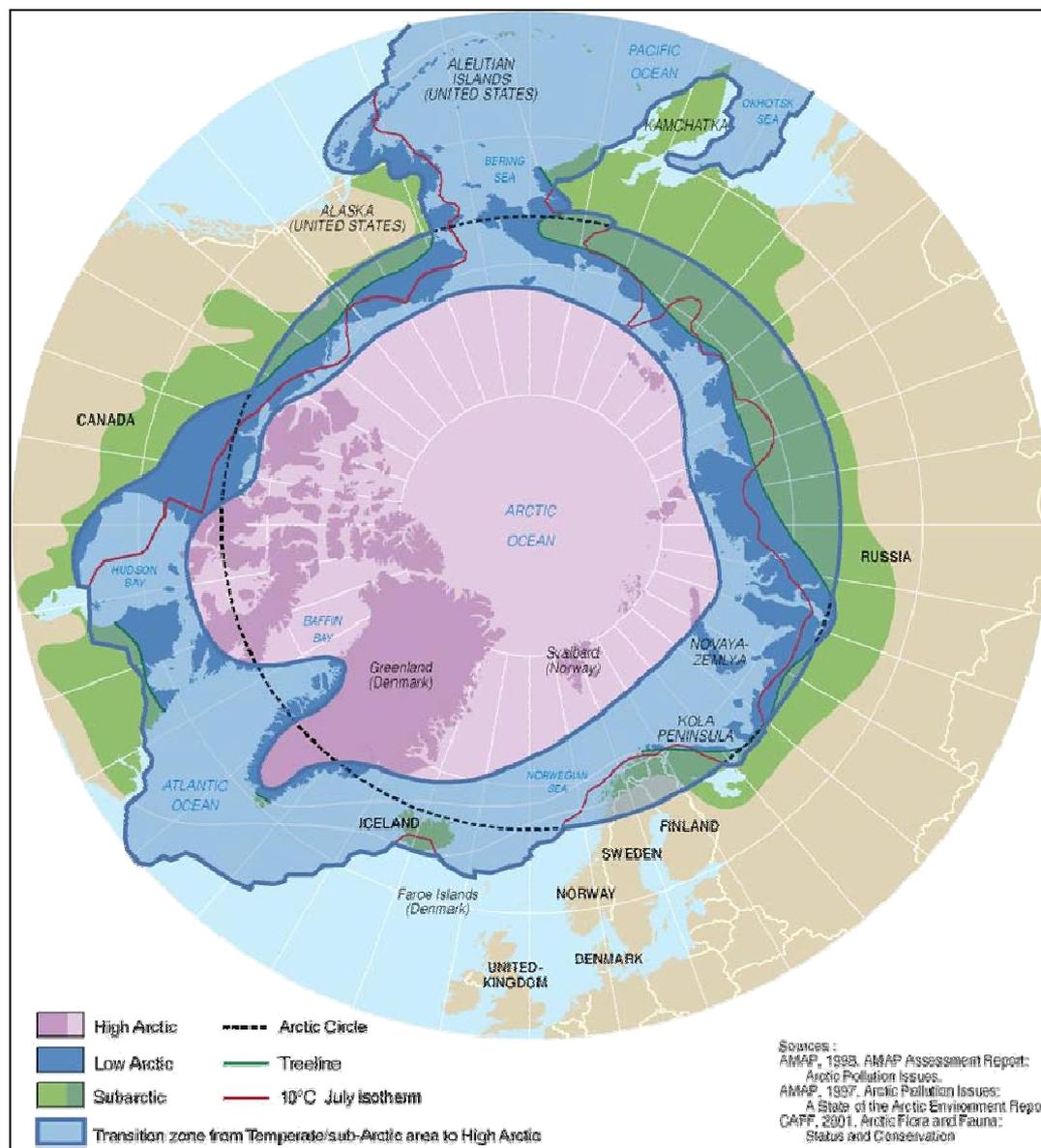
Le cercle polaire arctique, « *lieu des points de la surface terrestre, où, un jour par an au solstice d'hiver, le centre du Soleil ne s'élève pas au-dessous de l'horizon, et un jour par an, au solstice d'été, ce centre ne disparaît pas au-dessous* »¹⁵, qui correspond à la latitude 66°33' Nord est une autre notion souvent utilisée afin de se situer dans la région.

¹² BESNAULT R. : « Géostratégie de l'Arctique », Economica, Paris, 1992, p. 20.

¹³ BESNAULT R. : « Géostratégie de l'Arctique », Economica, Paris, 1992, p. 86.

¹⁴ BESNAULT R. : « Géostratégie de l'Arctique », Economica, Paris, 1992, p. 144.

¹⁵ BESNAULT R. : « Géostratégie de l'Arctique », Economica, Paris, 1992, p. 9.



Carte 1.2 : Frontières de la zone arctique

Source: AMAP, 1998, AMAP Assessment Report: Arctic Pollution Issues
 AMAP, 1997, Arctic Pollution Issues: A State of the Arctic Environment Report
 CAFF, 2001, Arctic Flora and Fauna: Status and Conservation

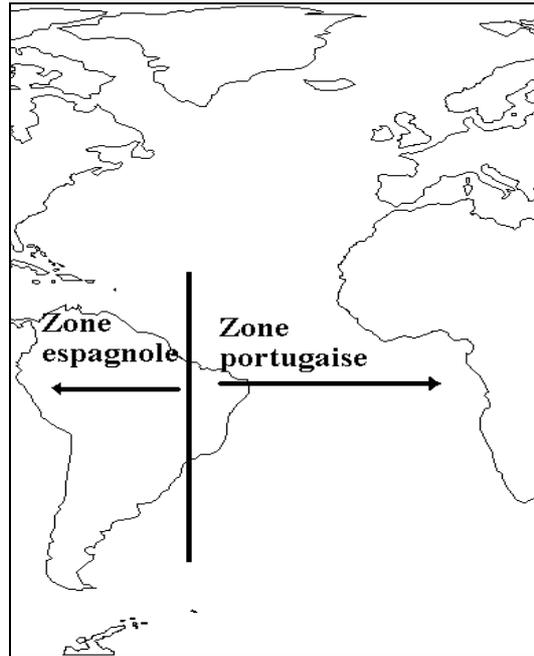
1.4. Terra incognita

« *Terra incognita* », « *Oceanus innavigabilis* » : tels étaient les noms les plus couramment donnés par les colonisateurs au cours des siècles passés à ce que l'on vient de définir comme la région arctique. Jusqu'à la fin du XVe siècle, la connaissance de cette région, sur terre comme sur mer, est assez limitée. Bien que l'Islande soit déjà peuplée dès le IXe siècle et que certaines expéditions aient déjà été réalisées vers le Groenland et l'extrême nord de la Russie, la zone terrestre reste majoritairement méconnue de l'Europe. Seuls certains peuples indigènes tels les Samoyèdes à l'est de la mer Blanche, les Thulés (ancêtres des Esquimaux actuels) sur la côte nord de l'Amérique ou encore les Yakoutes dans la partie asiatique habitent ces terres hostiles.

La fin du XVe siècle marque le début de la recherche de la route des Indes par les Portugais à l'est et par les Espagnols à l'ouest. En 1494, le traité de Tordesillas, établit le partage du Nouveau Monde entre ces deux puissances coloniales aux environs du méridien 045°W (Cf. Carte 1.3). En excluant les autres nations, il déclenche de nombreuses tentatives des autres pays afin d'échapper aux monopoles ibériques en recherchant des routes commerciales vers les Indes par le nord-ouest et le nord-est¹⁶. Elles seront principalement l'œuvre des Hollandais, des Anglais et des Français. Par la recherche des « *passages* » maritimes, par l'espoir de richesses nouvelles et par l'exploitation de celles-ci, le XVIe siècle a vu l'Arctique entrer dans les préoccupations des grands Etats¹⁷.

¹⁶ BESNAULT R. : « Géostratégie de l'Arctique », Economica, Paris, 1992, p. 146.

¹⁷ BESNAULT R. : « Géostratégie de l'Arctique », Economica, Paris, 1992, p. 148.



Carte 1.3 : *Traité de Tordesillas, 1494*

Source : <http://www.cartier-roberval.gouv.qc.ca/toute-une-histoire/le-nouveau-monde/portugal-et-espagne/>, mis à jour le 1/04/2008.

Notons que le passage du nord-est a été franchi pour la première fois, dans son intégralité en 1880 par le Suédois Nordenskjöld (cette traversée ayant néanmoins nécessité plusieurs mois d'hivernage, bloqué dans les glaces), tandis que le passage du nord-ouest sera emprunté par le Norvégien Amundsen en 1905¹⁸ (Cf. Chapitre IV). Il est un fait que l'importance de la pêche par les baleiniers et les phoquiers dans cette partie du monde a également joué une part non négligeable dans l'amélioration de la connaissance des mers arctiques au cours de siècles.

La conquête de la frange asiatique est une affaire russe qui s'étend de la fin du XVIe au début du XIXe siècle tandis que la partie nord-américaine sera principalement l'œuvre des Britanniques. La dernière phase de la découverte de l'Arctique, au XXe siècle, voit l'apparition de nouveaux acteurs tels le Canada, la Norvège, la Suède et l'Autriche. A cette période, les critères commerciaux et politiques ne sont pas les seules motivations. Le prestige national des grandes découvertes semble en effet l'emporter, surtout pour des pays venant d'affirmer leur indépendance comme la Norvège (1905). S'en suivit dès lors une course vers

¹⁸BESNAULT R. : « Géostratégie de l'Arctique », Economica, Paris, 1992, p. 147.

le symbolique pôle Nord, soutenue par l'évolution des moyens techniques et l'intérêt grandissant pour la recherche scientifique. Cette course vers le pôle se fit en trois niveaux correspondant plus ou moins à trois époques : une progression en surface par traîneaux, marche ou dérive (XIXe) ; une progression aérienne (début XXe) et enfin une progression sous-marine (XXe). Retenons que le premier bâtiment de surface, le brise-glace russe à propulsion nucléaire « *Arktika* », atteindra le pôle en 1977. Le premier survol du pôle se fera par contre dès 1926 par Amundsen, à l'instar de la première traversée du passage du nord-ouest, et le premier bâtiment sous-marin à naviguer sous le pôle sera le « *Nautilus* », sous-marin américain à propulsion nucléaire, en 1958¹⁹.

1.5. Particularités de la région arctique

Après ces quelques mots ayant pour but de préciser les notions « *arctique* » et autres frontières et un passage en revue des principaux événements historiques concernant cette partie du globe, il nous reste encore à définir quelques notions clés qui seront nécessaires afin de mieux appréhender les chapitres suivants.

1.5.1. Climat

Le climat de la région arctique est une, si pas la caractéristique qui vient directement à l'esprit lorsque nous essayons de nous représenter cette partie du monde. Comme nous l'avons déjà mentionné précédemment, c'est en effet la continuité du froid qui fait l'unité de l'Arctique. Cette donnée est inhérente à toute activité s'y déroulant. Qu'il s'agisse du domaine militaire, économique, maritime ou encore énergétique, aucun ne peut être développé sans tenir compte de l'hostilité de ce climat. Le climat polaire se caractérise premièrement par la rigueur du froid mais aussi sa durée, les saisons se réduisant à un long hiver glacial durant lequel la lumière est absente et à un cours été frais²⁰. Il se distingue

¹⁹ **BESNAULT R.** : « Géostratégie de l'Arctique », Economica, Paris, 1992, p. 155.

²⁰ International Polar Year, 17/05/2008, <http://www.ipy.org>.

également par la présence de vents qui peuvent atteindre de forte intensité (vents catabatiques) et ainsi aggraver le froid. Les températures varient cependant d'une zone à l'autre, variations principalement dues à la présence de la mer (la température moyenne au milieu de l'hiver est de - 33 °C sur la calotte glaciaire du Groenland, alors que sur la côte voisine pendant la même période, la température moyenne est en général de - 7 °C). Les régions les plus froides sont situées dans le nord-est de la Sibérie²¹. Les précipitations sont généralement faibles (inférieures à 250mm par an) mais créent un manteau nival quasi permanent qui ne disparaît qu'une fois l'année selon une fonte généralement brutale²².

1.5.2. Banquise

La banquise, avec les icebergs²³, constitue un obstacle important à la navigation maritime sur les mers arctiques et constitue une séparation solide entre les deux espaces stratégiques : aérien et sous-marin. Il s'agit donc d'un fait géographique de première grandeur quant à ses conséquences stratégiques. « *La banquise est l'ensemble des glaces des régions polaires provenant de la congélation de l'eau de mer* »²⁴. L'océan Arctique et certaines mers voisines en sont recouverts toute ou partie de l'année ; quelques glaces d'origine terrestre viennent s'y mêler. Dès la fin de l'été, les eaux des hautes latitudes connaissent un refroidissement progressif qui entraîne généralement leur prise par les glaces, lorsque la température de l'air atteint -12° ou -15°. Le matelas des glaces de mer s'étend vers le sud, puis se rétracte, suivant un cycle annuel qui est celui des saisons. Dans son extension minimale, au mois d'août, il ne couvre que 6 millions de km², essentiellement dans le bassin polaire, dont il atteint rarement les côtes. En février, dans son extension maximale, il atteint presque toutes les côtes de l'océan Arctique pour couvrir une zone de 14 à 15 millions de km². Deux phénomènes en sont à la base : la naissance et extension des glaces à partir des côtes et l'extension

²¹ "Arctique" Encyclopédie Microsoft® Encarta® [en ligne] 2008
<http://fr.encarta.msn.com> © 1997-2008 Microsoft Corporation, 17/05/2008.

²² **BESNAULT R** : « Géostratégie de l'Arctique », Economica, Paris, 1992, p. 39.

²³ Icebergs : glaces terrestres (d'eau douce) provenant des deltas et des estuaires.

²⁴ « banquise » Encyclopédie Microsoft® Encarta® [en ligne] 2007
<http://fr.encarta.msn.com> © 1997-2007 Microsoft Corporation, 2/05/2008.

du matelas minimal vers le sud. Banquise fixe et dérivante se rencontrent alors. Au moment de son extension minimale, la banquise dérivante est constituée de glaces pluriannuelles qui ont résisté une ou plusieurs fois à la fonte estivale. Elle dépasse rarement 3,5m d'épaisseur. Nous parlerons de « *zone de banquise intermittente* » pour qualifier la zone qui s'étend entre l'extension minimale et l'extension maximale de la banquise. Elle couvre une part importante de l'Arctique²⁵.

1.5.3. Pergélisol

« *Ce terme recouvre l'ensemble des matériaux, sols, formations superficielles, qui demeurent gelés pendant au moins deux ans consécutifs, et la plupart du temps, pendant des millénaires* »²⁶. Dans les terres émergées de la région arctique, ce phénomène a pour conséquence de « cimenté » le sous-sol par la congélation de l'eau. Le pergélisol est un facteur à prendre en considération dans de nombreuses activités stratégiques : bâtiments, routes, rails, ponts, tours de forages. La fonte de celui-ci transformant le sol en marécages instables entraînerait de nombreuses conséquences (Cf. Chapitre IV). Cela libérerait également d'importantes quantités de gaz à effet de serre prisonnières jusqu'alors du sol arctique²⁷.

1.5.4. Population

Ne pas mentionner dans ce travail les populations résidant dans la région arctique serait un oubli considérable. Selon la frontière dont on tient compte pour délimiter l'Arctique, ce sont environ 4 millions de personnes (Annexe III) qui vivent aujourd'hui dans cette zone. Ce chiffre inclut les populations indigènes ainsi que

²⁵ BESNAULT R. : « Géostratégie de l'Arctique », Economica, Paris, 1992, p. 73,74 e 75.

²⁶ DE CLAUSONNE G.M. : « L'Arctique comme zone stratégique : Les évolutions géopolitiques et les enjeux », Bulletin d'Etudes de la Marine, N°36, janvier 2007, p. 97.

²⁷ DANILOV A., DMITRIEV V. et KLEPIKOV A.: « Consequences of Rapid Arctic Climate Changes », in *International Energy Policy, the Arctic and the Law of the Sea* (Center for Oceans Law and Policy), Brill Academic Publishers, Leiden (Pays-Bas), 2005, p. 277-285.

celles arrivées plus récemment en raison entre autres de l'activité économique. La différence majeure entre ces deux groupes est que, dans la plupart des cas, les « *étrangers* » ne dépendent pas de la terre pour vivre mais bien des ravitaillements aériens. Pour survivre et s'épanouir dans cette région, les êtres humains doivent faire preuve de capacités d'adaptation considérables, aussi bien sur le plan physique que culturel²⁸. Cette culture repose en effet sur « *une vision particulière du fonctionnement de la nature dans cet environnement et comment les humains s'y ajustent* »²⁹. Défendre les intérêts de ces peuples est devenu un paramètre important dans cet Arctique en pleine évolution. Leur statut de participants permanents au Conseil de l'Arctique en est une preuve manifeste.

1.6. Acteurs contemporains : Etats et institutions internationales

1.6.1. Les Etats riverains

Les premiers acteurs à jouer un rôle dans cette zone sont les Etats riverains. Au nombre de cinq, ils se composent du Canada, des Etats-Unis, du Danemark, de la Norvège et de la Fédération de Russie. Nous essayerons ici de présenter de façon succincte de quelle manière ces acteurs sont présents en Arctique (Annexe III)³⁰.

Canada – Le nord du Canada et plus particulièrement l'archipel canadien font partie intégrante de la zone arctique. Les Etats du Territoire du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut se trouvent en effet en partie au nord de la limite du cercle polaire. L'Arctique canadien couvre ainsi une surface de plus de 3 000 000 km² incluant un immense archipel au travers duquel se trouve le passage du nord-ouest (Cf. Chapitre IV). Les îles principales sont celles de Baffin,

²⁸ VITEBSKY P.: « L'Arctique à titre de pays », The Arctic is, 20/05/2008. Disponible sur : http://www.thearctic.is/articles/overviews/homeland/franska/kafli_0201.htm.

²⁹ ACIA: *Arctic Climate Impact Assessment 2005*, Cambridge University Press, Cambridge, 2005, p.22.

³⁰ Se référer à l'annexe pour plus d'informations sur la distribution de la population en Arctique.

de Victoria et d'Ellesmere³¹. Cette zone comprend un peu plus d'une centaine de milliers d'habitants dont la moitié se compose de populations indigènes.

Etats-Unis – Première puissance mondiale en termes militaires et économiques, les Etats-Unis d'Amérique sont présents dans la zone arctique par l'intermédiaire de l'Alaska, 49^e Etat de la fédération. Rappelons que l'Alaska faisait partie du territoire russe avant son rachat en 1867 par les Etats-Unis. D'une superficie de 1 717 854 km², il est peuplé d'un peu plus de 600 000 habitants³². Les principales villes de cet Etat sont Anchorage, Fairbanks et Juneau. Il est bordé par les mers de Béring, des Tchouktches et de Beaufort qui le relie à l'océan Arctique et comprend de nombreuses îles telles les îles Aléoutiennes.

Danemark – Le Groenland fait partie intégrante du Danemark à partir de 1953. Il rejoint la Communauté européenne avec celui-ci en 1973 mais s'en retire en 1985 à la suite d'un différend sur les quotas de pêche. A partir de 1979, le Danemark lui accorde le statut de territoire autonome. Île d'une superficie de 2 166 086 km², elle comporte une population d'environ 50 000 habitants dont la plus grande partie réside dans la capitale Nuuk³³. Il s'agit des terres situées les plus proches du pôle Nord géographique.

Norvège – La Norvège est présente en Arctique avec l'archipel de Svalbard ainsi que par une partie du Finnmark, un comté situé à l'extrême nord du pays. Sous souveraineté norvégienne depuis 1920, l'archipel de Svalbard, également appelé Spitzberg, nom de son île principale, s'étend sur une superficie de 61 020 km² pour une population d'à peine 2000 habitants. Point intéressant, selon les clauses du traité de Svalbard (1920), les citoyens de divers pays ont le droit d'exploiter les ressources naturelles de l'archipel « *sur un pied d'égalité absolu* », droit

³¹ PELOUAS A.: « L'Arctique canadien, nouvel enjeu géostratégique », Le Monde, 27/05/2006.

³² "Alaska," Microsoft® Encarta® [en ligne] Encyclopedia 2008
<http://encarta.msn.com> © 1997-2008 Microsoft Corporation, 17/05/2008.

³³ CIA The World Factbook, 18/05/2008, mis à jour le 15/05/2008,
<https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/gl.html>.

actuellement utilisé uniquement par la Russie dans le but de maintenir une présence sur ce territoire³⁴.

Fédération de Russie – De par sa côte, sa population, ses ressources naturelles et ses infrastructures, la Russie est de loin l'Etat ayant le plus d'intérêts et d'importance dans l'environnement arctique. Près de 2 000 000 d'habitants résident dans la partie arctique de la Russie (Annexe III) répartis de Mourmansk, à la frontière norvégienne, jusqu'au détroit de Béring. Cette partie comprend également les îles de Nouvelle-Zemble (Novaya Zemlya), la Terre François-Joseph, la Terre du Nord (Severnaya Zemlya), l'archipel de la Nouvelle-Sibérie ainsi que l'île Wrangel pour ne citer que les principales (Annexe VI). L'Arctique est perçu par la Russie comme étant une « *frontière géopolitique* » où elle peut utiliser ses avantages concurrentiels et faire valoir ses revendications afin de faire avancer ses propres intérêts qui pourraient constituer une source de puissance additionnelle³⁵.

Cependant, ces pays ne sont pas les seuls à être intéressés par l'Arctique comme en témoigne l'intérêt grandissant de la Chine et de l'Union européenne³⁶. La région s'est d'ailleurs dotée depuis plusieurs années de différentes institutions intergouvernementales afin de favoriser le dialogue entre les puissances arctiques³⁷.

³⁴ GODZIMIRSKI J.M. : « Grands enjeux dans le Grand-Nord. Les relations Russie-Norvège et leurs implications pour l'UE », Russie.Nei.Visions n°25, décembre 2007, IFRI (Paris), p. 15.

³⁵ BAEV P.: « Russia's Race for the Arctic and the New Geopolitics of the North Pole », The Jamestown Foundation, Washington DC, October 2007, p.11.

³⁶ HANSEN J.: « Increasing Non-arctic Interest in the arctic Council », The Arctic Council, 18/04/2008, http://arctic-council.org/article/2008/4/increasing_non-arctic_interest_in_the_arctic_council.

³⁷ VIDAL F.: « Russie-Scandinavie : coopération pour le partage de l'Arctique », Regard sur l'Est, 15/10/2007, http://www.regard-est.com/home/breve_contenu.php?id=770&PHPSESSID=eea#top.

1.6.2. Le Conseil des Etats de la mer Baltique

Tournant le dos à l'Arctique mais néanmoins intéressant pour compléter notre liste, le Conseil des Etats de la mer Baltique (Council of the Baltic Sea States - CBSS) a vu le jour les 5 et 6 mars 1992 à Copenhague, lors d'une réunion des Ministres des affaires étrangères des Etats de la région. Il s'agit d'un forum politique pour une coopération régionale intergouvernementale. Il a été créé afin de répondre aux changements géopolitiques dans la région de la mer Baltique suite à la fin du conflit est-ouest³⁸. Les membres du Conseil sont les 11 Etats de la mer Baltique³⁹ plus la Commission européenne. Depuis 1998, le Conseil des Etats de la mer Baltique dispose d'un secrétariat international permanent basé à Stockholm. La présidence tourne sur une base annuelle. Elle est actuellement assurée par la Lettonie jusqu'au mois de juin 2008. Les Etats-Unis, la France, l'Italie, les Pays-Bas, la Slovaquie, l'Ukraine et le Royaume-Uni ont le statut d'observateur (2006).

1.6.3. Le Conseil euro-arctique de Barents

Forum de coopération intergouvernemental de la région de la mer de Barents, le Conseil euro-arctique de la mer de Barents (Barents Euro-Arctic Council – BEAC) a été créé en 1993 avec le but de donner de l'élan à la coopération entre le nord de la Scandinavie et le nord-ouest de la Russie et pour envisager de nouvelles initiatives et propositions dans cette région⁴⁰. Assurer le développement économique et social ainsi qu'accroître les échanges interrégionaux font partie de ses tâches principales. Il contribue à un développement pacifique et stable de la région. Il est composé de 6 membres (Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Russie et Suède) plus la Commission européenne ainsi que de neuf Etats ayant le statut d'observateur⁴¹. La présidence tourne tous les deux ans, entre la Norvège, la

³⁸ Council of the Baltic Sea States, 4/05/2008, <http://www.cbss.st/>.

³⁹ Allemagne, Danemark, Estonie, Finlande, Islande, Lettonie, Lituanie, Norvège, Pologne, Russie et Suède.

⁴⁰ Barents Euro-Arctic Council, 4/05/2008, <http://www.beac.st/>.

⁴¹ Allemagne, Canada, France, Italie, Japon, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni et Etats-Unis.

Finlande, la Russie et la Suède. La Fédération de Russie a pris la présidence en novembre 2007 pour la période 2008-2009, et sera suivie par la Suède en 2010-2012 et la Norvège en 2013-2015⁴².

1.6.4. Le Conseil nordique

La coopération nordique est effectuée par l'intermédiaire de deux organisations: le Conseil nordique et le Conseil nordique des ministres.

Le Conseil nordique a vu le jour en 1952. Il a pour but la *coopération interparlementaire* entre les 5 Etats - Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède - et 3 territoires autonomes - Îles Féroé (Danemark), Groenland (Danemark) et Åland (Finlande) qui le constituent. Le Conseil a élu 87 membres, représentant ces 8 entités. Ces représentants sont membres des parlements nationaux, qui sont désignés par leur parti politique. Il n'existe donc pas de procédure pour l'élection directe au Conseil nordique. Il est géré par un Secrétariat qui partage ses locaux avec le Secrétariat du Conseil nordique des ministres à Copenhague⁴³.

Le Conseil nordique des ministres a été formé en 1971. Il est destiné à la *coopération intergouvernementale* entre les pays membres et consiste, sur le même modèle que le Conseil des Ministres de l'Union européenne, en des réunions régulières organisées entre les ministres homologues de chaque pays membre. Les décisions s'y prennent à l'unanimité⁴⁴.

Les présidences du Conseil nordique et du Conseil nordique des ministres tournent sur une base annuelle entre les 5 Etats membres. Le système de rotation prévoit qu'un même Etat n'assume jamais simultanément la présidence des deux

⁴² Barents Euro-Arctic Council, 4/05/2008, <http://www.beac.st/>.

⁴³ Nordic Council/Nordic Council of Ministers, 4/05/2008, http://www.norden.org/nr/uk/3-1-4-0-om_nr.asp.

⁴⁴ Nordic Council/Nordic Council of Ministers, 4/05/2008, <http://www.norden.org/web/3-1-raad/3-1-5-nmr/uk/index.asp>

Conseils. Ils sont actuellement respectivement présidés par la Norvège et la Suède⁴⁵.

1.6.5. Le Conseil de l'Arctique

La déclaration d'Ottawa de 1996 a officiellement créé le Conseil de l'Arctique en tant que forum intergouvernemental pour fournir un « *moyen de promouvoir la coopération, la coordination et l'interaction entre les États de l'Arctique, avec la participation des communautés autochtones de l'Arctique et autres habitants peuplant cette région sur les questions arctiques, notamment les questions de développement durable et la protection de l'environnement dans l'Arctique* »⁴⁶.

Les Etats membres du Conseil de l'Arctique sont le Canada, le Danemark (y compris le Groenland et les îles Féroé), les Etats-Unis, la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Fédération de Russie et la Suède. La Norvège en assure la présidence jusqu'au mois de mars 2009. Celle-ci tourne sur une base bisannuelle. Le statut d'observateur est ouvert aux Etats non arctiques, aux organisations mondiales intergouvernementales et interparlementaires ainsi qu'aux organisations non gouvernementales (ONG).

1.6.6. La Dimension nordique

Mis en place en 1997, la politique de la dimension nordique (*Northern Dimension*) est un programme de l'Union européenne ayant pour objectif la collaboration transfrontalière entre l'Union, l'Islande, la Norvège et la Fédération de Russie. Les membres y réaffirment leur responsabilité pour la prospérité du nord de l'Europe, son développement durable et le bien-être de sa population. Ils reconnaissent la valeur de leur proximité géographique, de leur interdépendance économique et de leur patrimoine culturel commun. La

⁴⁵ Nordic Council/Nordic Council of Ministers, 4/05/2008, http://www.norden.org/web/2-2-ord_p/uk/index.asp?lang=6.

⁴⁶ The Arctic Council, 4/05/2008, <http://arctic-council.org/article/about>.

dimension nordique apporte son support aux différents conseils régionaux du Nord mentionnés précédemment et vise à maximiser les synergies entre les différents acteurs de la région. Elle est également une expression régionale de l'*Accord sur les Quatre espaces communs* avec la Russie. Les Etats-Unis et le Canada ont le statut d'observateur. Ses activités sont principalement orientées vers les objectifs suivants⁴⁷ : coopération économique ; liberté, justice et sécurité ; sécurité extérieure ; recherche, éducation et culture ; environnement, sécurité nucléaire et ressources naturelles ; bien-être social et santé.

1.6.7. API – Année polaire internationale

Cette partie est également l'occasion d'évoquer l'*Année polaire internationale* qui est un autre exemple de collaboration internationale dans les milieux polaires et qui est d'actualité. En effet, depuis le mois de mars 2007 et ce jusqu'au mois de mars 2009, est organisée la 4^{ème} *Année polaire internationale*. Ce grand programme de collaboration scientifique axée sur les pôles a vu le jour pour la première fois à la fin du XIXe siècle (1882-1883). Les éditions suivantes ont été organisées en 1932-1933 et en 1957-1958⁴⁸. Les recherches scientifiques de ce programme s'articulent autour de six grands thèmes : l'évolution climatique et environnementale des régions polaires ; la compréhension des changements humains et environnementaux ; les relations entre les régions polaires et le reste de la planète ; la biodiversité polaire (marine et terrestre) ; l'observation spatiale s'appuyant sur la position géographique unique des pôles et, enfin, les processus culturels, historiques et sociaux des sociétés humaines arctiques (aucune population indigène n'étant répertoriée en Antarctique). La quatrième édition de ce programme implique plus de 200 projets, avec des milliers de scientifiques provenant de plus de 60 pays dans le but d'examiner ces différents thèmes⁴⁹.

⁴⁷ The Northern Dimension, European Commission – External Relations, 4/05/2008, http://ec.europa.eu/external_relations/north_dim/, mis à jour en octobre 2007.

⁴⁸ International Polar Year, 7/05/2008, <http://www.ipy.org>.

⁴⁹ Année polaire internationale, 7/05/2008, <http://www.annee-polaire.fr/api>.

Chapitre II : Enjeu militaire et stratégique

2.1. Introduction

L'intérêt stratégique de l'Arctique est apparu au cours du XXe siècle grâce aux évolutions technologiques ayant permis aux grands acteurs de ce monde d'investir cette région hostile. L'aviation d'abord, l'invention du brise-glace ensuite, et enfin l'apparition des sous-marins et surtout de la propulsion nucléaire ont été autant d'avancées au niveau militaire ayant donné une importance croissante à l'Arctique⁵⁰. De par sa position géographique, réduisant les distances entre les grandes puissances industrialisées de l'hémisphère nord plus que toute autre région du globe terrestre, le contrôle militaire de l'Arctique est donc dès lors devenu un enjeu stratégique pour toute puissance afin d'affirmer son rôle régional, voire international.

2.2. Guerre froide : un rôle stratégique



Carte 2.1 : Détroit de Béring

Source : Wikipédia, 4/05/2008, http://fr.wikipedia.org/wiki/Image:Chukchi_Sea_map-fr.svg

⁵⁰ DE CLAUSONNE G. M: « L'Arctique comme zone stratégique : Les évolutions géopolitiques et les enjeux », CEDOC, Ministère de la Défense, Paris, p.13.

Le premier élément à mettre en évidence lors de l'analyse de la position stratégique de la zone arctique durant le conflit est-ouest est naturellement la proximité géographique des deux blocs au niveau de détroit de Béring (Cf. Carte 1.3). En ce point, la distance les séparant se réduit à 64 km⁵¹. Si l'on tient compte des îles Diomède situées au milieu du détroit (l'une étant propriété des Etats-Unis, l'autre de l'Union soviétique), ce qu'on qualifia à l'époque de « *rideau de glace* » ne mesurait pas plus de 3 km⁵². Les deux grandes puissances étant engagées dans une rivalité globale, ce rapprochement géographique était donc prédisposé à une forte militarisation de l'Arctique.

Cependant, cela ne s'est pas avéré être le cas, principalement à cause des conditions extrêmes de la région empêchant pour ainsi dire toute activité humaine ou autre déploiement de troupes pour une période prolongée. Les coûts engendrés par tout type d'activité afin de lutter contre les caractères arctiques (glace, pergélisol, froid, longueur des jours ou des nuits) constituaient un autre frein non négligeable⁵³. Seules quelques grandes bases aériennes (entre autres les bases de Thulé et de Sondre Stromf-jord au Groenland) et un complexe aéronaval majeur (Mourmansk) se situent alors en Arctique. La présence de dispositifs de détection, notamment mis en place par le commandement du NORAD⁵⁴, est par contre beaucoup plus courante. Ceux-ci ont été intégrés dans des réseaux anti-missile et anti-aérien⁵⁵.

Trois espaces d'opérations différant fortement l'un de l'autre caractérisent cette zone : la dimension surface, la dimension aérienne et la dimension sous-marine. Cependant, ils ont en commun la nécessité d'un « *effort considérable d'adaptation et d'autonomie* » de la part des acteurs afin d'y jouer un rôle

⁵¹ "Béring, détroit de" Encyclopédie Microsoft® Encarta® [en ligne] 2007 <http://fr.encyclopedia.msn.com> © 1997-2007 Microsoft Corporation. 5/05/2008.

⁵² ISEMAN P.: « Lifting the Ice Curtain », The New-York Times [en ligne], 23/10/1988, <http://query.nytimes.com/gst/fullpage.html?res=940DEFDF103EF930A15753C1A96E948260>.

⁵³ BESNAULT R : « Géostratégie de l'Arctique », Economica, Paris, 1992, p. 342.

⁵⁴ Le NORAD (*North America Defense*) est un commandement militaire binational créé en 1958 par le Canada et les Etats-Unis afin de surveiller et de défendre l'espace aérien de l'Amérique du Nord.

⁵⁵ DE CLAUSONNE G. M: « L'Arctique comme zone stratégique : Les évolutions géopolitiques et les enjeux », CEDOC, Ministère de la Défense, Paris, p.15.

conséquent⁵⁶. A ce prix, ce sont les secteurs aériens et sous-marins qui se sont révélés les plus influents lors du conflit de la guerre froide⁵⁷. Le premier par l'importance des routes aériennes transarctiques, voies les plus rapides pour atteindre l'adversaire avec des bombardiers et autres missiles (ce facteur a perdu de son importance avec le développement des missiles longue portée et des techniques de ravitaillement en vol). Le second grâce à l'importance stratégique des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) durant toute la durée de la guerre froide et du refuge idéal que leur offraient les grands fonds arctiques où l'autonomie procurée par la propulsion nucléaire jouait un rôle déterminant. Le rôle des SNLE étant de conserver intacte leur capacité de dissuasion nucléaire, ils se devaient donc de se garantir contre toute attaque⁵⁸.

L'Arctique avait donc un intérêt et un potentiel dans l'équilibre de la guerre froide. Chacun des deux blocs avait la volonté de garder une possibilité de représailles nucléaires afin de pouvoir riposter à une première attaque (*Second Strike Capability*)⁵⁹.

2.3. Transformation du contexte de sécurité de la région

La fin de la guerre froide a eu pour principale conséquence de détourner la zone arctique des intérêts majeurs des deux super-puissances, ou plutôt de la seule super-puissance encore en place, les Etats-Unis. Cependant, ces derniers ont continué, malgré la diminution de leurs activités militaires, à entretenir le réseau des sites radars nécessaires à l'alerte avancée de leur défense anti-missile⁶⁰.

⁵⁶ BESNAULT R. : « Géostratégie de l'Arctique », Economica, Paris, 1992, p. 352.

⁵⁷ L'usage des eaux de surface de la zone arctique n'étant pas celui des mers libres, les forces de surface s'y trouvaient donc ralenties, voire interdites.

⁵⁸ DE CLAUSONNE G. M.: « L'Arctique comme zone stratégique : Les évolutions géopolitiques et les enjeux », CEDOC, Ministère de la Défense, Paris, p.15 et 16.

⁵⁹ RUSSET B. et STARR H.: « World Politics. The Menu for Choice », London, Thomson Learning, 2006, p.241.

⁶⁰ DE CLAUSONNE G. M.: « L'Arctique comme zone stratégique : Les évolutions géopolitiques et les enjeux », CEDOC, Ministère de la Défense, Paris, p.15 et 16.

Dès lors, l'accent a été mis sur la coopération comme en témoignent les nombreuses organisations de coopération régionale créées durant les années 1990 (Cf. Chapitre I). Néanmoins, les Etats-Unis ont gardé une certaine mainmise sur la zone en termes militaires comme en témoignent par exemple les documents constitutifs du Conseil de l'Arctique où il est stipulé qu'il ne doit pas intervenir dans les questions de sécurité⁶¹. « *Cette clause a été introduite à la demande instante des Américains, qui considéraient la sécurité dans l'Arctique comme une de leurs priorités et ne voulant pas qu'une organisation internationale entrave leur liberté d'action dans la région* »⁶².

Le Canada, la Norvège, le Danemark ainsi que la Finlande et la Suède ont donc repris peu à peu leur place d'acteur régional qui avait été totalement éclipsée, à l'exception notable d'accueillir des bases de l'OTAN ou américaines sur leurs territoires, durant la guerre froide. Notons cependant qu'aucune autre nation arctique ne s'est dotée de sous-marins à propulsion nucléaire depuis lors⁶³. L'intérêt stratégique de la position centrale de l'Arctique reste en effet entier pour les SNLE. Ce type d'armement associé aux caractéristiques géographiques de la banquise où il se retrouve protégé d'une attaque nucléaire continue à faire sentir son effet dissuasif et à faire peser une menace de représailles nucléaires sur toutes les grandes villes de l'hémisphère nord⁶⁴.

« *Jusqu'à un passé récent, l'Arctique ne jouait de rôle stratégique que marginal : il fixait une borne aux entreprises des hommes et séparait les Etats entre eux de son inaccessibilité* ». En quelques décennies, il a montré un intérêt qui dépasse largement celui des riverains et de leurs voisins immédiats⁶⁵. La pression économique, les progrès technologiques et l'instabilité politique de la zone en constitueront les futures menaces de chocs importants. En effet, depuis la fin de la

⁶¹ Declaration on the Establishment of the Arctic Council, Article 3: « **The Arctic Council should not deal with matters related to military security** ».

⁶² HUEBERT R. : Un regain d'intérêt pour la sécurité de l'Arctique canadien », Revue militaire canadienne, vol.6, no. 4, hiver 2005-2006, p.22.

⁶³ DE CLAUSONNE G. M.: « L'Arctique comme zone stratégique : Les évolutions géopolitiques et les enjeux », CEDOC, Ministère de la Défense, Paris, p.16.

⁶⁴ BESNAULT R. : « Géostratégie de l'Arctique », Economica, Paris, 1992, p. 397.

⁶⁵ BESNAULT R. : « Géostratégie de l'Arctique », Economica, Paris, 1992, p. 401 et 402.

guerre froide, la nature des questions de sécurité n'a cessé d'évoluer. Leurs dimensions environnementales, sociales et économiques prennent de plus en plus de place. Au cours des prochaines décennies, la protection de l'environnement, l'expansion du transport maritime pouvant résulter des changements climatiques, l'intensification du trafic aérien et les éventuelles activités transnationales seront au nombre des nouveaux défis de l'Arctique⁶⁶.

2.4. Vers une re-militarisation de l'Arctique ?

Ces nouveaux défis seront-ils à la base d'une nouvelle vague de militarisation de l'Arctique ? En se référant aux événements récents, nous pourrions répondre par l'affirmative. Durant l'été 2007, le gouvernement canadien a en effet annoncé la construction de nouveaux navires de patrouilles armés pour l'Arctique ainsi que d'un port en eau profonde afin de « *défendre la souveraineté du pays* »⁶⁷. Le Président russe Vladimir Poutine a déclaré en août 2007 que la Russie reprendrait, à grande échelle, ses vols de bombardiers au-dessus des océans Pacifique, Atlantique et Arctique pour la première fois depuis l'effondrement de l'Union soviétique⁶⁸. Les Etats-Unis ont également effectué récemment (automne 2007) de grands exercices militaires sur l'ensemble du continent nord-américain qui se sont étendus jusque dans la région⁶⁹. De plus, en dépit des accords de désarmements signés dans les années 1990, il est « *raisonnable de penser* » que l'océan Arctique abrite encore des sous-marins russes et américains aux capacités nucléaires afin de mener une « *stratégie de dissuasion tous azimuts* » dans laquelle il n'existe plus

⁶⁶ HUEBERT R.: « Un regain d'intérêt pour la sécurité de l'Arctique canadien », Revue militaire canadienne, vol.6, no. 4, hiver 2005-2006, p.23.

⁶⁷ DUFOR J.: « L'Arctique, un espace convoité: la militarisation du Nord canadien », Mondialisation.ca, 26/07/2007, <http://www.mondialisation.ca/index.php?context=va&aid=6404>.

⁶⁸ GODZIMIRSKI J.M.: « Grands enjeux dans le Grand-Nord. Les relations Russie-Norvège et leurs implications pour l'UE », Russie.Nei.Visions n°25, décembre 2007, IFRI (Paris), p. 9.

⁶⁹ CHOSSUDOVSKY M.: « La Russie et les Etats-Unis s'engagent simultanément dans des exercices militaires d'envergure. Une nouvelle Guerre Froide ? », Mondialisation.ca, 17/10/2007, <http://www.mondialisation.ca/index.php?context=viewArticle&code=CHO20071017&articleId=7110>.

d'ennemi désigné⁷⁰. Cependant cette course à la militarisation du Nord peut également s'avérer risquée par son exposition à des désastres techniques comparable à celui du sous-marin russe « *Koursk* »⁷¹ en août 2000 qui fut un camouflet majeur pour la nouvelle ambition militaire telle qu'elle transparait dans les discours de Vladimir Poutine⁷².

Ces faits nous démontrent que malgré les relations pacifiques entre les acteurs riverains de l'océan Arctique, la situation au pôle Nord se trouve toujours très éloignée de celle de son vis-à-vis méridional, ayant le statut de patrimoine commun de l'humanité et où toute activité militaire est interdite depuis l'entrée en vigueur du Traité sur l'Antarctique en 1961 (Cf. Chapitre V). Ce traité ayant d'ailleurs été négocié dans un contexte beaucoup plus tendu qu'aujourd'hui. Une telle solution serait-elle dès lors envisageable en Arctique ? La différence d'importance des enjeux stratégiques et économiques entre les deux pôles permet d'en douter, comme nous allons le développer dans les chapitres suivants.

⁷⁰ DE CLAUSONNE G. M.: « L'Arctique comme zone stratégique : Les évolutions géopolitiques et les enjeux », CEDOC, Ministère de la Défense, Paris, p.16.

⁷¹ Le sous-marin *Koursk* a sombré en mer de Barents le 12/08/2000 entraînant la mort de 118 hommes d'équipage.

⁷² BAEV P.: « Russia's Race for the Arctic and the New Geopolitics of the North Pole », The Jamestown Foundation, Washington DC, October 2007, p.9.

Chapitre III : Changement climatique

3.1. Introduction

Après avoir connu un premier dégel sur le plan politique suite à l'effondrement de l'Union soviétique entraînant la fin de la guerre froide, l'Arctique voit aujourd'hui se produire un dégel au sens premier du terme qui va continuer d'accroître son potentiel stratégique. En effet, depuis quelques années déjà, les médias nous informent chaque été des records battus par le retrait de la banquise arctique⁷³. La fonte des glaces semble en effet être de plus en plus rapide. La question dans ce chapitre ne sera pas de désigner un responsable ou de trouver des mesures permettant de ralentir ce phénomène dans la zone arctique mais bien d'expliquer les conséquences de cette évolution et d'analyser l'impact qu'elles joueront sur le rôle stratégique de l'Arctique dans les prochaines années. Cela nous permettra également d'introduire les deux chapitres suivants concernant la course aux réserves d'hydrocarbures et les conflits de territorialité, thèmes tous deux étroitement liés aux évolutions climatiques récentes de la région.

3.2. Histoire et évolution climatique de la région

Avant d'analyser la situation actuelle, penchons-nous un instant sur l'histoire climatique de la zone arctique. Au contraire des idées habituellement répandues, l'Arctique n'a, effectivement, pas toujours été un océan de glaces comme nous le connaissons de nos jours. Les rapports de l'ACIA⁷⁴ concernant l'évaluation de

⁷³ **BORGERSON S.G.**: « Arctic Meltdown. The Economic and Security Implications of Global Warming », Foreign Affairs [en ligne], March/April 2008, <http://www.foreignaffairs.org/20080301faessay87206/scott-g-borgerson/arctic-meltdown.html>

⁷⁴ **ACIA** : *Arctic Climate Impact Assessment*. Il s'agit de la première évaluation du changement climatique dans l'ensemble de la région arctique. Il a été mobilisé par le Conseil de l'Arctique (plus le Japon) et le Comité International des Sciences Arctiques. Ce rapport synthétise les travaux de 300 scientifiques.

L'impact du changement climatique dans l'Arctique nous permettent d'y voir plus clair.

Retracer l'évolution climatique en Arctique au cours des derniers milliers voire derniers millions d'années nous montre que le climat peut y varier de façon substantielle. Ces variations apparaissent significatives et plus importantes en Arctique que n'importe où ailleurs à la surface du globe. Cela se remarque en particulier au cours des dernières périodes glaciaires durant lesquelles les transitions de température ont été très rapides, s'élevant parfois à plusieurs degrés sur une période d'un siècle⁷⁵. Sur la base de fossiles, on peut déterminer que l'Arctique a été sensiblement plus chaud au cours de la période allant de 120 à 90 millions d'années avant le présent de telle sorte que la géographie et autres caractéristiques arctiques y étaient totalement différentes qu'à l'heure actuelle. Par contre, il y a environ 20 000 ans, la zone était sous l'emprise d'un froid intense lorsque la dernière glaciation atteignait son pic. Ce fut la dernière des périodes glaciaires, entrecoupées de périodes plus douces, ayant jalonné depuis 2 millions d'années l'histoire de l'Arctique⁷⁶.

Ces quelques éléments historiques trouvent avant tout leur intérêt dans la démonstration de l'occurrence de changements climatiques passés et n'ont naturellement pas l'ambition d'atteindre des conclusions précises sur les évolutions climatiques de l'histoire de la zone arctique.

3.3. Evolution climatique récente – Fonte des glaces

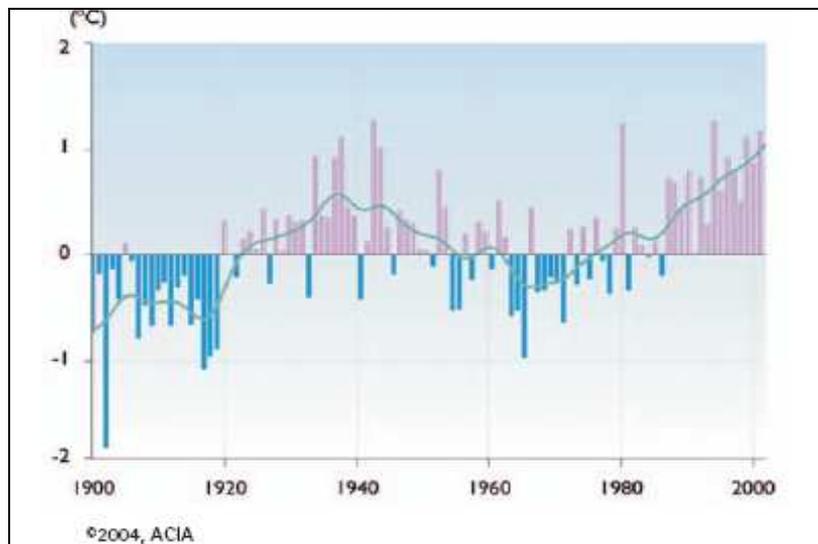
Sur la base de l'analyse du climat du XXe siècle, il est « *très probable* »⁷⁷ que l'Arctique se soit réchauffé au cours du dernier siècle, bien que ce réchauffement

⁷⁵ ACIA: *Arctic Climate Impact Assessment 2005*, Cambridge University Press, Cambridge, 2005, p.22.

⁷⁶ ACIA: *Arctic Climate Impact Assessment 2005*, Cambridge University Press, Cambridge, 2005, p.46.

⁷⁷ L'auteur a échelonné le degré de certitude en trois niveaux dans son texte : *Possible, Probable* et *Très probable*. Le niveau est donc ici à son maximum.

n'ait pas été uniforme sur l'ensemble de cette zone. Les stations d'observations situées au nord de la latitude 60°Nord indiquent que la température moyenne de surface en Arctique a augmenté d'environ 0,09°C par décennie, ce qui est supérieur de 50% à la moyenne sur l'hémisphère nord qui s'élève à 0,06°C par décennie⁷⁸. Une des particularités du réchauffement climatique est, effectivement, que ses effets se renforcent à mesure qu'on s'éloigne des tropiques et qu'il se concentre sur les latitudes élevées⁷⁹. Il est difficile d'être certain de la variation moyenne de la température en Arctique sur la première moitié du XXe siècle (notamment sur l'élévation des températures durant les années 1930) en raison du peu de données à disposition, toutefois, il est probable que la dernière décennie ait été la plus chaude depuis le début du siècle passé⁸⁰.



Graphique 3.1 : Températures relevées en Arctique, de 1900 au présent.

Source: ACIA : Impacts of a warming Arctic: Arctic Climate Impact Assessment, Cambridge University Press, Cambridge, 2004.

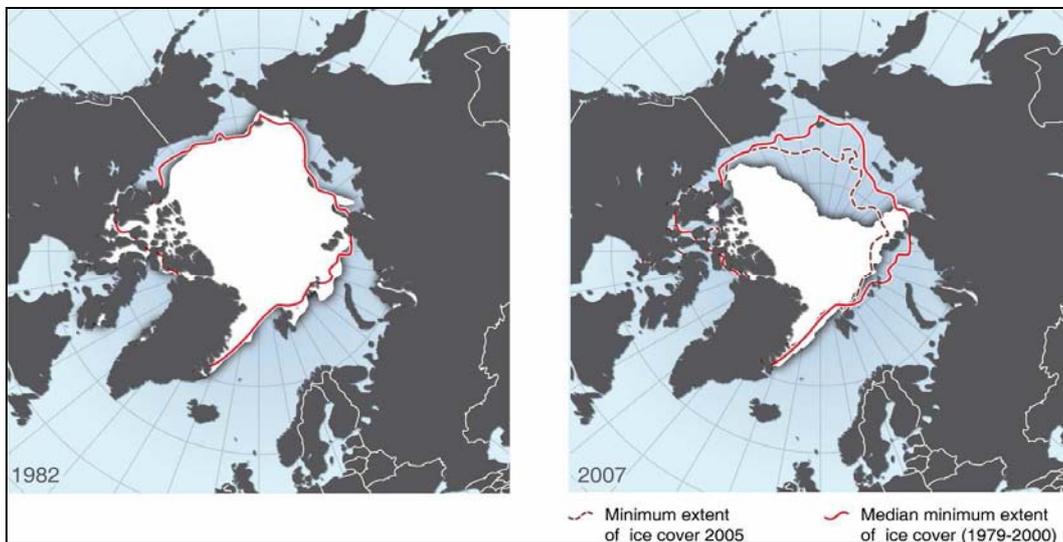
L'accroissement du réchauffement climatique en Arctique débute à la fin des années 1970 et commence à prendre de l'importance à partir des années 1990. A partir de là, un phénomène nouveau commence à être observé : « *la disparition apparente et rapide de la couverture de glaces océaniques annuelle, ainsi que*

⁷⁸ ACIA: *Arctic Climate Impact Assessment 2005*, Cambridge University Press, Cambridge, 2005, p.22.

⁷⁹ RESEARCH*EU: « Réchauffement : il est trop tard pour attendre », Commission européenne, Bruxelles, n°52, juin 2007, p.9.

⁸⁰ ACIA: *Arctic Climate Impact Assessment 2005*, Cambridge University Press, Cambridge, 2005, p.22.

l'amincissement de la glace pluriannuelle, qui laisse entrevoir la possibilité de sa dislocation à terme »⁸¹. Le retrait des glaces semble en effet être de plus en plus rapide⁸². Dans l'ensemble de l'Arctique, la surface recouverte de glace dans son extension minimale (Cf. Chapitre I – 1.1.5.) a diminué de 21,3% de 1992 à 2006⁸³ (cf. Carte 3.1.). D'autres chiffres parlent d'une diminution de 10 à 15% depuis les années 1950 (GIEC⁸⁴, 2001). Il faut cependant garder à l'esprit que l'extension de la banquise est fortement variable d'une année à l'autre et d'une région à l'autre de l'Arctique⁸⁵. Une diminution substantielle de la surface couverte par la glace ainsi que de l'épaisseur de celle-ci dans l'océan Arctique est toutefois bien une réalité⁸⁶.



Carte 3.1 : Extension minimale de la banquise arctique en septembre 1982, 2005 et 2007

Sources: Fetterer, F., and K. Knowles. 2002, updated 2004. Sea ice index. Boulder, CO: National Snow and Ice Data Center. Digital media.

(<ftp://sidacs.colorado.edu/DATASETS/NOAA/G02135/> Accessed October 2007)

⁸¹ **LASSERRE F.**: « De nouvelles routes maritimes dans l'Arctique? Géopolitique des Passages du Nord-ouest et du Nord-est », Le Cercle Polaire, 2007, http://www.lecerclepolaire.com/art_f_lasserre_routes_maritimes_arctique_01-2007.htm, 6/05/2008.

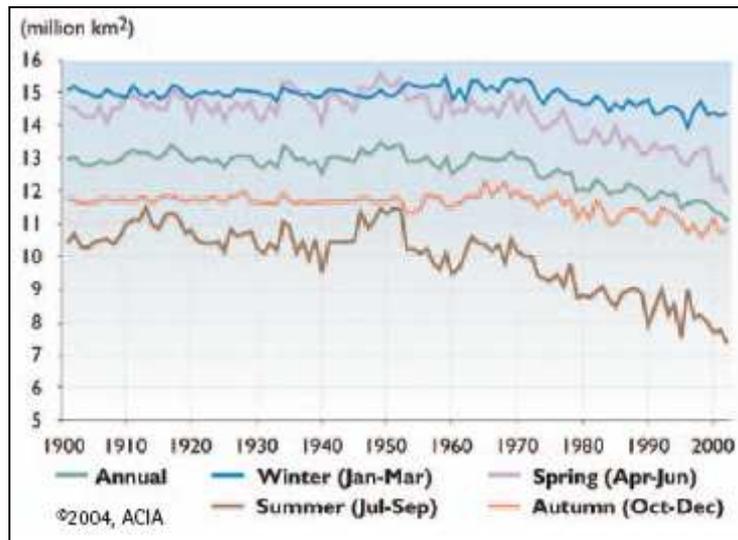
⁸² Dans ce travail, les chiffres se référeront toujours à la surface de la banquise dans son extension minimale en été afin d'être cohérents.

⁸³ **LASSERRE F.**: « De nouvelles routes maritimes dans l'Arctique? Géopolitique des Passages du Nord-ouest et du Nord-est », Le Cercle Polaire, 2007, http://www.lecerclepolaire.com/art_f_lasserre_routes_maritimes_arctique_01-2007.htm, 6/05/2008.

⁸⁴ GIEC: Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

⁸⁵ **LASSERRE F.**: « Enjeux géopolitiques et environnementaux en Arctique », Séminaire de géopolitique : Les crises à impact global, Université Laval, Québec, Canada, 21/11/2007.

⁸⁶ **DANILOV A., DMITRIEV V. et KLEPIKOV A.**: « Consequences of Rapid Arctic Climate Changes », in *International Energy Policy, the Arctic and the Law of the Sea* (Center for Oceans Law and Policy), Brill Academic Publishers, Leiden (Pays-Bas), 2005, p. 277-285.



Graphique 3.2 : Observation de l'évolution de l'extension de la banquise arctique par saison, de 1900 au présent

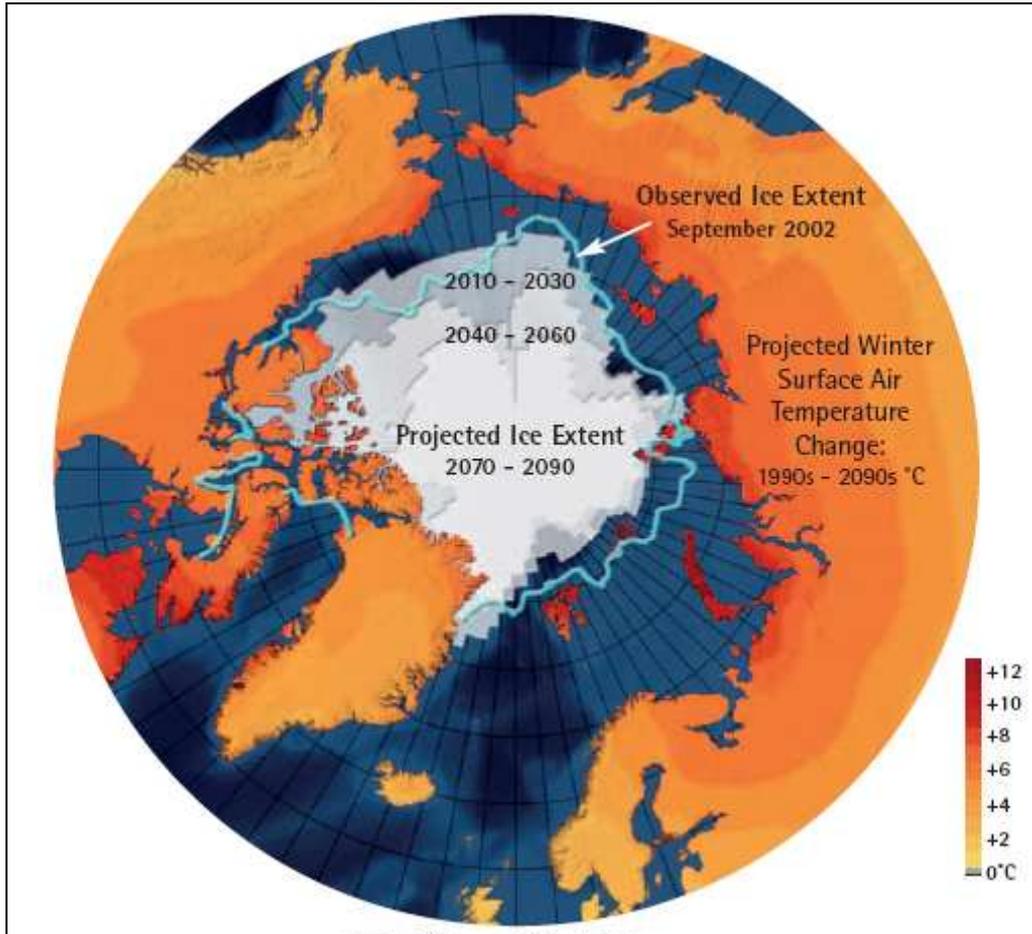
Source: ACIA: Impacts of a warming Arctic: Arctic Climate Impact Assessment, Cambridge University Press, Cambridge, 2004.

Les projections pour l'avenir sont assez variées. Certaines estiment que la calotte glacière arctique continuera à se réduire de 40 à 50% d'ici 2100⁸⁷, d'autres vont jusqu'à prédire la disparition totale de la banquise en été dès 2050⁸⁸ ce qui impliquerait même la disparition de la banquise pluriannuelle. Les projections pour l'été 2008 confirment en tout cas la courbe d'évolution de ces dernières années ce qui signifierait que nous pourrions de nouveau atteindre un record du recul des glaces⁸⁹. La fonte des glaces paraît donc être inéluctable, reste l'incertitude de savoir à quelle vitesse celle-ci va se produire.

⁸⁷ NASA, 3/08/2006, http://www.nasa.gov/vision/earth/environment/ice_sheets.html.

⁸⁸ RESEARCH*EU: « Réchauffement : il est trop tard pour attendre », Commission européenne, Bruxelles, n°52, juin 2007, p.9.

⁸⁹ SCHMID R.: « Major Arctic sea ice melt is expected this summer », The Associated Press, Physorg.com, 2/05/2008, <http://www.physorg.com/news128960273.html>.



Carte 3.2 : *Projections de l'évolution de la banquise arctique*

Source: ACIA: Impacts of a warming Arctic: Arctic Climate Impact Assessment, Cambridge University Press, Cambridge, 2004.

3.4. Conséquences du changement climatique

La métamorphose de l'océan glacial Arctique aura naturellement des conséquences considérables sur de nombreux aspects géostratégiques et géopolitiques. Comme le mentionne un récent rapport du Conseil de l'Union européenne, « *la fonte rapide des glaces de l'Arctique aura pour principaux effets d'ouvrir de nouvelles voies maritimes et routes internationales de commerce. De plus, en rendant accessibles les énormes ressources de matières premières et plus précisément d'énergies fossiles du sous-sol arctique, ce phénomène changera*

complètement la dynamique géostratégique de la région et pourra avoir des conséquences sur la stabilité internationale »⁹⁰.

En plus de ces conséquences majeures qui seront développées dans les prochains chapitres, nous pouvons relever également certains autres éléments telle l'augmentation des gaz à effet de serre. La fonte du pergélisol libère en effet les gaz qui s'y étaient accumulés. Ces émissions seraient « *comparables aux émissions industrielles des pays développés* ». Le réchauffement climatique étant dû notamment à l'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, l'effet ne serait donc qu'amplifier par les caractéristiques naturelles de l'Arctique⁹¹.

L'impact environnemental au niveau de la flore et de la faune arctique pourrait lui aussi être lourd. Certaines espèces animales tel l'ours polaire y sont déjà menacées, d'autres par contre y font leur apparition (poissons migrants vers les eaux de l'Arctique dont la température augmente). La toundra⁹² en proie à la fonte du pergélisol est quant à elle peu à peu remplacée par les forêts de la taïga⁹³, la limite septentrionale de la forêt remontant vers le nord⁹⁴. Notons cependant que la fonte de la banquise arctique ne modifie pas le niveau de la mer comme pourrait le faire celle des glaciers terrestres mais elle contribue à l'augmentation des températures de la planète, car la glace, dont la blancheur réfléchit les rayons du soleil laisse sa place à l'eau, plus sombre, qui absorbe les rayons du soleil (diminution de l'effet d'albédo⁹⁵). Les effets du changement climatique comporteront non seulement des phénomènes météorologiques fréquents et

⁹⁰ CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE: « Climate change and international security », Bruxelles, 3/03/2008, p.6.

⁹¹ DANILOV A., DMITRIEV V. et KLEPIKOV A.: « Consequences of Rapid Arctic Climate Changes », in *International Energy Policy, the Arctic and the Law of the Sea* (Center for Oceans Law and Policy), Brill Academic Publishers, Leiden (Pays-Bas), 2005, p. 277-285.

⁹² Toundra: formation végétale circumpolaire qui succède vers le nord à la taïga.

⁹³ Taïga: terme russe caractérisant les forêts boréales de conifères.

⁹⁴ BORGERSON S.G.: « Arctic Meltdown. The Economic and Security Implications of Global Warming », Foreign Affairs [en ligne], March/April 2008, <http://www.foreignaffairs.org/20080301faessay87206/scott-g-borgerson/arctic-meltdown.html>.

⁹⁵ Albédo : proportion d'énergie calorifique réfléchi par la surface terrestre.

extrêmes mais aussi des changements environnementaux à long terme qui se répercuteront sur les économies et les modes de vie⁹⁶.

⁹⁶ BIRGAS S. C. et McCOY V. : « Evaluation environnementale, recherche sur le changement climatique et répercussions politiques dans l'Arctique », Rapport du Colloque Canada-Union européenne – Bruxelles, les 15-16 mars 2004, Commission canadienne des affaires polaires, p. 49-54.

Chapitre IV : Potentiel énergétique et routes maritimes

4.1. Introduction

L'accès aux sources d'énergie est une des principales problématiques qui se pose aux Etats nations à l'heure actuelle. C'est un élément majeur dans les politiques nationales et dans les relations internationales. La situation énergétique mondiale est principalement basée sur les trois énergies fossiles que sont le pétrole, le charbon et le gaz naturel. Celles-ci ne sont naturellement pas réparties de façon égale entre tous les pays de notre planète. Il s'agit donc pour ceux qui en sont dépourvus de s'assurer d'un approvisionnement régulier, sûr et suffisant de ces matières premières. Dans cette optique, l'Arctique pourrait jouer un rôle clé dans les prochaines années. Des études prétendent que cette partie du monde contiendrait un quart des ressources d'hydrocarbures non encore découvertes sur notre planète⁹⁷. Avec un baril de pétrole s'envolant au-delà des 100\$ l'unité et la fonte de la banquise arctique permettant d'atteindre plus facilement ces ressources, notamment grâce à l'ouverture de nouvelles routes maritimes dans l'océan Arctique, l'intérêt pour ce nouveau « *gâteau énergétique* » ne pourra que s'accroître et être à l'origine de futures tensions.

4.2. Principaux champs pétrolifères et gaziers

4.2.1. Préambule

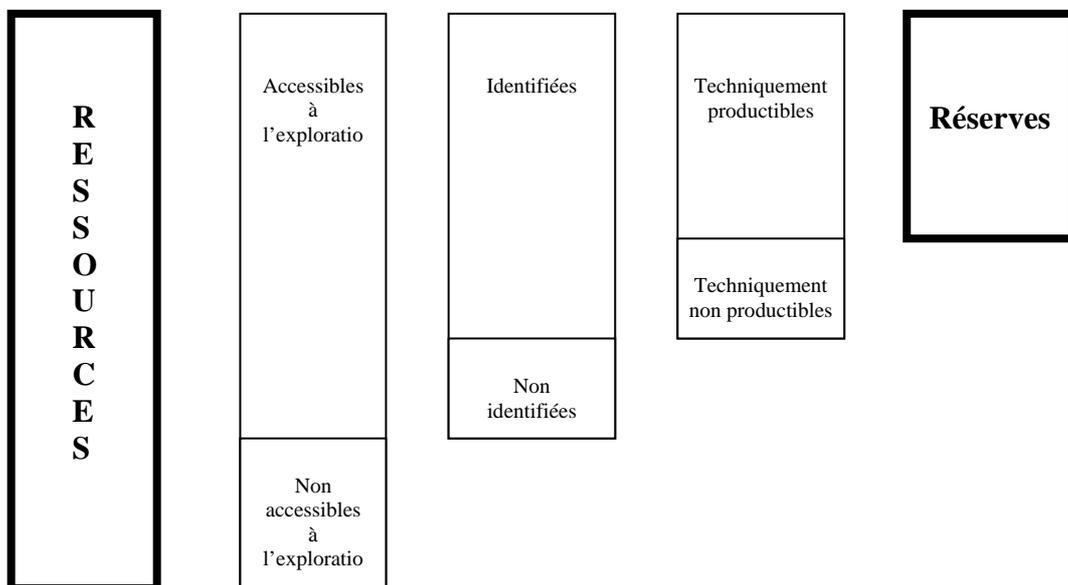
Avant d'aborder la question de l'étendue du potentiel de la région arctique en hydrocarbures, il convient de préciser certaines notions afin de pouvoir analyser ce domaine d'études. Dans un premier temps, essayons de mieux définir cette

⁹⁷ Rapport de *United States Geological Survey* (USGS), 2000, <http://pubs.usgs.gov/dds/dds-060/index.html#TOP>.

notion de « stock » d'hydrocarbures. La première différenciation se fait entre les « ressources » et les « réserves » d'hydrocarbures :

- les « ressources » sont définies comme « *toutes les quantités en place dans la croûte terrestre, identifiées ou non* »⁹⁸ ;
- les « réserves », quant à elles, sont constituées des hydrocarbures *recupérables* et dont la production est *commercialisable* dans les conditions actuelles du marché⁹⁹.

Le schéma suivant nous permet de mieux visualiser le passage de la notion de réserves à celles de ressources.



Graphique 4.1 : Des ressources aux réserves

Source : BABUSIAUX D. et FAVENNEC J-P. : « Recherche et production du pétrole et du gaz. Réserves, coûts, contrats », Editions Technip

Les réserves sont ensuite divisées en trois catégories - *prouvées, probables et possibles* – selon leur probabilités de mises en exploitation de façon rentable. Les réserves prouvées sont en général les seules à être publiées et prises en comptes par les investisseurs¹⁰⁰.

⁹⁸ BABUSIAUX D. et FAVENNEC J-P. : « Recherche et production du pétrole et du gaz. Réserves, coûts, contrats », Editions Technip, Paris, 2002, p. 94 – 95.

⁹⁹ BABUSIAUX D. et FAVENNEC J-P. : « Recherche et production du pétrole et du gaz. Réserves, coûts, contrats », Editions Technip, Paris, 2002, p. 94 – 95.

¹⁰⁰ CHEVALIER J-M. : « Les grandes batailles de l'énergie. Petit traité d'une économie violente », Gallimard, Paris, p. 258.

4.2.2. Estimation des ressources

Les géologues se pressent actuellement afin de déterminer exactement à combien s'élèvent les réserves de gaz naturel et de pétrole présentes dans le sous-sol arctique. Deux études majeures aux résultats assez différents sont à prendre en compte à l'heure actuelle. Il s'agit tout d'abord du rapport publié en 2000 par l'USGS, *United States Geological Survey*¹⁰¹, assez optimiste dans ses prévisions, et du rapport « *Future of the Arctic, A New Dawn for Exploration* », bien plus pessimiste quant à lui, publié en 2006 par deux firmes de consultance britanniques spécialisées dans le pétrole et le gaz naturel, *Wood Mackenzie*¹⁰² et *Fugro Robertson*¹⁰³. Certains éléments d'une étude du CERA¹⁰⁴ - *Cambridge Energy Research Associates* – de 2007 seront également pris en compte.

L'USGS estime que les ressources d'hydrocarbures présentes en Arctique s'élèvent à un quart des ressources mondiales. Certains experts pensent même que celles-ci se révéleront être encore supérieures lorsque la géologie du sous-sol arctique sera mieux connue. Il a en effet été découvert dans des échantillons de glaces arctiques des « *matériaux suggérant la présence de tous les éléments organiques, qui, après être restés des millénaires dans les fonds marins sont à la base des ressources fossiles* »¹⁰⁵. En opposition à ces déclarations, l'étude de Wood Mackenzie explique au contraire qu'on ne pourra pas, par exemple, compter sur les réserves de l'Arctique pour remplacer celles du Moyen-Orient. L'Arctique pouvant au mieux atteindre un pic de production « *d'environ 3% de la production mondiale de pétrole* » lorsqu'il aura été exploré et développé dans les prochaines décennies¹⁰⁶.

¹⁰¹ USGS - *United States Geological Survey*, 2000, <http://www.usgs.gov/>.

¹⁰² Wood Mackenzie, <http://www.woodmacresearch.com>.

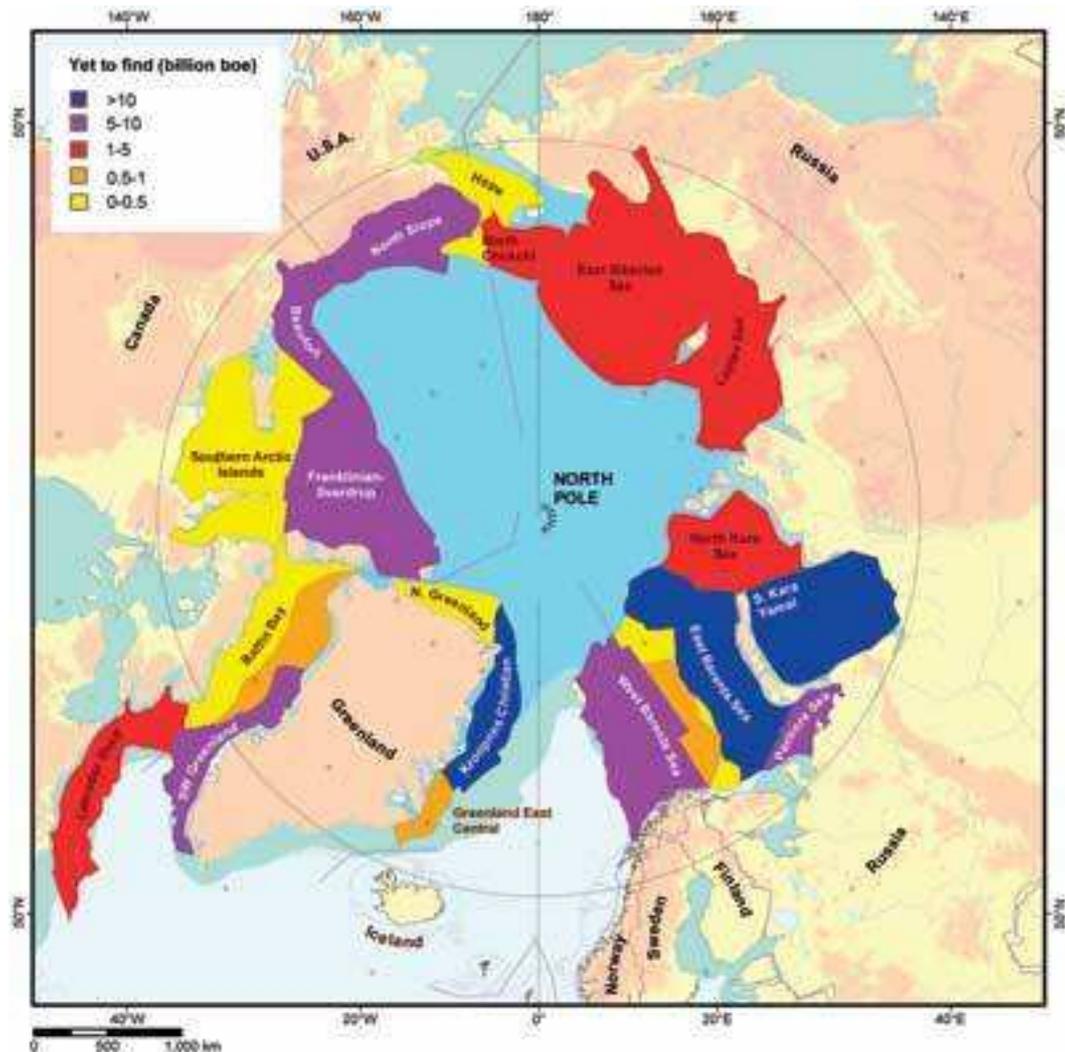
¹⁰³ Fugro Robertson, <http://www.fugro-robertson.com>.

¹⁰⁴ CERA - *Cambridge Energy Research Associates*, <http://www.cera.com>.

¹⁰⁵ **BORGERSON S.G.**: « Arctic Meltdown. The Economic and Security Implications of Global Warming », *Foreign Affairs* [en ligne], March/April 2008, <http://www.foreignaffairs.org/20080301faessay87206/scott-g-borgerson/arctic-meltdown.html>.

¹⁰⁶ **X.**: « Researchers downgrade Arctic's oil reserves », *Midland Reporter-Telegram*, 11/04/2008, <http://www.mywesttexas.com/site/news.cfm?newsid=17421847>.

Vingt différents bassins¹⁰⁹ sont répertoriés dans la zone arctique. Les plus prometteurs sont situés du côté russe de l'océan Arctique, dans les mers de Barents et de Kara, ainsi que dans une moindre mesure dans celle de Laptev (Carte 4.2 – zones bleues). Viennent ensuite la côte est du Groenland et le nord de l'Alaska. Remarquons au passage que l'Arctique n'est pas une zone homogène au niveau géologique.



Carte 4.2 : Carte des bassins de l'Arctique (2)

Source: Wood McKenzie and Fugro Robertson, 7/05/2008, http://www.ogfj.com/display_article/278928/120/ARCHI/none/none/2/Wood-Mackenzie-downgrades-Arctic-as-energy-supply-source/

¹⁰⁹ Hope, North Chukchi, East Siberian Sea, Laptev Sea, North Kara Sea, West Siberia (South Kara/Yamal Sub Basin), West Siberia (Central Sud Basin), Pechora Sea, East Barents Sea, West Barents Sea, East Central Greenland, Kronprins Christian, North Greenland, North Greenland, Labrador Shelf, South West Greenland, Baffin Bay, Southern Arctic Islands, Franklinian – Sverdrup, Beaufort – Mackenzie, North Slope (rotation horaire – Cf. Carte 4.1).

Chiffrées, les réserves ultimes de la zone arctique seraient estimées à 50 milliards de barils¹¹⁰ de pétrole et 1000 TCF (*trillion cubic feet*) de gaz naturel¹¹¹. A titre de comparaison, les réserves prouvées en pétrole de l'Arabie Saoudite sont estimées en 2005 à 264 milliards de barils (22% des réserves prouvées mondiales) et les réserves prouvées en gaz naturel de l'Iran à 944 TCF (15% des réserves prouvées mondiales)¹¹². L'étude Wood Mackenzie estime, quant à elle, les réserves découvertes à 233 milliards de barils ou équivalent auxquelles s'ajoutent des ressources potentielles de 166 milliards de barils ou équivalent¹¹³. CERA annonçait de son côté 118 milliards de barils (uniquement pétrole)¹¹⁴. Ces ressources chiffrées différant assez d'une étude à l'autre¹¹⁵, nous tiendrons donc principalement compte des certitudes citées précédemment à savoir trois fois plus de gaz naturel que de pétrole, la majorité des champs situés en mer (off-shore) et seuls certains bassins très prometteurs.

La confusion dans le domaine de la prédiction des réserves d'hydrocarbures est importante, principalement en raison des difficultés technologiques auxquelles elle doit faire face. Notons cependant que la position de la personne émettant ces prédictions peut également les faire varier considérablement. Elles peuvent en effet être modifiées dans un but économique. Citons l'exemple de la compagnie pétrolière Royal Dutch Shell qui a dû reconnaître, en 2004, avoir « truqué » les résultats de l'évaluation de ses réserves afin de faire meilleure figure face à ses actionnaires¹¹⁶.

¹¹⁰ Un baril de pétrole équivaut à 159 litres de pétrole.

¹¹¹ LAHERRERE J.: « Arctic Oil & Gas Ultimate ».

¹¹² BP Statistiques 2006

¹¹³ BRETT P. : « Global warming opens Arctic seabed to the search for oil and gas », International Herald Tribune [en ligne], 30/10/2007, <http://www.iht.com/articles/2007/10/30/business/renarct.php>.

¹¹⁴ LAHERRERE J.: « Arctic Oil & Gas Ultimate ».

¹¹⁵ Une nouvelle étude de l'USGS « *The Circum-Arctic Oil and Gas Resource Appraisal* » est prévue pour l'été 2008.

¹¹⁶ SERENI J-P. : « Les Etats s'emparent de l'arme pétrolière », Le Monde Diplomatique, mars 2007, n°636, p. 1.

4.2.3. Perspectives de mise en exploitation et marchés potentiels

Plusieurs contraintes assez lourdes retardent cependant la mise en exploitation des réserves de l'Arctique. En dépit de la fonte des glaces, cette partie du globe reste sujette à des conditions extrêmes. De plus, sa situation géographique la place à une distance considérable des principaux marchés consommateurs. Malgré les difficultés inhérentes au climat arctique, les techniques d'extraction et de mise en production pourraient permettre, dans certaines régions, d'avoir un prix comparable aux autres parties du monde mais le coût de transport l'augmenterait de manière conséquente¹¹⁷. Le gaz naturel étant beaucoup plus difficile à transporter et à exploiter, cela pourrait retarder la commercialisation de ces ressources jusqu'à 2050. Aucun « *pan-Arctic champion* » ne s'est révélé parmi les majors du secteur de l'énergie, ceci dû en partie à ces défis technologiques et aux coûts importants qu'ils nécessitent. Le secteur énergétique russe, premier acteur concerné, souffre d'ailleurs d'un manque d'expérience dans le développement de champs off-shore dans des conditions arctiques. Les tergiversations concernant le développement du gigantesque champ gazier de Shtokman en mer de Barents montrent que Gazprom ne se précipite pas pour mettre en valeur les ressources de l'Arctique¹¹⁸.

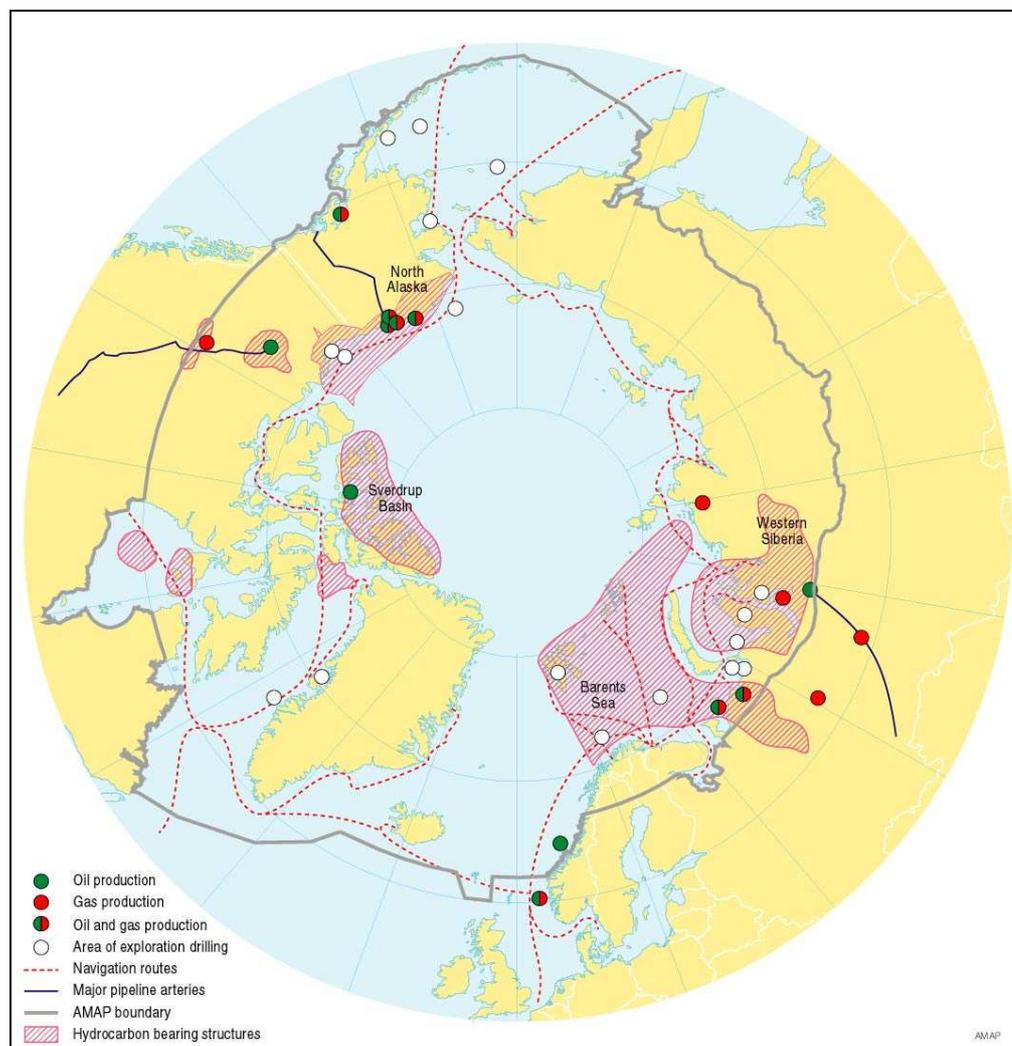
Le pic de production de l'Arctique n'est, quoiqu'il en soit pas, attendu avant une vingtaine d'années. Il est donc, à court terme, inconcevable qu'il puisse concurrencer des sources à coûts de développement moindres telles celles du Moyen-Orient¹¹⁹. Seuls les bassins avoisinant le nord de l'Alaska et la mer de Pechora au nord de la Russie pourraient donner un retour sur investissement intéressant à court terme en raison d'un relativement bon accès aux marchés via les oléoducs déjà en place (*Transalaskien* ; Cf. Carte 4.3) et la navigation sur des

¹¹⁷ X. : « Researchers downgrade Arctic's oil reserves », Midland Reporter-Telegram, 11/04/2008, <http://www.mywesttexas.com/site/news.cfm?newsid=17421847>.

¹¹⁸ BAEV P.: « Russia's Race for the Arctic and the New Geopolitics of the North Pole », The Jamestown Foundation, Washington DC, October 2007, p.7.

¹¹⁹ STOWERS D. : « Wood Mackenzie downgrades Arctic as energy supply source », Oil&Gas Financial Journal [en ligne], décembre 2006, http://www.ogfj.com/display_article/278928/120/ARCHI/none/none/2/Wood-Mackenzie-downgrades-Arctic-as-energy-supply-source/.

mers libérées de glaces. Néanmoins, les infrastructures fixes sont soumises à de nombreux problèmes, la fonte du pergélisol créant une instabilité des sols. Ce dernier point nous amène à nous questionner sur ces routes maritimes de l'océan Arctique ainsi que leur concours au développement du secteur énergétique de la région¹²⁰.



Carte 4.3 : Routes d'exportation des hydrocarbures de l'Arctique (pipelines et routes maritimes)

Source: AMAP Assessment Report: Arctic Pollution Issues

¹²⁰ X. : « Researchers downgrade Arctic's oil reserves », Midland Reporter-Telegram, 11/04/2008, <http://www.mywesttexas.com/site/news.cfm?newsid=17421847>.

4.3. Routes maritimes arctiques

4.3.1. Préambule

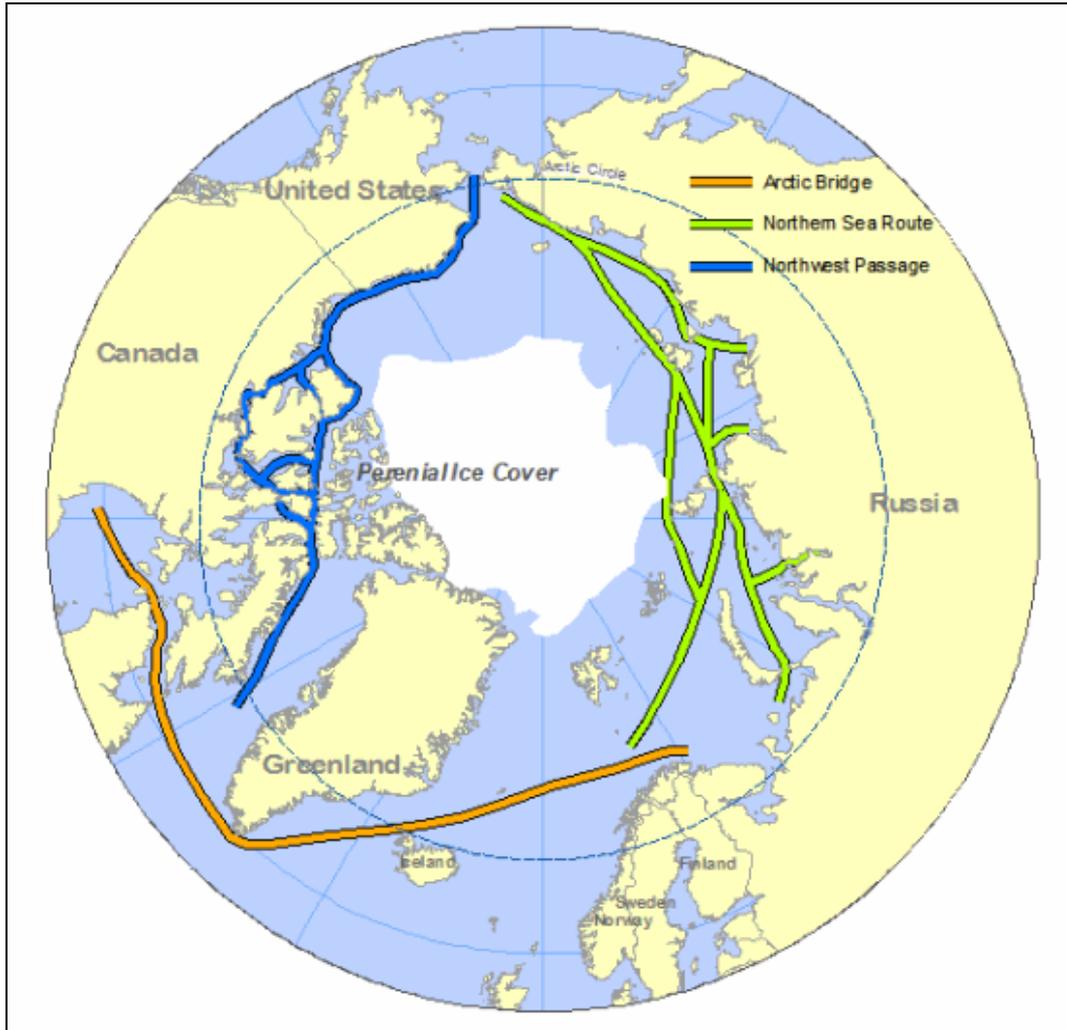
La fonte des glaces arctiques laisse entrevoir la possibilité d'ouverture des passages du nord-ouest et du nord-est entre les océans Atlantique et Pacifique. Réduisant notablement les distances de navigation en comparaison des routes empruntant le canal de Suez ou celui de Panama (Cf. Tableau 4.1), ces passages mythiques pourraient offrir des possibilités commerciales plus qu'intéressantes et permettre l'exploitation des gisements d'hydrocarbures mentionnés précédemment, solutionnant ainsi le problème des infrastructures en gazoducs et autres oléoducs extrêmement coûteuses et bien plus contraignantes en regard des conditions climatiques. Les trafics maritimes en zone arctique restent néanmoins, pour l'instant, toujours confronter à certaines entraves inévitables. Tenir compte du recul de la banquise ou bien s'attaquer à celle-ci avec les moyens appropriés¹²¹, telle reste le genre de question qu'impose encore la navigation dans ces eaux. Cela exigera donc des aptitudes particulières de la part des navires tant que les routes maritimes arctiques ne seront pas totalement libérées des glaces.

Itinéraire	Londres - Yokohama	New York - Yokohama	Hambourg - Vancouver
Panama	23 300	18 560	17 310
Suez et Malacca	21 200	25 120	29 880
Cap Horn	32 289	31 639	27 200
Passage du nord-ouest	15 930	15 220	14 970
Passage du nord-est	14 062	18 190	13 770

Tableau 4.1 : Distances entre ports (km), selon la route maritime

Source : Mesures effectuées par Frédéric LASSERRE sur le SIG MapInfo, http://www.lecerclepolaire.com/art_f_lasserre_routes_maritimes_arctique_01-2007.htm

¹²¹ BESNAULT R : « Géostratégie de l'Arctique », Economica, Paris, 1992, p. 196.



Carte 4.4 : Routes maritimes arctiques

Source: RODRIGUE J-P, Dept. of Economics & Geography, Hofstra University, <http://people.hofstra.edu/geotrans/eng/ch1en/conc1en/polarroutes.html>

4.3.2. *Passage du Nord-Ouest*

Précision terminologique : comme nous pouvons l'observer sur la carte 4.4, il n'existe pas un seul passage du nord-ouest mais bien deux voies principales, l'une continentale qui consiste à serrer le continent, l'autre insulaire, consistant à emprunter les chenaux les plus larges qui relient la mer de Baffin à la mer de Beaufort. La voie insulaire, dite « *du nord* » représente une distance plus courte que son homologue plus au sud mais le choix de l'itinéraire emprunté dépend plus des glaces rencontrées et de la profondeur des chenaux que réellement de la distance. La voie du nord reste malgré tout la plus adaptée au transport lourd

tandis que les plus petits bâtiments vont de préférence utilisé la voie continentale¹²².

A l'exception de la course vers la route des Indes et au prestige des explorateurs des siècles passés (Cf. Chapitre I), la possibilité d'ouvrir une route maritime dans l'archipel arctique canadien est assez récente. Elle est d'ailleurs liée directement à l'exploitation des ressources en énergies fossiles de la zone arctique. En 1968, suite à la découverte de pétrole en mer de Beaufort, se pose la question de son acheminement vers le marché américain. Deux alternatives sont alors envisagées : la construction d'un oléoduc traversant l'Alaska et le transport maritime à travers le passage du nord-ouest. Pour évaluer la deuxième solution, une compagnie américaine construit un pétrolier à coque renforcée, le *S.S. Manhattan* (Cf. Chapitre V), pour acheminer ces ressources vers les marchés de la côte est américaine. L'objectif était de démontrer le rôle commercial stratégique de cette route maritime. Le pétrolier s'est cependant souvent retrouvé bloqué dans les glaces. « *S'il était techniquement possible de franchir le passage avec une importante cargaison marchande, l'expédition constituait néanmoins un échec commercial* »¹²³. C'est pourquoi la solution de l'oléoduc fut finalement choisie malgré les coûts élevés de construction et de maintenance que ce projet a engendrés. Avec la fonte des glaces que l'on observe actuellement, le développement de l'exploitation de ces ressources pourra être relancé, étant donné que le transport maritime est envisageable pendant une plus longue période de l'année. En effet, au lieu d'une banquise étendue et épaisse, les navires se retrouveront dans des eaux libres de glaces, du moins durant la période estivale.

Plusieurs problèmes se posent néanmoins. Tout d'abord concernant le trafic de conteneurs. Les compagnies maritimes de marchandises conteneurisées

¹²² BESNAULT R. : « Géostratégie de l'Arctique », Economica, Paris, 1992, p. 198.

¹²³ LASSERRE F. : « De nouvelles routes maritimes dans l'Arctique? Géopolitique des Passages du Nord-ouest et du Nord-est », Le Cercle Polaire, 2007, http://www.lecerclepolaire.com/art_f_lasserre_routes_maritimes_arctique_01-2007.htm, 6/05/2008.

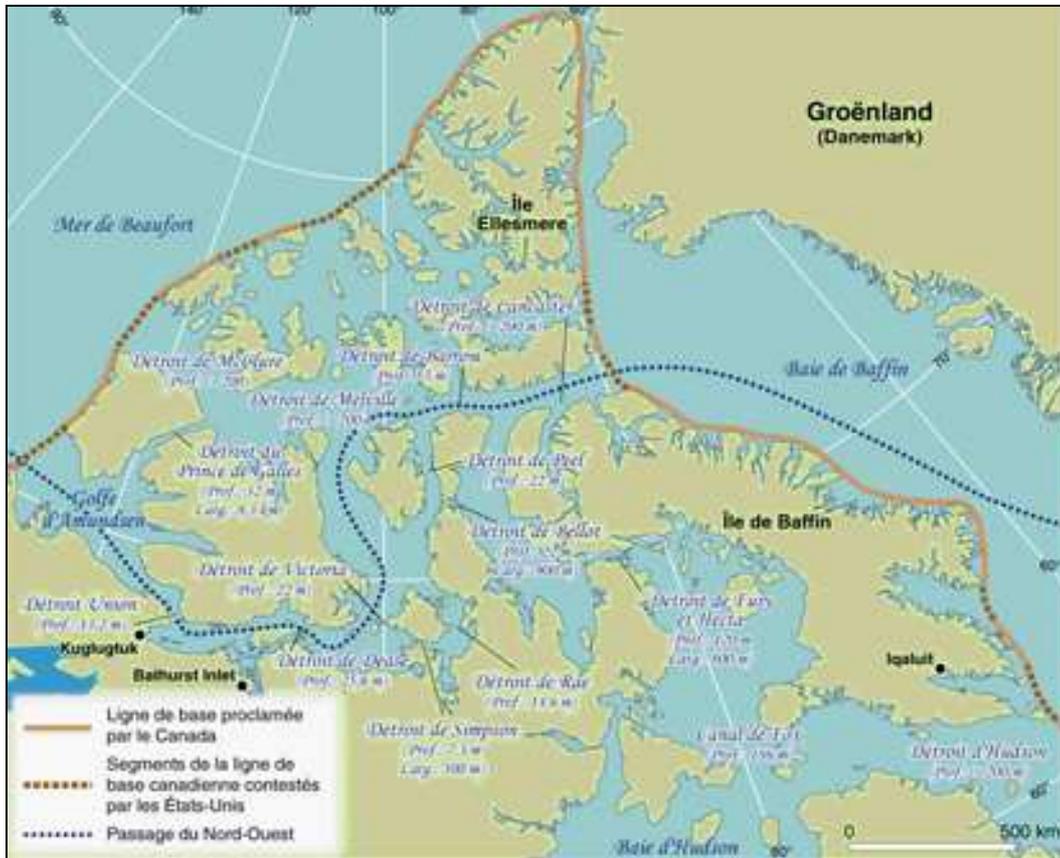
fonctionnent en « *Just in Time* »¹²⁴, technique qui nécessite des délais de livraison précis. Le passage du nord-ouest donnerait, en été, un gain de temps considérable par rapport aux autres routes, mais le risque d'y être bloqué par des glaces dérivantes resterait élevé, le transit pourrait donc impliquer des retards qui s'avèreraient très coûteux en pénalités financières et qui pourraient écorner la réputation de fiabilité du transporteur auprès de ses clients. De plus, naviguer en hiver resterait du domaine de l'impossible ce qui nécessiterait de modifier les itinéraires logistiques plusieurs fois par an. Le coût d'équipement des navires en coque renforcée est également non négligeable. « *On ne peut donc pas s'attendre à voir ce type de bâtiment naviguer prochainement, de façon régulière, dans les eaux arctiques* ». Seuls les transits de marchandises ne nécessitant pas de date précise de livraison (minerais, céréales, ...) pourraient éventuellement tirer profit de ce passage. Cependant, le nombre d'icebergs en provenance du Groenland étant de plus en plus important en raison du réchauffement climatique, la navigation y resterait très dangereuse. Ajoutons également que les glaces dérivantes, qui résistent à la fonte durant les mois d'été, se composeront majoritairement de glaces pluriannuelles d'une extrême dureté. Celles-ci représentent une menace pour la navigation car même un bloc de taille réduite peut infliger de sévères dommages à la coque d'un navire qui viendrait à le percuter¹²⁵.

La concurrence du passage du nord-est risque également d'être un facteur très pénalisant comme nous allons le voir dans le prochain point. Le réel potentiel de navigation dans ce passage réside en fait dans l'exploitation des ressources naturelles de cette zone de l'Arctique, principalement les hydrocarbures comme décrit précédemment ainsi que, dans une moindre mesure, sur l'expansion du secteur touristique. Bien que la fonte de la banquise va continuer à accroître le potentiel de développement de ces secteurs, « *il ne faut exagérer l'ampleur annoncée de ces mouvements en raison des contraintes à la navigation qui*

¹²⁴ Le « *Just In Time* » est une philosophie d'organisation de la fabrication qui consiste à approvisionner les pièces seulement lorsque le processus d'assemblage les requiert dans le but de réduire les coûts de stockage et le gaspillage.

¹²⁵ LASSERRE F. : « Enjeux géopolitiques et environnementaux en Arctique », Séminaire de géopolitique : Les crises à impact global, Université Laval, Québec, Canada, 21/11/2007.

demeurent, malgré les changements climatiques »¹²⁶. Il est vrai qu'au cours du dernier siècle, seuls 100 navires environ, dont 80 canadiens s'y sont engagés¹²⁷. Notons également que des conflits juridiques entraînent également certaines complications (Cf. Chapitre V).



Carte 4.5 : Le Passage du Nord-Ouest

Source : LASSERRE F., « Le passage du Nord-Ouest : une route maritime en devenir ? », Revue Internationale et Stratégique (Paris), n°42, p.143- 160, 2001.

4.3.3. Passage du Nord-Est et Route Maritime du Nord

Contournant le continent eurasiatique par le nord, le passage du nord-est permet de passer de l'Atlantique au Pacifique en longeant les côtes de la Sibérie. Il a fallu attendre près d'un demi siècle après Nordenskjöld pour que la traversée soit

¹²⁶ LASSERRE F. : « Le Passage du Nord-Ouest n'est pas une future autoroute maritime », Le Devoir [en ligne], Montréal, 22/01/2007, p.A7. <http://www.ledevoir.com/2007/01/22/128205.html>.

¹²⁷ LASSERRE F. : « Enjeux géopolitiques et environnementaux en Arctique », Séminaire de géopolitique : Les crises à impact global, Université Laval, Québec, Canada, 21/11/2007.

effectuée sans hivernage. Ce fut réalisé en 1932 par le brise-glace russe « *Sibiriakof* », qui relia Arkhangelsk, en mer Blanche, à la mer de Béring, en un peu plus de deux mois. Notons que la route maritime nord et le passage du nord-est, bien que contournant tous deux le continent eurasiatique par le nord, se distinguent par le trajet, le but visé et le caractère de voie soviétique intérieure marquant fortement la première¹²⁸.

Comme pour l'autre route maritime polaire, ce passage ne commença donc à être réellement emprunté qu'à la fin des années 1960. Par contre, à sa grande différence, il a connu un réel trafic commercial au XXe siècle en raison de la volonté de l'Union soviétique de le développer. L'*Administration de la Route du Nord* fut créée en 1932 afin de favoriser le développement de la Sibérie et de l'Extrême-Orient soviétique. De façon générale, elle atteint des régions mal desservies, généralement sans routes ni chemins de fer. Cependant, peu de bâtiments effectuent le périple complet, le trafic étant le plus souvent scindé en deux parties : l'une à l'ouest, l'autre à l'est de Tiksi¹²⁹ (Cf. Carte 4.5).

Année	1935	1940	1950	1960	1965	1970
Trafic (en milliers de tonnes)	246	289	503	1 013	1 600	2 980
Année	1980	1987	1991	1994	1999	2001
Trafic (en milliers de tonnes)	4 950	6 580	4 800	2 300	1 580	1 980

Tableau 4.2 : *Trafic maritime de la Route maritime du nord*

Source: Nathan Mulherin, Devinder Sodhi, et Elisabeth Smallidge, *Northern Sea Route and Icebreaking Technology*, Cold Regions Research & Engineering Laboratory, Fairbanks, 1994, p. 11 ; Claes Lykke Ragner, *Northern Sea Route Cargo Flows and Infrastructure – Present State and Future Potential*, FNI Report 13, Fridjof Nansen Institute, Oslo, 2000, p.12 ; Reuters, 28 avril 2002.

Soumise à des difficultés similaires au passage du nord-ouest, la route maritime du nord possède néanmoins certains avantages en raison de son statut passé de « *projet soviétique stratégique* ». Moscou décida en effet de développer systématiquement une desserte maritime de sa côte arctique, pour des raisons principalement politiques à ses débuts dans les années 1930 : « *Il ne fallait pas dépendre de l'étranger et mettre le plus possible en valeur ses ressources*

¹²⁸ BESNAULT R. : « Géostratégie de l'Arctique », Economica, Paris, 1992, p. 200.

¹²⁹ BESNAULT R. : « Géostratégie de l'Arctique », Economica, Paris, 1992, p. 203 et 204.

propres ». L'infrastructure portuaire, l'équipement en brise-glaces et la familiarisation avec la navigation dans ces eaux difficiles sont restés depuis lors des atouts de ce passage maritime. Des efforts considérables ont été faits au cours du XXe siècle afin de le maintenir, comme l'attestent les chiffres du tableau 4.2 et malgré le déclin connu dans les années 1980 suite à l'effondrement soviétique, la route maritime du nord constitue encore, à la différence du passage du nord-ouest, « une route maritime réelle au trafic non négligeable »¹³⁰. La principale conclusion du programme nordique international de route maritime (INSROP)¹³¹ confirmait également qu'en dépit des contraintes climatiques, technologiques et politiques, un accroissement de la navigation commerciale internationale par cette voie est « réalisable » aussi bien en termes économiques, technologiques ou environnementaux¹³².

La transformation de la route maritime nord sera donc un défi pour la Russie étant donné que la question du transport pour ce pays est cruciale. Les routes d'exportations d'hydrocarbures, et plus particulièrement de gaz naturel sont stratégiques et la multiplication de celles-ci est une nécessité afin d'éviter d'être dépendant des pays de transit au niveau des installations fixes (gazoducs). Les récentes crises en Ukraine et au Bélarus durant les hivers 2006 et 2007 ont démontré la fragilité de la Russie à cet égard. L'acheminement de ces ressources par la route maritime nord sous forme de GNL¹³³ est donc une opportunité très attractive dans la stratégie d'exportation énergétique de la Russie. Il faudra cependant pour cela que l'ouverture au trafic international de cette route maritime permette de rentabiliser le coût d'entretien de la flotte de brise-glaces qui sont

¹³⁰ LASSERRE F.: « De nouvelles routes maritimes dans l'Arctique? Géopolitique des Passages du Nord-ouest et du Nord-est », Le Cercle Polaire, 2007, http://www.lecerclepolaire.com/art_f_lasserre_routes_maritimes_arctique_01-2007.htm, 6/05/2008.

¹³¹ INSROP (*International Northern Sea Route Programme ; 1993-1999*) est un programme de recherche en matière de conditions naturelles et de navigation dans les glaces, de facteurs environnementaux, de commerce et de transport maritime, de facteurs stratégiques, politiques et juridiques. <http://www.fni.no/insrop/>.

¹³² JAKOBSSON T.E.: « Climate Change and the Northern Sea Route : An Icelandic Perspective », in *International Energy Policy, the Arctic and the Law of the Sea* (Center for Oceans Law and Policy), Brill Academic Publishers, Leiden (Pays-Bas), 2005, p. 281- 301.

¹³³ Le gaz naturel liquéfié (GNL) consiste en du gaz naturel condensé à l'état liquide. Un mètre cube de gaz naturel liquéfié correspond à 600 mètres cubes de gaz naturel.

nécessaires afin d'allonger la période d'utilisation de la route¹³⁴. La Russie n'est, par ailleurs, pas le seul pays intéressé par ce projet : les Etats-Unis et l'Union européenne profiteraient également de celui-ci pour sécuriser leurs approvisionnements énergétiques¹³⁵.



Carte 4.6 : La Route maritime du Nord

Source: DUNLAP William (1996) *Transit Passage in the Russian Arctic Straits*, Maritime Briefing vol.1 n°7, International Boundary Research Unit, University of Durham.

4.3.4. Le « Pont arctique »

Il existe également une troisième route maritime dans l'océan Arctique. Moins connue que ses deux concurrentes, elle mérite néanmoins d'être mentionnée. Dénommée « *pont arctique* » (Cf. Carte 4.4), cette route relie le port de Mourmansk à celui de Churchill, au Canada. Contournant le Groenland par sa

¹³⁴ ¹³⁴ **DE CLAUSONNE G. M.:** « L'Arctique comme zone stratégique : Les évolutions géopolitiques et les enjeux », CEDOC, Ministère de la Défense, Paris, p.29.

¹³⁵ **COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES :** « Livre Vert : une stratégie européenne pour une énergie sûre, compétitive et durable », Bruxelles, mars 2006.

pointe sud, elle « *serait le chemin le plus court pour acheminer l'abondant pétrole russe vers les marchés canadiens et américain* »¹³⁶.

4.4. Risques environnementaux et autres questions éthiques

Avec une facilité d'accès croissante à la zone arctique permettant l'augmentation du trafic maritime ainsi qu'un développement de champs gaziers et pétroliers *off-shore*, les probabilités d'un naufrage dans l'Arctique augmenteront de façon notable. Cela pourrait être à la base d'une marée noire aux conséquences sans précédent à laquelle le monde n'est pas du tout préparé. En tenant compte du nombre d'incidents de ce type ayant eu lieu depuis les années 1960 dans des eaux nettement moins hostiles à la navigation que le sont celles de l'Arctique¹³⁷, nous ne pouvons nier qu'un jour se produise une catastrophe dans les eaux de l'océan glacial Arctique et ce, en dépit, des réglementations du droit de la mer (Cf. Chapitre V)¹³⁸. Réagir à une marée noire dans des mers de glaces sera très différent des opérations de ce type en eaux libres et pourrait avoir des conséquences majeures à l'échelle environnementale planétaire comme nous en informe le rapport *Advancing Oil Spill Response in Ice-Covered Waters* publié par l'*U.S. Arctic Research Commission*¹³⁹.

Une autre problématique concerne les populations autochtones : « *dichotomie de l'Arctique, perçue soit comme un lieu de mise en valeur et d'exploitation des ressources par des intérêts externes, soit la terre où vivent les autochtones* »¹⁴⁰.

La mise en valeur de ses ressources donnera une autonomie et une sécurité

¹³⁶ LASSERRE F. : « Fonte des glaces arctiques dans le passage du nord-ouest », Policy option, novembre 2004.

¹³⁷ Depuis 1960, 984 marées noires de plus de 30000m³, touchant les côtes de 112 pays, ont été recensées.

¹³⁸ NEWTON G.B. : « Coming to the Arctic : Oil, Ships and UNCLOS Plus Risk and Research », in *International Energy Policy, the Arctic and the Law of the Sea* (Center for Oceans Law and Policy), Brill Academic Publishers, Leiden (Pays-Bas), 2005, p. 321-339.

¹³⁹ *Advancing Oil Spill Response in Ice-Covered Waters*, mars 2004, <http://www.arctic.gov/files/OilInIceReport.pdf>.

¹⁴⁰ BIRGAS S. C. et McCOY V. : « Evaluation environnementale, recherche sur le changement climatique et répercussions politiques dans l'Arctique », Rapport du Colloque Canada-Union européenne – Bruxelles, les 15-16 mars 2004, Commission canadienne des affaires polaires, p. 49-54.

économique à ces populations. Qu'advierait-il si, par exemple, des autorités extérieures prennent la décision de ne pas développer les ressources hydrocarbures de la région pour des raisons environnementales¹⁴¹? Toutes ces questions peuvent-elles être solutionnées uniquement par le droit de la mer ?

4.5. Conclusion

L'analyse des ressources en hydrocarbures de la zone arctique nous a permis de mieux cerner l'impact que ce paramètre va avoir dans les années à venir. Malgré certaines incertitudes concernant l'étendue exacte des ressources en gaz naturel et en pétrole, dues aux différents facteurs développés ci-dessus, nous avons été en mesure d'avancer certaines certitudes : une région largement gazière, des champs principalement situés en mer et la localisation des bassins les plus prometteurs dans les mers de Barents et de Kara, sur la côte est du Groenland et dans le nord de l'Alaska. L'Arctique jouera donc, à terme, un rôle important au niveau des approvisionnements énergétiques mondiaux en gaz naturel mais ne sera pas en mesure d'assurer à lui seul la sécurité énergétique du marché européen ou nord-américain. La perspective de mise en production de ces champs d'hydrocarbures est comme nous l'avons vu directement liée aux coûts qu'elle va engendrer (principalement extraction et transport). En raison de la distance des marchés et de la tendance de fonte des glaces qui se confirme, l'acheminement des ressources se fera donc en grande partie via les routes maritimes arctiques. Ces routes, comme nous l'avons développé, représentent un intérêt considérable pour l'économie mondiale. Néanmoins, tant que les conditions de navigation y seront encore aussi hostiles qu'à l'heure actuelle, leur utilisation se limitera à certains secteurs précis comme l'acheminement des hydrocarbures. Relevons également que la route contournant le continent eurasiatique est avantagée par rapport à sa vis-à-vis nord

¹⁴¹ BIRGAS S. C. et McCOY V. : « Evaluation environnementale, recherche sur le changement climatique et répercussions politiques dans l'Arctique », Rapport du Colloque Canada-Union européenne – Bruxelles, les 15-16 mars 2004, Commission canadienne des affaires polaires, p. 37-49.

américaine en raison des infrastructures dont elle dispose déjà ainsi que d'un climat moins extrême.

Chapitre V : Problèmes territoriaux

5.1. Introduction

Un « *territoire sans maître* ». Il y a une touche de XIXe siècle et un rappel de la course pour diviser l'Afrique entre les puissances coloniales européennes dans la décision de la Russie de planter le drapeau national sur les fonds marins de l'océan Arctique, pas loin du pôle Nord, le 2 août 2007. En préparation à la conférence de Berlin en 1885 qui allait définir les frontières des colonies africaines, il y avait ainsi une course folle afin de placer les drapeaux nationaux aux points commerciaux stratégiques pour pouvoir en réclamer la possession¹⁴². En effet, l'Arctique n'est, pour le moment, gouverné par aucun traité international ou autres normes de régulations permettant de « *quadriller* » la zone. Il n'était pas attendu que ces eaux deviennent navigables et que le site ne soit largement exploité pour ses ressources en matières premières. Les conflits dormants de souveraineté dans cette zone, entre les cinq puissances arctiques, se sont dès lors réveillés et prennent de plus en plus d'ampleur chaque année en raison du phénomène continu de la fonte des glaces. Comment ces questions pourront-elles être solutionnées ? Peut-on imaginer une solution similaire à celle trouvée pour l'Antarctique en 1959 ? Etant donné que l'un est un continent entouré de mers et l'autre un océan entouré de continents, nous nous trouvons face à une toute autre situation. Le droit de la mer devrait donc répondre à ces questions. Mais alors, pourquoi cet acte unilatéral provocateur de la part de la Russie ?

5.2. Introduction au Droit de la mer

Etant bien un océan et non un continent à l'image de l'Antarctique, l'océan Arctique répond donc du droit de la mer en terme de délimitation des souverainetés. Ce droit est actuellement basé sur une convention signée en 1982

¹⁴² WADLOW R.: « Arctic Oil and the Law of the Seize », Toward Freedom, 29/08/2007, <http://towardfreedom.com/home/content/view/1109/64/>.

lors de la troisième conférence sur le droit de la mer, sous l'égide des Nations Unies, à Montego Bay, en Jamaïque. Ce document, la *Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer* (CNUDM), est seulement entré en vigueur en novembre 1994 après avoir été ratifié par un nombre suffisant d'Etats¹⁴³. Notons que la plupart des grands pays industrialisés l'ont ratifié, à l'exception notable des Etats-Unis¹⁴⁴.

Pays	Date de ratification de la Convention	Date butoir de la soumission des revendications de plateau continental	Date de la soumission de la revendication
Etats-Unis	-	-	-
Canada	7 novembre 2003	2013	-
Norvège	24 juin 1996	2009	27 novembre 2006
Danemark	16 novembre 2004	2014	-
Russie	12 mars 1997	2009	20 décembre 2001

Tableau 5.1 : *Chronologie de la ratification de la convention du Droit de la mer - États riverains de l'océan Arctique*

Source: Oceans and Law of the Sea, 7/04/2008, http://www.un.org/Depts/los/reference_files/chronological_lists_of_ratifications.htm

La Convention a pour effet premier de compartimenter la mer (Cf. Carte 5.1.). Les Etats riverains sont souverains sur les eaux territoriales qui les bordent et qui peuvent s'étendre jusqu'à douze milles marins¹⁴⁵ d'une ligne côtière théorique appelée ligne de base. La convention établit également des zones économiques exclusives (ZEE), zones dans lesquelles l'Etat a le monopole des activités économiques, c'est-à-dire en pratique la pêche et l'exploitation des richesses des fonds marins. Celles-ci s'étendent jusqu'à 200 milles marins des lignes de base. Au-delà de cette limite, les eaux sont internationales, c'est-à-dire « *ouvertes à tous les Etats, qu'ils soient côtiers ou sans littoral* » et « *affectées à des fins pacifiques* »¹⁴⁶. La délimitation des zones économiques exclusives d'un Etat n'est cependant pas définie automatiquement. Il doit la déclarer et trouver un accord de partage avec les autres Etats dont la zone économique exclusive chevaucherait la

¹⁴³ X.: « Arctic melt gets U.S. to move on sea treaty », Associated Press [en ligne], 4/10/2007, <http://www.msnbc.msn.com/id/21131181/>.

¹⁴⁴ Canada – 7 novembre 2003 ; Russie – 11 avril 1997.

¹⁴⁵ Le mille marin (ou mille nautique) international vaut 1 852 mètres.

¹⁴⁶ Article 87 et 88, Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer.

sienne¹⁴⁷. Nous développerons cette question dans le point suivant concernant les différents conflits juridiques de la région. Le point qui nous intéresse ici concerne la possibilité que la Convention offre aux Etats d'étendre leur zone économique exclusive jusqu'à 350 milles marins à condition que le plateau continental s'étende jusque là. C'est ce paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention qui est en grande partie à l'origine l'agitation que connaît actuellement la zone arctique :

« 8. L'Etat côtier communique des informations sur les limites de son plateau continental, lorsque celui-ci s'étend au-delà de 200 milles marins des lignes de base à partir desquelles est mesurée la largeur de la mer territoriale, à la Commission des limites du plateau continental constituée en vertu de l'annexe II sur la base d'une représentation géographique équitable. La Commission adresse aux Etats côtiers des recommandations sur les questions concernant la fixation des limites extérieures de leur plateau continental. Les limites fixées par un Etat côtier sur la base de ces recommandations sont définitives et de caractère obligatoire ».

Quelques notions sont à préciser dans ce paragraphe. Premièrement, celle de plateau continental. Selon la Convention, *« le plateau continental d'un Etat côtier comprend les fonds marins et leur sous-sol au-delà de sa mer territoriale, sur toute l'étendue du prolongement naturel du territoire terrestre de cet Etat jusqu'au rebord externe de la marge continentale, ou jusqu'à 200 milles marins des lignes de base à partir desquelles est mesurée la largeur de la mer territoriale, lorsque le rebord externe de la marge continentale se trouve à une distance inférieure »*¹⁴⁸. Deuxièmement, la « Commission des limites du plateau continental », commission auxiliaire à la Convention, elle a pour objectif de faciliter la mise en œuvre de celle-ci en ce qui concerne l'établissement des limites extérieures du plateau continental au-delà de 200 milles marins *« jusqu'à une distance soit n'excédant pas 350 milles marins des lignes de base, soit n'excédant pas 100*

¹⁴⁷ X. : « Guerre « froide » au pôle Nord », COMAGUER, Bulletin n°170 – semaine 34, publié par Mondialisation.ca [en ligne], 22/08/2007, <http://www.mondialisation.ca/index.php?context=va&aid=6602>.

¹⁴⁸ Article 76, §1, Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer.

milles marins de l'isobathe de 2500 mètres, qui est la ligne reliant les points de 2500 mètres de profondeur »¹⁴⁹. Elle adresse aux Etats côtiers des recommandations concernant la fixation de cette limite après réception de leurs propositions de revendication. Les limites fixées sur base de ces recommandations sont « *définitives et de caractère obligatoire* ». A partir de la ratification, les Etats ont à leur disposition (sauf disposition spéciale¹⁵⁰) une période de 10 ans pour revendiquer l'extension de leur zone économique exclusive (Cf. Tableau 5.1)¹⁵¹.

Cet article pousse donc les Etats riverains de l'océan Arctique à une course à la collection de données scientifiques pouvant prouver le prolongement de leur plateau continental afin de revendiquer une plus grande zone économique exclusive. Le défi que représente la collecte de ces données est considérable. L'Etat voulant faire une revendication doit en effet faire des mesures de la profondeur absolue des fonds marins (pour déterminer l'isobathe de 2500m), de la forme des fonds marins (déterminer le pied du talus continental), de la distance des lignes de base ainsi que de l'épaisseur des roches sédimentaires. Cela réclame donc des mesures de bathymétrie - science de la mesure de la profondeur des océans - ainsi que l'établissement de forages et de profilages sismiques qui requièrent d'importants moyens technologiques et logistiques, d'autant plus dans l'environnement hostile de l'Arctique¹⁵². La couverture de glace est un obstacle important à ces recherches et seuls les sous-marins à propulsion nucléaire sont à même de collecter certaines données. Le fait que les Etats-Unis et la Russie soient les seules nations arctiques à posséder cette technologie nous oblige à nous questionner sur l'égalité de ces provisions de la Convention, d'autant plus qu'il apparaît que tous les Etats riverains de l'Arctique se trouveraient dans la position de prolonger juridiquement la limite de leur plateau continental¹⁵³. Un effort

¹⁴⁹ Article 76, §5, Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer.

¹⁵⁰ L'ONU a accordé un délai supplémentaire aux pays ayant ratifié la Convention avant 2000.

¹⁵¹ Oceans and Law of the Sea, 10/05/2008,

http://www.un.org/Depts/los/clcs_new/issues_ten_years.htm, mis à jour le 23/10/2007.

¹⁵² MAYER L., JAKOBSSON M. et HALL J.: « Challenges of Collecting the Law of the Sea Data in the Arctic », in *International Energy Policy, the Arctic and the Law of the Sea* (Center for Oceans Law and Policy), Brill Academic Publishers, Leiden (Pays-Bas), 2005, p. 126.

¹⁵³ SKADIROVA M.A. et SKADIROV A.S.: « Legal Aspects of Russian Perspectives on Continental Shelf Issues in the Arctic Areas », in *International Energy Policy, the Arctic and the*

international afin de collaborer à cartographier de façon exacte les fonds marins de l'Arctique ainsi que pour s'accorder sur « *une seule vérité* » semblerait une solution plus équitable et permettrait d'éviter de futures tensions¹⁵⁴.

Le 20 décembre 2001, la Russie a ainsi déposé une proposition pour des aires situées dans les mers de Barents, de Béring et d'Okhotsk ainsi que dans l'océan Arctique central. Cette proposition s'est vue refusée par la commission au motif de manque d'éléments suffisants. La nature réelle de l'expédition d'août 2007 était en effet de rassembler de nouvelles preuves afin de déposer une autre proposition et non uniquement un geste symbolique de planter du drapeau¹⁵⁵. Les Danois ont également entrepris beaucoup de recherches sur la dorsale Lomonossov¹⁵⁶ dans l'intention de prouver qu'il s'agit du prolongement du Groenland au niveau géologique¹⁵⁷. Les Etats-Unis, seule grande puissance à ne pas avoir ratifié la Convention, se retrouvent par contre dans l'impossibilité de soumettre toute proposition de prolongement de leur zone économique exclusive. Exclue du partage de l'Arctique, la première puissance mondiale s'active afin d'enfin faire ratifier ce texte par le Sénat¹⁵⁸. Ils pourraient en effet réclamer d'importantes zones dans la mer de Béring et dans l'océan Arctique central. La Convention soutient également le droit de passage libre à travers les détroits internationaux et archipels. Du côté des arguments en opposition à cette ratification, il y a entre autres la perte de souveraineté des Etats-Unis. Ils délégueraient en effet une partie de celle-ci à une autorité internationale (le président Ronald Reagan avait supporté la plus grande partie de la Convention

Law of the Sea (Center for Oceans Law and Policy), Brill Academic Publishers, Leiden (Pays-Bas), 2005, p. 93.

¹⁵⁴ MAYER L., JAKOBSSON M. et HALL J.: « Challenges of Collecting the Law of the Sea Data in the Arctic », in *International Energy Policy, the Arctic and the Law of the Sea* (Center for Oceans Law and Policy), Brill Academic Publishers, Leiden (Pays-Bas), 2005, p. 133.

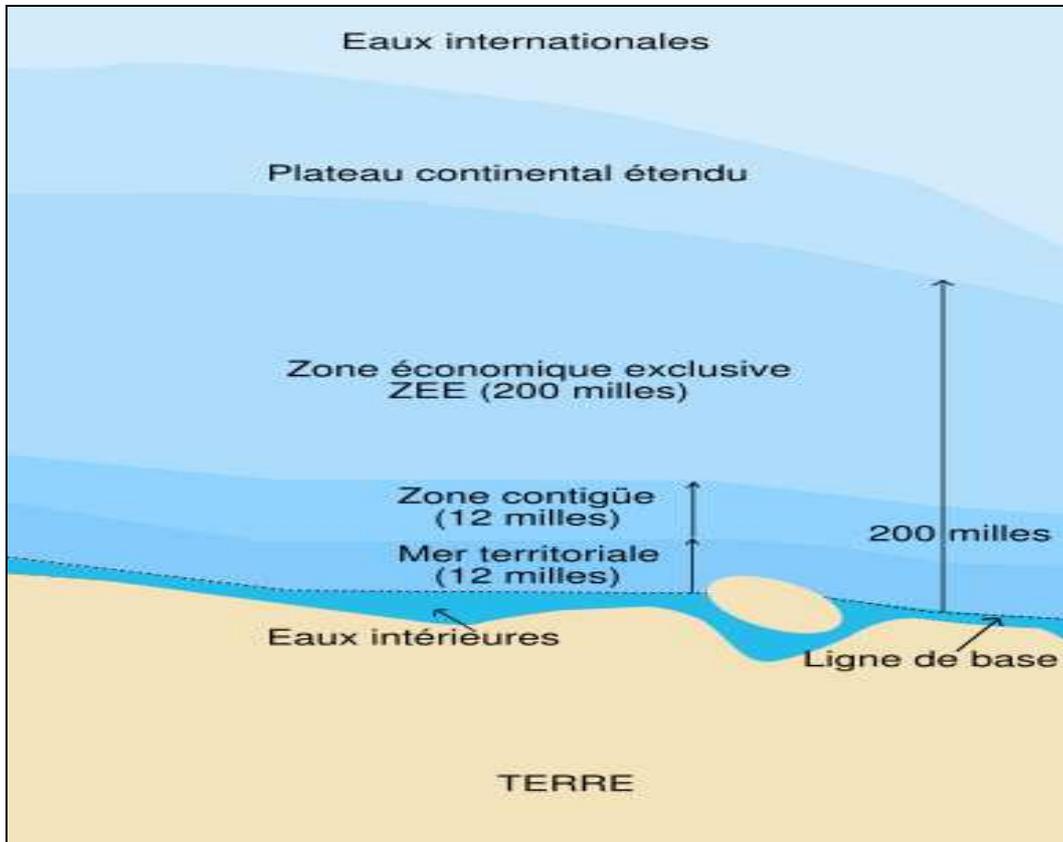
¹⁵⁵ SKADIROVA M.A. et SKADIROV A.S.: « Legal Aspects of Russian Perspectives on Continental Shelf Issues in the Arctic Areas », in *International Energy Policy, the Arctic and the Law of the Sea* (Center for Oceans Law and Policy), Brill Academic Publishers, Leiden (Pays-Bas), 2005, p. 79 – 98.

¹⁵⁶ Chaîne de montagnes sous-marine longue de 1450 kilomètres. Elle se situe sous l'océan Arctique.

¹⁵⁷ KILLABY G.: « Le grand jeu dans le Grand Nord : Remise en question de la souveraineté du Canada dans l'Arctique », *Revue militaire canadienne*, vol. 6, no. 4, hiver 2005-2006, p. 32.

¹⁵⁸ DRAWBAUGH K.: « U.S. Senate panel backs Law of the Sea Treaty », Reuters, 31/10/2007, <http://www.reuters.com/article/latestCrisis/idUSN31335584>.

telle qu'elle fut définie en 1982, mais refusa de la signer en raison des provisions concernant l'exploitation des fonds marins. Il fallut attendre la présidence de Bill Clinton pour qu'elle soit signée, en 1994)¹⁵⁹.



Carte 5.1 : Zones maritimes définies par le droit de la mer

Source: Wikipedia, 10/05/2008, [http://fr.wikipedia.org/wiki/Droit de la mer](http://fr.wikipedia.org/wiki/Droit_de_la_mer).

¹⁵⁹ TIMIRAOS N.: « Arctic Thaw Defrosts a Sea Treaty », The Wall Street Journal [en ligne], 3/11/2007, <http://online.wsj.com/article/SB119405742998381358.html>.

5.3. Conflits territoriaux en cours

Il s'agit ici de traiter des conflits de délimitation des frontières dans les eaux territoriales et zones économiques exclusives des cinq Etats riverains de l'océan Arctique (Canada, Etats-Unis, Danemark, Norvège et Russie). Ces zones se chevauchant la plupart du temps, elles nécessitent des accords bilatéraux entre les Etats voisins afin de les délimiter. En dépit des conditions climatiques extrêmes, le processus de délimitation dans l'Arctique est relativement avancé, sans doute encouragé par les importantes activités de pêche de la région¹⁶⁰. Cependant, certaines questions de souveraineté restent encore en suspens et l'intérêt croissant que suscitent ces zones, suite au retrait de la banquise conduisant à une possible mise en valeur des ressources hydrocarbures, a eu pour effet d'attiser les braises de ces conflits latents. Il s'agit entre autres de la délimitation de la frontière entre la Russie et la Norvège en mer de Barents, de la souveraineté sur l'îlot de Hans entre le Groenland (Danemark) et le Canada, du contrôle du passage du nord-ouest et de la frontière entre l'Alaska (Etats-Unis) et le Canada en mer de Beaufort¹⁶¹.

- Norvège/Russie (Mer de Barents)

La Norvège et la Russie n'ont toujours pas trouvé d'accord sur la délimitation de la frontière maritime en mer de Barents, région riche en hydrocarbures (Cf. Chapitre IV) où les Russes ont aussi des intérêts stratégiques à cause entre autres de la base navale de Mourmansk et des installations militaires dans la péninsule de Kola. La Norvège propose une ligne se référant à la méthode de l'équidistance¹⁶², par contre, la Russie proposerait une ligne qui se rapproche de la méthode des secteurs¹⁶³. Les Russes soutiennent qu'en raison de la

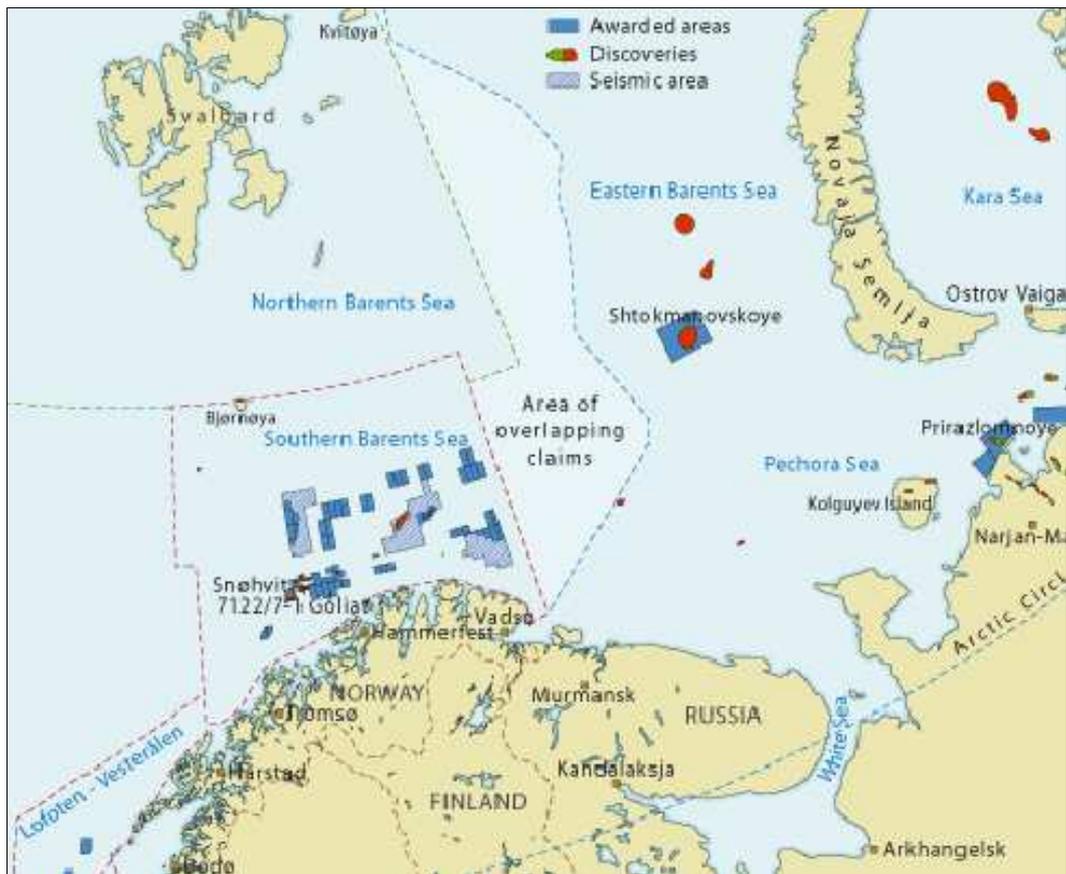
¹⁶⁰ LABRECQUE G. : « Les frontières maritimes internationales – géopolitique de la délimitation en mer », L'Harmattan, Condé-sur-Noireau (France), 2004, p. 269.

¹⁶¹ Annexe 1.

¹⁶² Méthode tenant compte de la ligne médiane dont tous les points sont équidistants des points les plus proches des lignes de base à partir desquelles est mesurée la largeur de la mer territoriale de chacun des deux Etats (Article 15 - Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer).

¹⁶³ La répartition est faite suivant des secteurs ayant pour sommet le pôle, pour base le littoral de l'Etat et pour côtés les méridiens extrêmes de ce littoral.

configuration du littoral et de la différence des longueurs de côtes respectives des deux pays, on ne peut appliquer la méthode de l'équidistance si l'on veut refléter l'application du critère de la proportionnalité¹⁶⁴. La zone disputée couvre une superficie de 45 000 milles marins carrés (mm²). Les Russes étant peu enclins à recourir aux instances judiciaires internationales, le processus de délimitation de cette frontière maritime devrait se poursuivre par voie de négociations¹⁶⁵.



Légende (autour de *Area of overlapping claims*):
- en bleu, à l'est: **revendication norvégienne**
- en vert puis rouge, à l'ouest: **revendication russe**

Carte 5.2 : La frontière Norvège/Russie en mer de Barents

Source: Norwegian Petroleum Directorate, 12/05/2008,
<http://www.npd.no/NR/rdonlyres/C485926E-C7C1-43B8-8BDC-F0EC93B6FC13/0/Fig36.gif>

¹⁶⁴ Critère ayant pour but d'éviter une disproportion entre la longueur des côtes pertinentes des Parties et les espaces maritimes déclarés correspondre à chaque côte.

¹⁶⁵ **LABRECQUE G.** : « Les frontières maritimes internationales – géopolitique de la délimitation en mer », L'Harmattan, Condé-sur-Noireau (France), 2004, p. 269-273.

- *Île de Hans*

L'île de Hans est un petit îlot inhabité d'un peu plus d'un kilomètre carré, se trouvant sur la médiane séparant le Groenland et l'île d'Ellesmere (Canada). Il est revendiqué par les deux pays depuis 1973, date de la signature de l'accord délimitant la frontière maritime entre le Canada et le Groenland. La question de la souveraineté sur cette île n'avait cependant pas été définie dans ce traité. En juillet 2005, les forces canadiennes sont entrées sur ce territoire afin d'y revendiquer leur souveraineté. Cet acte fut exécuté en réaction aux visites annuelles de la marine danoise depuis l'année 2002. Cela a donné lieu, entre autres, au remplacement du drapeau danois par le drapeau canadien. Cependant, il n'y a pas eu d'escalade dans cette affaire, les deux pays reprenant leurs négociations afin de régler la question de la propriété de l'île. L'intérêt de cette petite île est principalement symbolique mais pourrait également avoir des conséquences juridiques¹⁶⁶. « *Si le Canada arrivait à faire valoir qu'il en a le contrôle, il indiquerait de façon significative sa capacité d'exercer sa souveraineté dans le territoire arctique, envoyant ainsi un message non équivoque aux autres pays* »¹⁶⁷. En effet, le Canada serait difficilement pris au sérieux dans ses revendications face aux Etats-Unis dans le passage du nord-ouest s'il n'arrive pas à « *faire plier* » une nation comme le Danemark pour quelques kilomètres carrés sans grand enjeu¹⁶⁸.

- *Passage du Nord-Ouest*

Comme nous l'avons déjà mentionné dans le chapitre précédent traitant notamment des routes maritimes arctiques, l'ouverture du passage du nord-ouest à la navigation internationale sera à la source de conflits juridiques. Le Canada revendique en effet que ce passage fait partie de ses eaux intérieures et qu'il est

¹⁶⁶ KILLABY G. : « Le grand jeu dans le Grand Nord : Remise en question de la souveraineté du Canada dans l'Arctique », *Revue militaire canadienne*, vol. 6, no. 4, hiver 2005-2006, p. 34-39.

¹⁶⁷ CARNAGHAN M. et GOODY A. : « La souveraineté du Canada dans l'Arctique », Bibliothèque du Parlement, Service d'informations et recherches parlementaires, 2006, p.5.

¹⁶⁸ LASSERRE F. : « Enjeux géopolitiques et environnementaux en Arctique », Séminaire de géopolitique : Les crises à impact global, Université Laval, Québec, Canada, 21/11/2007.

donc sujet à la souveraineté canadienne¹⁶⁹ tandis que les Etats-Unis, au même titre que la Chine, affirment qu'il fait partie des eaux internationales en sa qualité de détroit international¹⁷⁰. Le passage relie en effet manifestement une partie de la haute mer à une autre ou une zone économique exclusive à une autre. Cependant la preuve de son utilisation pour la navigation internationale reste faible en raison de la rareté des traversées effectuées. La qualification du passage du nord-ouest reste donc floue¹⁷¹.

Il n'est pas question de remettre en cause le fait que le passage du nord-ouest appartient au Canada mais bien de savoir si le Canada a le droit de décider quels navires peuvent emprunter cette voie¹⁷². La présence des navires américains, le *S.S. Manhattan* (1969, 1970) et le *Polar Sea* (1985) dans ce passage avait créé de nombreuses polémiques. Ces faits furent à la base de la *Loi sur la prévention de la pollution des zones des eaux arctiques contiguës au continent et aux îles de l'Arctique canadien* qui étend la compétence canadienne au niveau des normes écologiques sur une zone « *délimitée par le soixantième parallèle de latitude nord, le cent quarante et unième méridien de longitude ouest et une ligne en mer dont chaque point se trouve à une distance de cent milles marins de la plus proche terre canadienne* »¹⁷³. Le Canada peut ainsi interdire par ce texte le droit de passage à des navires présentant un risque pour l'environnement (cette loi a par ailleurs été reprise à l'article 234 de la Convention). Néanmoins, le Canada n'a pas les capacités de contrôler le trafic maritime dans la totalité de l'archipel canadien, notamment en ce qui concerne les capacités de déglacage. Une collaboration avec les Etats-Unis s'avérerait nécessaire afin de pouvoir appliquer cette loi en pratique.

Une solution purement juridique à la question du passage du nord-ouest semble peu probable, cependant, lorsque la fonte des glaces permettra à terme une

¹⁶⁹ Article 47, Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer.

¹⁷⁰ Article 37, Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer.

¹⁷¹ KILLABY G. : « Le grand jeu dans le Grand Nord : Remise en question de la souveraineté du Canada dans l'Arctique », *Revue militaire canadienne*, vol. 6, no. 4, hiver 2005-2006, p. 38.

¹⁷² CHARRON A. : « Le Passage du Nord-Ouest », *Revue militaire canadienne*, vol.6, no.4, hiver 2005-2006, p.41-48.

¹⁷³ Article 2 : *Loi sur la prévention de la pollution des zones des eaux arctiques*, 15/05/2008, <http://canlii.org/ca/loi/a-12/art2.html>.

navigation effective dans ces eaux, le gouvernement canadien pourrait être obligé d'accepter que des navires étrangers l'empruntent librement¹⁷⁴.

- *Etats-Unis / Canada (mer de Beaufort)*

La frontière séparant l'Alaska du Canada s'établit le long du 141° méridien, se prolongeant jusqu'à « l'océan gelé » selon les termes du Tribunal de la frontière de l'Alaska (1903). Le Canada a largement interprété ceux-ci en étendant cette ligne dans la mer de Beaufort jusqu'au pôle Nord, selon la théorie des secteurs. Cette revendication a été peu contestée au cours du XXe siècle. Les prétentions canadiennes étant aussi étayées par la « *revendication historique* » fondée sur les anciens traités (1825, 1903). Les Etats-Unis soutiennent par contre que, dans ces textes, la frontière concerne uniquement la partie terrestre. Ils s'appuient dès lors sur la méthode de l'équidistance pour délimiter cette frontière. La zone en jeu s'étend environ sur une soixantaine de kilomètres carrés et est assez prometteuse au niveau des ressources en hydrocarbures¹⁷⁵.

Ces précisions sur les principaux conflits concernant les délimitations des souverainetés nous ont permis de mieux cerner la complexité des questions se référant au droit de la mer en Arctique et des enjeux qu'elles entretiennent. Des conflits similaires ayant été résolus par un traité international en Antarctique durant les années 1950, une telle issue pourrait peut-être être envisagée également au pôle Nord ?

¹⁷⁴ **CHARRON A.** : « Le Passage du Nord-Ouest », Revue militaire canadienne, vol.6, no.4, hiver 2005-2006, p.41-48.

¹⁷⁵ **KILLABY G.** : « Le grand jeu dans le Grand Nord : Remise en question de la souveraineté du Canada dans l'Arctique », Revue militaire canadienne, vol. 6, no. 4, hiver 2005-2006, p. 31-39.

5.4. Comparaison avec le statut de l'Antarctique

A l'opposé de la planète, au pôle Sud, l'Antarctique présente des caractéristiques similaires à son voisin nordique. Climat extrême, isolement complet durant les mois d'hiver, zones quasiment inhabitées, les régions polaires montrent en effet de nombreuses similitudes. Toutefois, la comparaison se heurte une particularité fondamentale de l'Antarctique. Comme mentionné déjà plusieurs fois dans ce travail, l'Antarctique est, au contraire de l'Arctique, un continent. Ce continent, le plus méridional de la planète est entouré de l'océan Austral. L'océan Arctique, océan le plus septentrional de la planète, est quant à lui entouré des principaux continents de l'hémisphère nord. Cette distinction majeure est, comme nous allons le voir, un handicap conséquent dans l'optique de l'application de règles semblables à ces deux parties du globe.

L'Antarctique est donc un continent. Avec une superficie d'environ 14 millions de kilomètres carrés, il constitue le plus petit continent du monde. L'existence de cette « *terre du sud* » a été confirmée au début du XIXe siècle, cependant elle n'a vraiment été explorée qu'au courant du XXe siècle, principalement sur base d'expéditions scientifiques¹⁷⁶. Ne présentant aucune population indigène, la région a par contre vu fleurir les bases, stations ou autres camps saisonniers afin de supporter la recherche scientifique. Un certain nombre de pays participaient à ces activités ce qui a eu pour conséquence de faire naître des revendications territoriales sur cette terre. Afin de constituer un cadre juridique pour ce territoire, ces Etats ont donc entamé des négociations qui ont abouti en 1959 à la signature du *Traité sur l'Antarctique*, entré en vigueur en 1961¹⁷⁷.

Le *Traité sur l'Antarctique* fut conclu à Washington le 1^{er} décembre 1959 dans un contexte de guerre froide¹⁷⁸. Les pays signataires¹⁷⁹ « *reconnaissant qu'il est de*

¹⁷⁶ CIA The World Factbook, 17/05/2008, mis à jour le 15/05/2008,

<https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/ay.html>

¹⁷⁷ Institut polaire français – Paul-Emile Victor, 14/05/2008, http://www.institut-polaire.fr/ipev/les_regions_polaires/antarctique/rappels_historiques.

¹⁷⁸ **BORGERSON S.G.**: « Arctic Meltdown. The Economic and Security Implications of Global Warming », Foreign Affairs [en ligne], March/April 2008,

l'intérêt de l'humanité tout entière que l'Antarctique soit à jamais réservée aux seules activités pacifiques et ne devienne ni le théâtre ni l'enjeu de différends internationaux »¹⁸⁰. Cette orientation stratégique est en effet très présente et se retrouve dès l'article I mentionnant que « seules les activités pacifiques sont autorisées dans l'Antarctique. Sont interdites, entre autres, toutes mesures de caractère militaire telles que l'établissement de bases, la construction de fortifications, les manoeuvres, ainsi que les essais d'armes de toutes sortes ». Le contexte de l'époque est donc manifestement incomparable avec la situation contemporaine en Arctique.

Prévu initialement pour une période de 30 ans¹⁸¹, le traité s'est vu adjoindre en 1991 le *Protocole de Madrid* (Protocole au Traité sur l'Antarctique, relatif à la protection de l'environnement). Il est entré en vigueur le 14 janvier 1998 et est valable pour une période de 50 ans. Ce texte définit l'Antarctique comme « réserve naturelle, consacrée à la paix et à la science »¹⁸². Les deux textes forment le *Système de l'Antarctique*. Tout Etat peut accéder à celui-ci en tant que partie consultative.

Plus concrètement, en ce qui concerne notre question qui est d'appliquer un texte similaire afin de solutionner les conflits juridiques de l'Arctique, nous constatons que l'Antarctique a vu, par ce traité, se « geler » les revendications et autres droits territoriaux nationaux. Comme nous pouvons l'observer sur la carte 5.4, l'Antarctique a été divisé entre 7 pays dits « possessionnés », c'est-à-dire revendiquant la possession d'une partie du continent. Cette division a été faite selon la méthode des secteurs, méthode que les gouvernements soviétique, danois, norvégien et américain ont, par ailleurs, toujours refusé d'appliquer dans l'optique

<http://www.foreignaffairs.org/20080301faessay87206/scott-g-borgerson/arctic-meltdown.html>

¹⁷⁹ Les 12 Etats signataires originaux étaient l'Argentine, l'Australie, la Belgique, le Chili, la France, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, l'Afrique du Sud, le Royaume-Uni, les Etats-Unis et l'URSS.

¹⁸⁰ Traité sur l'Antarctique, http://www.institut-polaire.fr/ipev/les_regions_polaires/antarctique/contexte_politique.

¹⁸¹ Article XII, Traité sur l'Antarctique.

¹⁸² Article II, Protocole de Madrid.

d'une résolution des délimitations de l'Arctique¹⁸³. Selon que les Etats soient « possessionnés » ou « non possessionnés », la Traité peut être interprété de différentes manières¹⁸⁴ : pour les premiers, il constitue une limitation librement consentie à l'exercice de leur souveraineté tandis que pour les seconds, il fait de l'Antarctique une zone sur laquelle aucune souveraineté n'est reconnue¹⁸⁵.

Notons également que l'article VII du *Protocole de Madrid* indique que « toute activité relative aux ressources minérales, autre que la recherche scientifique, est interdite ». Les ressources en hydrocarbures existantes de la zone ne pourront donc être mises en valeur avant 2048, ce qui explique le peu d'agitation dans ce domaine en comparaison avec l'Arctique.

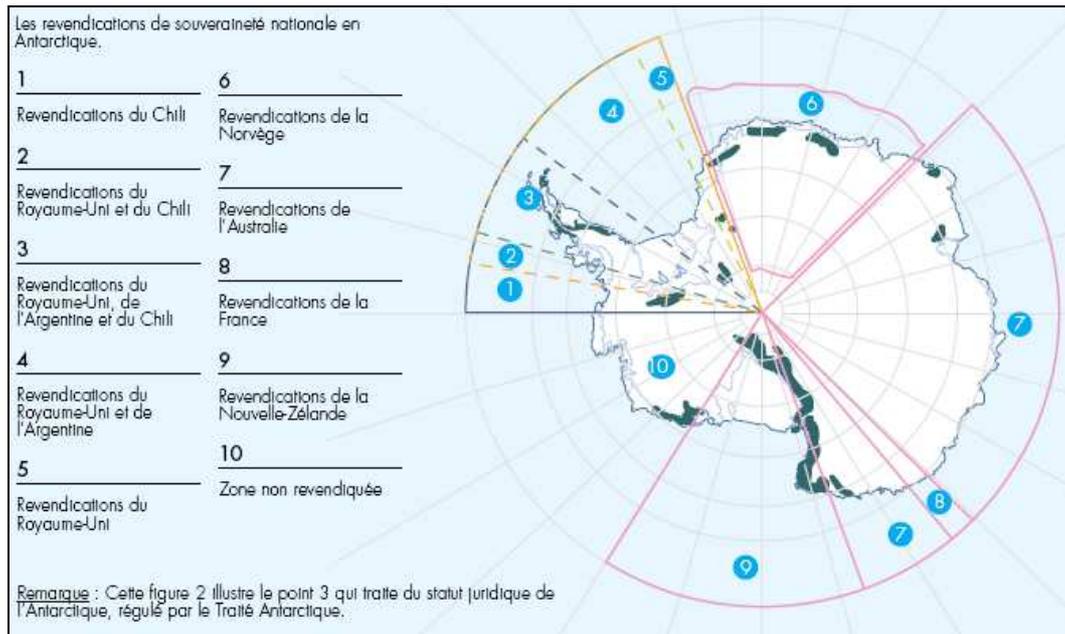
Contexte de négociation différent, méthode de division non adaptée et non acceptée, continent et non océan, éloignement des routes commerciales principales, absence d'activités d'exploitation des ressources énergétiques, tous ces éléments nous portent à croire qu'il est en effet peu probable que l'on adopte pour l'Arctique un traité comme pour l'Antarctique¹⁸⁶. La nature des enjeux étant moins importante économiquement et stratégiquement parlant, il est logique que les tensions entre Etats y soient également moindres.

¹⁸³ KILLABY G. : « Le grand jeu dans le Grand Nord : Remise en question de la souveraineté du Canada dans l'Arctique », *Revue militaire canadienne*, vol. 6, no. 4, hiver 2005-2006, p. 34.

¹⁸⁴ Article IV, Traité sur l'Antarctique.

¹⁸⁵ CHOQUET A. : « A qui appartient l'Antarctique », 12/05/2008, http://transpolair.free.fr/routes_polaires/antarctique/antarctique.htm.

¹⁸⁶ BIRGAS S. C. et McCOY V. : « Evaluation environnementale, recherche sur le changement climatique et répercussions politiques dans l'Arctique », *Rapport du Colloque Canada-Union européenne – Bruxelles*, les 15-16 mars 2004, Commission canadienne des affaires polaires, 64p.



Carte 5.3 : Les revendications de souverainetés nationales en Antarctique
Source : International Polar Foundation, 5/05/2008, <http://www.polarfoundation.org>.

5.5. Conclusion

Les questions territoriales de l'Arctique sont, comme nous l'avons analysé, au centre des débats. Qu'il s'agisse des questions d'extension de zones économiques exclusives selon les provisions de la Convention de Montego Bay ou dépendant des négociations bilatérales entre Etats, chacun essaie de se réserver la plus grande part de ce territoire. Les enjeux sont multiples mais nous pouvons cependant mettre en évidence l'importance des droits de transits maritimes et des perspectives de mises en exploitation des éventuels champs d'hydrocarbures. Deux pistes ont été étudiées afin de donner un véritable cadre juridique à cette région pour que cessent ces conflits de souverainetés. Néanmoins, qu'il s'agisse du droit de la mer ou d'un traité basé sur celui de l'Antarctique, toutes deux souffrent d'inconvénients majeurs du fait qu'elles ne sont pas adaptées aux caractéristiques de l'Arctique. Certains conflits comme les questions de transit dans les passages du nord-ouest et du nord-est trouveront sans doute une solution d'eux-mêmes si le phénomène de fonte des glaces arrive à son terme, mais généralement, une négociation entre les différentes puissances arctiques serait nécessaire afin de mettre sur place un cadre juridique spécifique à cette zone.

Conclusion

Au cours de ce travail, nous avons essayé de parcourir les principaux enjeux qui se concentrent actuellement dans la région arctique en ce début de XXI^e siècle. En les développant, nous avons tenté de mieux comprendre l'intérêt qu'ils représentent pour les puissances riveraines et non riveraines de cet océan glacial Arctique et donc de savoir pourquoi cette région du monde se trouve au centre de tant d'agitations. Afin de mener à bien cet objectif, nous nous sommes basés sur les deux grandes évolutions ayant touché l'Arctique ces dernières années : la fin de la guerre froide et la disparition progressive de la calotte glaciaire recouvrant l'océan Arctique.

Le début du travail s'est donc axé sur l'enjeu militaire et stratégique de cette région. Après avoir décrit le rôle qu'elle a joué lors des derniers conflits mondiaux, nous avons démontré qu'aujourd'hui, malgré les relations pacifiques qu'entretiennent les acteurs riverains de l'océan Arctique, la situation au pôle Nord se trouve toujours très éloignée de celle de l'Antarctique où toute activité militaire y est interdite depuis plus de cinquante ans. L'océan Arctique abrite en effet toujours des sous-marins aux capacités nucléaires malgré la fin du conflit est-ouest et fait face aujourd'hui à un processus de remilitarisation plutôt que de démilitarisation, ce qui ne signifie pas exactement la neutralité stratégique, bien au contraire.

La question du changement climatique fut ensuite abordée en tant que « *second dégel* » de l'Arctique. Comme nous avons pu le constater, la fonte de la banquise arctique est désormais un fait avéré. Déterminer la cause de cette évolution climatique n'était pas dans les objectifs de ce travail mais nous avons cependant considéré intéressant de donner quelques informations sur le passé historique de l'Arctique. Cette partie nous a révélé que cette région du monde a pu connaître à plusieurs reprises au cours de l'histoire et de la préhistoire un visage totalement différent de l'actuel. Cependant le fait est que, depuis la fin du XX^e siècle, nous

faisons face à une accélération du changement climatique accentué par les caractéristiques naturelles des régions polaires. Chaque été, la banquise atteint un nouveau minimum d'extension. Cette métamorphose de l'océan glacial Arctique a, et aura encore, des conséquences considérables sur de nombreux aspects géostratégiques et géopolitiques. Elle permettra d'ouvrir de nouvelles voies maritimes et routes internationales de commerce et rendra accessibles les importantes ressources de matières premières et plus précisément de gaz naturel et de pétrole du sous-sol arctique. Ce phénomène de fonte des glaces pourra ainsi avoir à terme des conséquences sur la stabilité internationale. Toutefois, l'hypothèse de voir un océan totalement libre de glaces est encore loin d'être d'actualité et même si elle est annoncée pour les prochaines décennies durant les périodes estivales, un océan Arctique à l'image de la mer Méditerranée n'est pas vraiment envisageable à l'heure actuelle.

Une fois ces deux facteurs déclencheurs analysés, nous nous sommes penchés sur les principales conséquences provoquées par ceux-ci, à savoir faciliter l'accès aux réserves d'hydrocarbures, permettre en partie la navigation par les routes maritimes arctiques et intensifier les débats concernant les conflits territoriaux.

Concernant les ressources en hydrocarbures, nous avons cherché à mieux cerner l'impact que ce paramètre allait avoir dans la zone arctique dans les années à venir. Malgré certaines incertitudes concernant l'étendue exacte des ressources en gaz naturel et en pétrole nous avons été en mesure d'avancer certaines certitudes : une région largement gazière, des champs principalement situés en mer et la localisation des bassins les plus prometteurs dans les mers de Barents et de Kara, sur la côte est du Groenland et dans le nord de l'Alaska. L'Arctique jouera donc, à terme, un rôle important au niveau des approvisionnements énergétiques mondiaux en gaz naturel mais ne sera pas en mesure d'assurer à lui seul la sécurité énergétique de marchés comme l'Union européenne ou les Etats-Unis. La perspective de mise en production de ces champs d'hydrocarbures est comme nous l'avons vu directement liée aux coûts qu'elle va engendrer. En raison de la distance des marchés et de la tendance de fonte des glaces qui se confirme,

l'acheminement des ressources se fera donc en grande partie via les routes maritimes arctiques.

Les passages maritimes arctiques représentent, il est vrai, un intérêt considérable pour l'économie mondiale. Qu'il s'agisse de la route contournant le continent nord-américain ou de celle longeant les côtes nordiques de la Russie, ces deux passages réduisent de façon notable les distances de navigation entre les principales villes de l'hémisphère nord. Néanmoins, tant que les conditions de navigation y seront encore aussi hostiles qu'à l'heure actuelle, leur utilisation se limitera à certains secteurs précis comme l'acheminement des hydrocarbures. La vitesse et l'ampleur de leur développement dépendra de l'évolution du phénomène de la fonte des glaces et en sera totalement dépendant. Nous avons également relevé que la route maritime nord est avantagée par rapport au passage du nord-ouest en raison des infrastructures dont elle dispose déjà ainsi que d'un climat moins extrême.

Dernier point développé, certainement le plus crucial, les questions territoriales de l'Arctique sont au cœur de toutes les discussions. En effet, leur intérêt ne cesse de prendre de l'importance au fur et à mesure que les enjeux stratégiques, environnementaux et économiques développés précédemment prennent de l'importance. Qu'il s'agisse des questions d'extension de zones économiques exclusives selon les provisions de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer ou dépendant des négociations bilatérales entre Etats, chacun essaie de s'approprier la plus grande part de ce « *territoire sans maître* ». Deux pistes ont été étudiées afin de donner un véritable cadre juridique à cette région pour que cessent ces conflits de souverainetés. Néanmoins, qu'il s'agisse du droit de la mer ou d'un traité basé sur celui de l'Antarctique, toutes deux souffrent d'inconvénients majeurs du fait qu'elles ne sont pas adaptées aux caractéristiques de l'Arctique. Certains conflits comme les questions de transit dans les passages du nord-ouest et du nord-est trouveront sans doute une solution d'eux-mêmes avec la poursuite du phénomène de fonte des glaces, mais généralement, une négociation entre les différentes puissances arctiques sera nécessaire afin de mettre sur place un cadre juridique spécifique à cette zone. Sans cela, nous

risquons de voir ces rivalités s'intensifier pouvant conduire à une instabilité dans la région. Cette confrontation offrirait cependant moins de perspectives qu'une coopération à la fois sur les secteurs juridiques, économiques, militaires et environnementaux.

Après la découverte et l'exploration, après la recherche séculaire des passages mythiques et la chasse des mammifères marins, après les priorités stratégiques de la deuxième guerre mondiale et de la guerre froide, la zone arctique est entrée à son tour dans la mondialisation où priment les intérêts économiques.

Nice, le 26 mai 2008

Table des annexes

ANNEXE I : Carte introductive aux enjeux de l'Arctique.

ANNEXE II : Projection stéréographique de l'océan Arctique.

ANNEXE III : Distribution de la population et des peuples indigènes en Arctique.

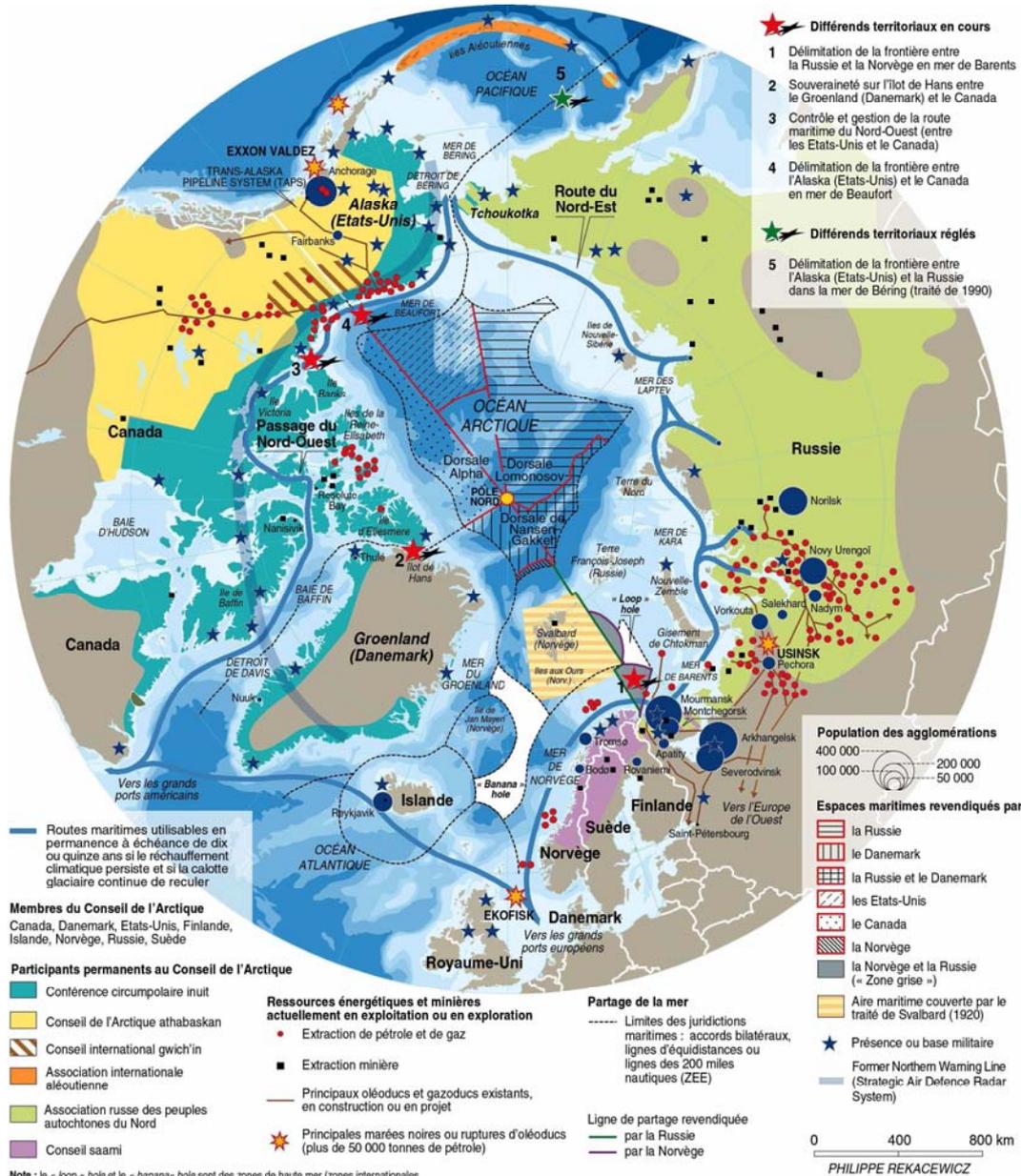
ANNEXE IV : Carte topographique de l'Arctique.

ANNEXE V : Comparaison de la banquise dans son extension minimale en 1979 et 2003.

ANNEXE VI : Carte générale de l'Arctique et de ses principales villes.

Annexes

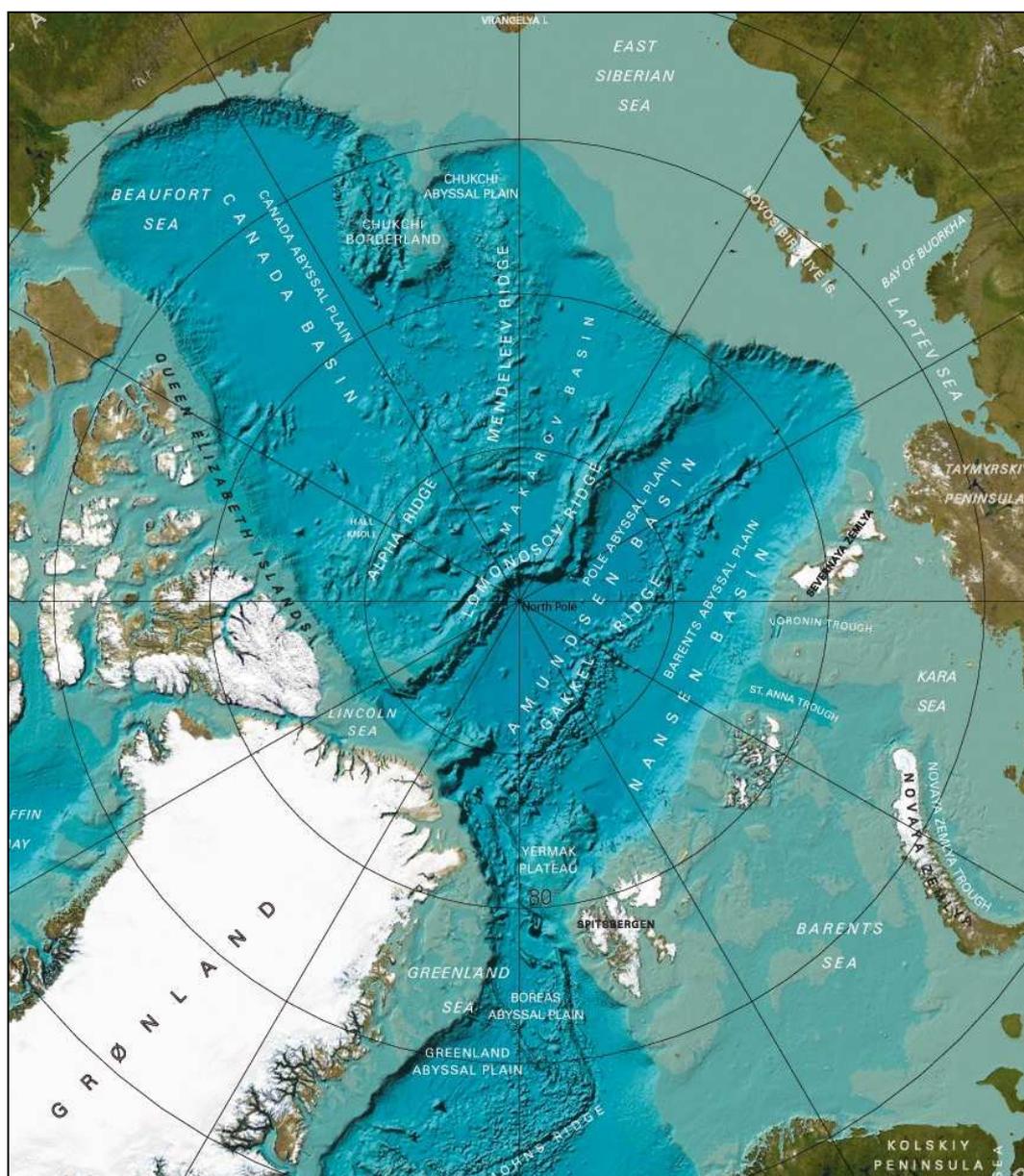
I. Carte introductive aux enjeux de l'Arctique



Sources : Conseil de l'Arctique ; Institut polaire norvégien, Permanent Participants of the Arctic Council, carte établie par Winfried Dallmann ; ministère canadien des affaires étrangères et du commerce international ; International Boundaries Research Unit Database, University of Durham (IBRU) ; Bureaux statistiques nationaux ; United States Energy Information Administration (EIA) ; National Oceanic and Atmospheric Administration (Noaa) ; Impacts of a warming Arctic, Arctic Climate Impact Assessment (ACIA) Overview Report, Cambridge University Press, 2004 ; Vital Arctic Graphics, People and Global Heritage on our last Wild Shores, Norvège, PNJE/GRID Arendal, 2005 ; Division for Oceans Affairs and Law of the Sea, Commission on the Limits of the Continental Shelf (CLCS) ; ministère norvégien des pêches et de l'énergie (Oslo, Norvège) ; Alaska Science Forum, Geophysical Institute, université d'Alaska, Fairbanks.

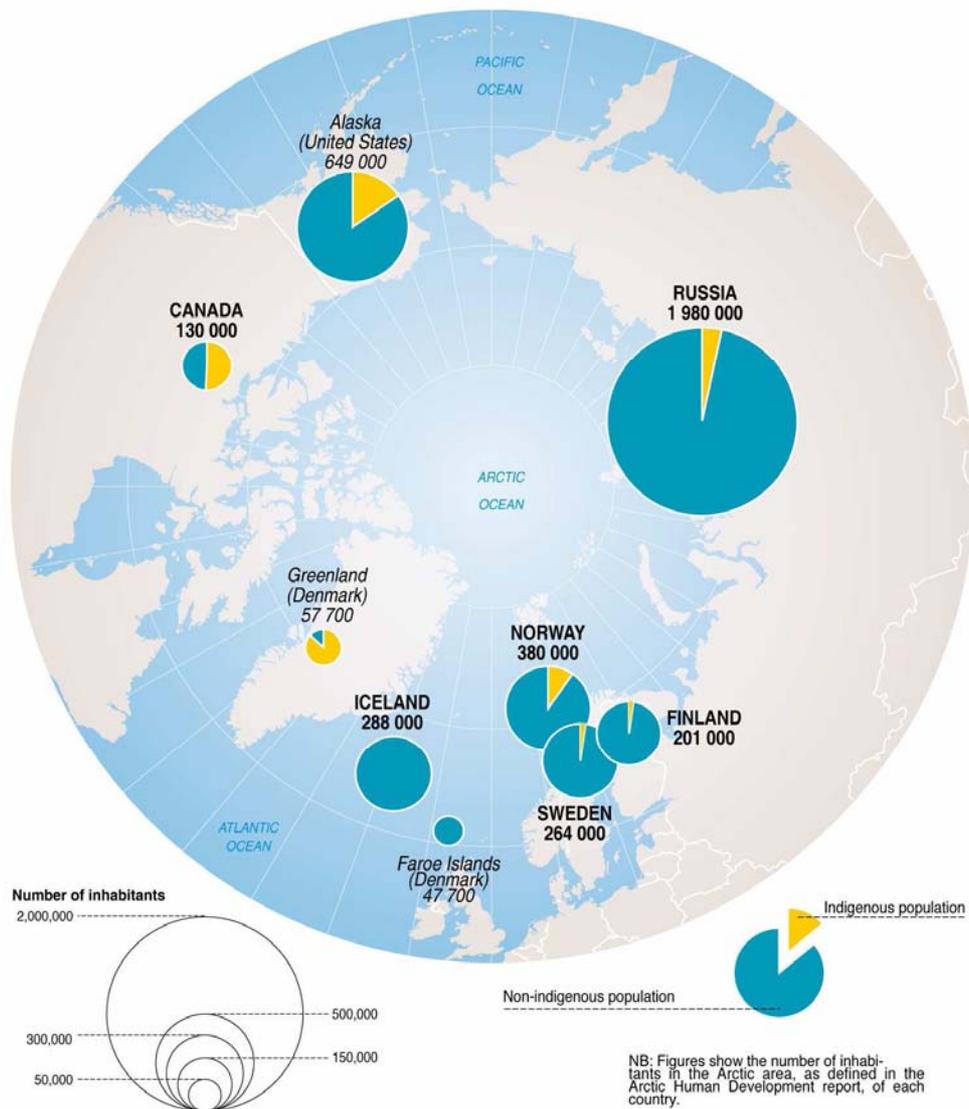
II. Projection stéréographique de l'océan Arctique

(Echelle : 1 : 25000000 à 75° latitude nord)



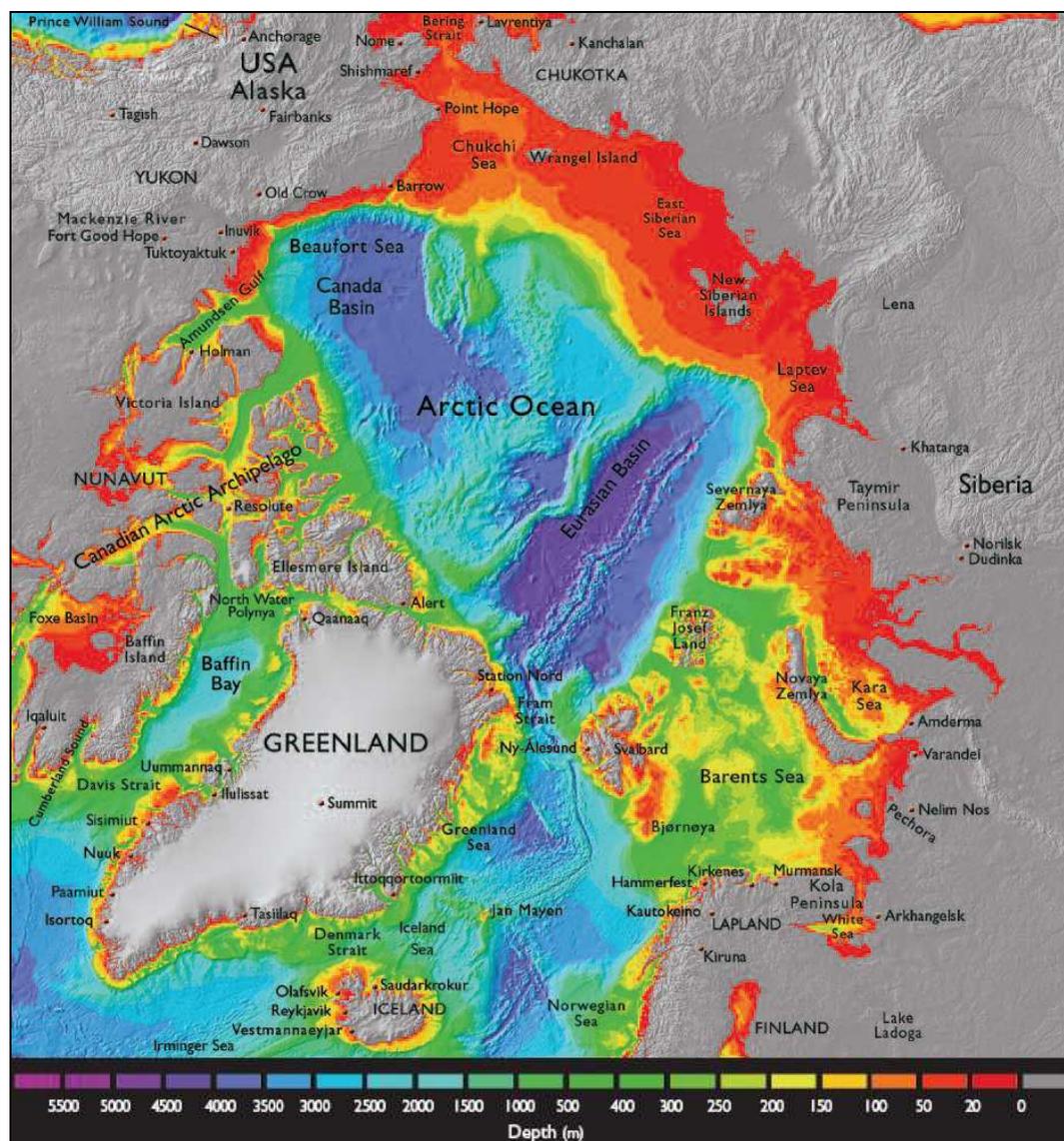
Source: GEBCO – General Bathymetric Chart of the Oceans: GEBCO World Map, 2/04/2008, <http://www.ngdc.noaa.gov/mgg/gebco/>.

III. Distribution de la population et des peuples indigènes en Arctique



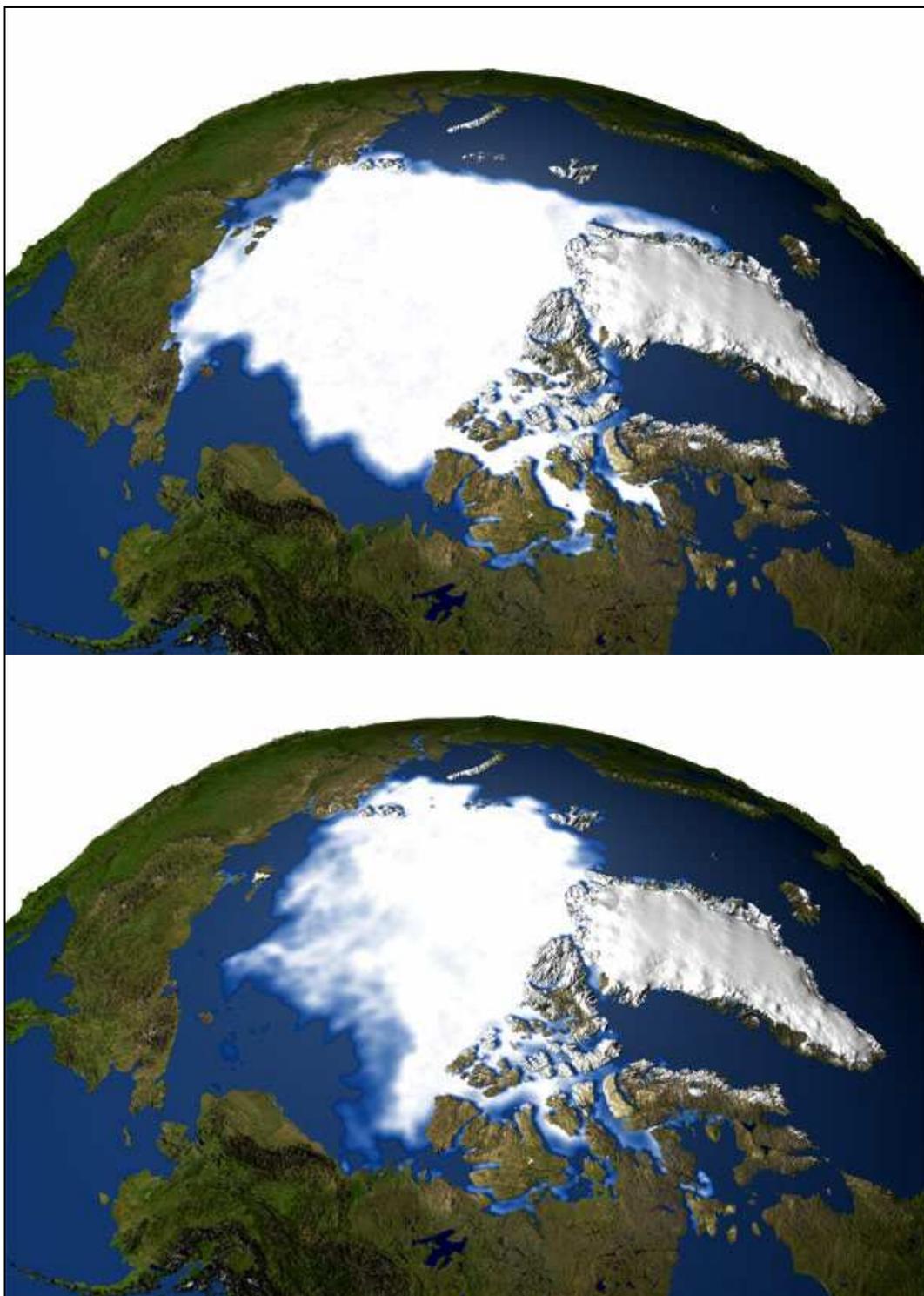
Sources: United States: US Census Bureau, 2002 and United States department of commerce 1993; Canada: Statistics Canada, 1995 and 2002; Greenland: Statistics Greenland, 1994 and 2002; Faroe Islands: Faroe Islands Statistics, 2002; Iceland: Statistics Iceland, 2002; Norway: Statistics Norway, 2002; Sweden: Statistics Sweden, 2002; Finland: Statistics Finland, 2002; Russia: State Committee for Statistics, 2003; Republican information and publication center, 1992; State committee of the Russian Federation for statistics 1992. AMAP, 1998. AMAP Assessment Report: Arctic Pollution Issues. AMAP, 1997. Arctic Pollution Issues: A State of the Arctic Environment Report. Stefansson Arctic Institute, 2004. Arctic Human Development Report.

IV. Carte topographique de l'Arctique



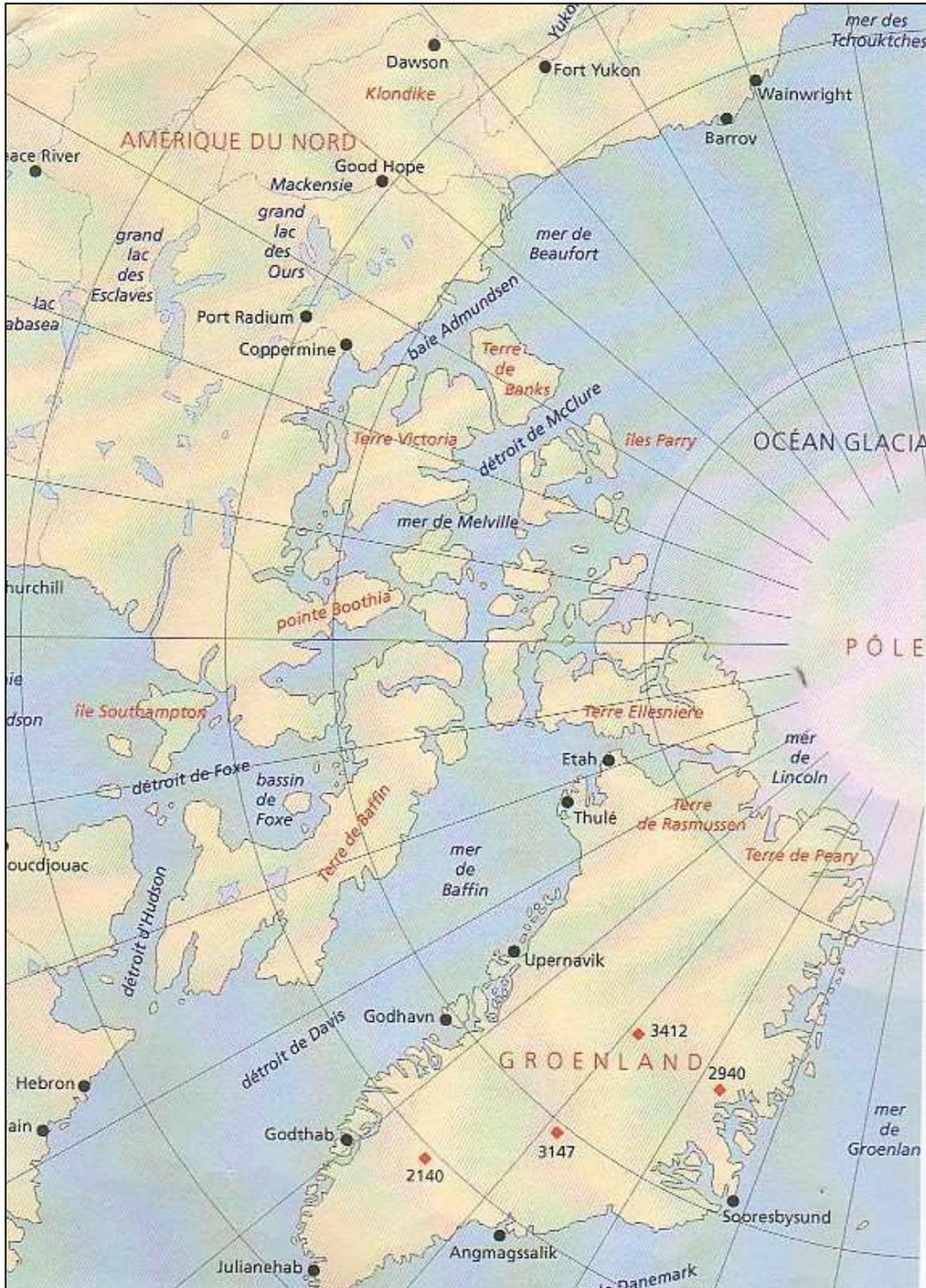
Source: Topographic features of the marine Arctic (International Bathymetric Chart of the Arctic Ocean; <http://www.ngdc.noaa.gov/mgg/bathymetry/arctic/arctic.html>).

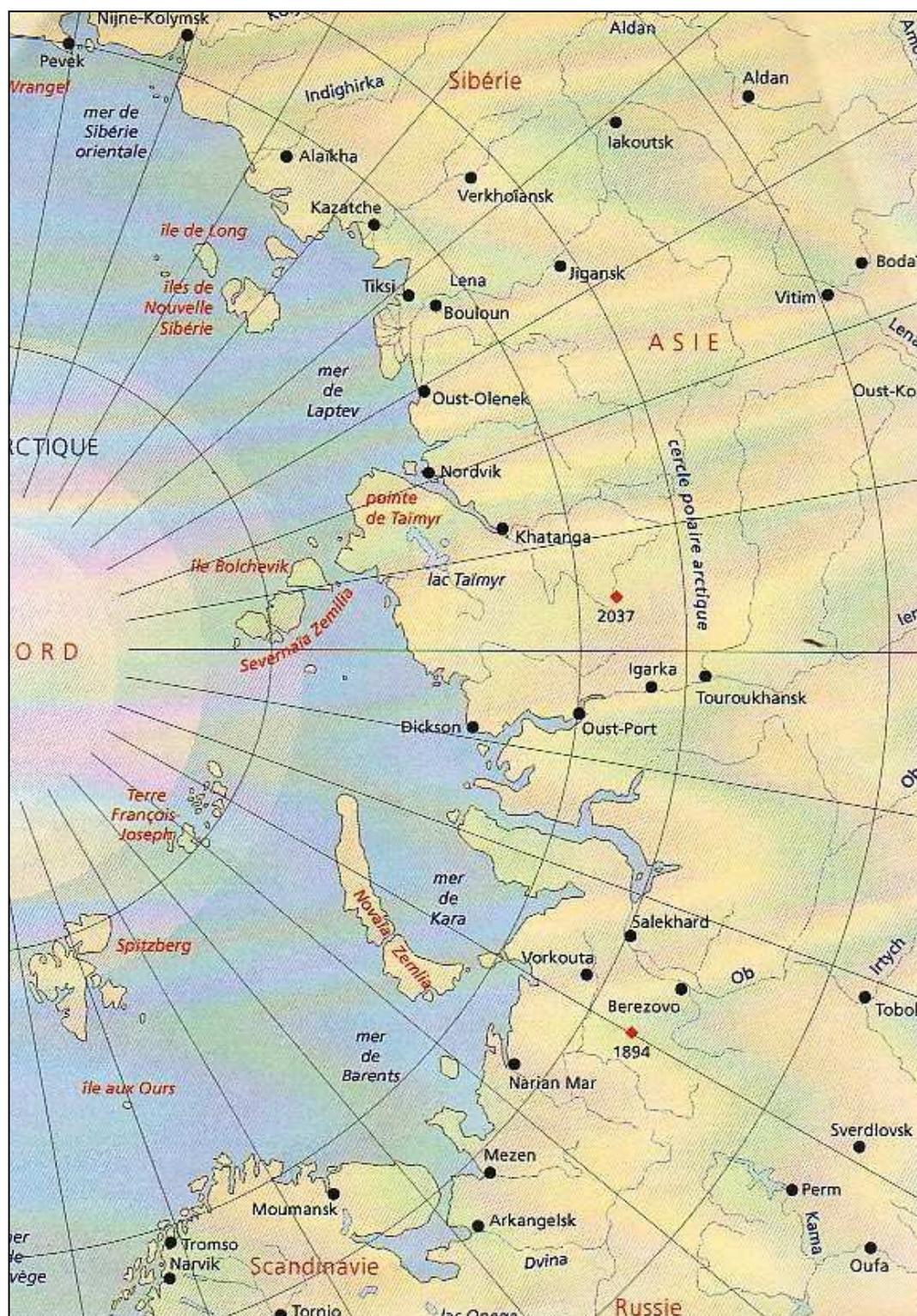
V. **Comparaison de la banquise dans son extension minimale en 1979 et 2003**



Source : NASA, 23/10/2003,
<http://www.nasa.gov/centers/goddard/news/topstory/2003/1023esuice.html>.

VI. Carte générale de l'Arctique et de ses principales villes





Source : DE CLAUSSONNE G. M. : « L'Arctique comme zone stratégique : Les évolutions géopolitiques et les enjeux », CEDOC, Ministère de la Défense, Paris, p.37 et 38.

Bibliographie

Ouvrages

BESNAULT Amiral : *Géostratégie de l'Arctique*, Economica, Paris, 1992, 433p.

BIRGAS Stevan C. et McCOY Vickie : *Evaluation environnementale, recherche sur le changement climatique et répercussions politiques dans l'Arctique*, Rapport du Colloque Canada-Union européenne – Bruxelles, les 15-16 mars 2004, Commission canadienne des affaires polaires, 64p.

BOUSSENA Sadek, PAUWELS Jean-Pierre, LOCATELLI Catherine, SWARTENBROEKX Carine : *Le défi pétrolier : Questions actuelles du pétrole et du gaz*, Editions Vuibert, Paris, 2006, 394 p.

CHEVALIER Jean-Marie : *Les grandes batailles de l'énergie. Petit traité d'une économie violente*, Gallimard, Paris, 2004, 472 p.

LABRECQUE Georges : *Les frontières maritimes internationales – géopolitique de la délimitation en mer*, L'Harmattan, Condé-sur-Noireau (France), 2004, 531p.

MÖLLER Frank et PEHKONEN Sami: *Encountering the North. Cultural Geography, International Relations and Northern Landscapes*, Ashgate Publishing, Cornwall (Great Britain), 304p.

MULVANEY Kieran: *At the Ends of the Earth: A History of the Polar Regions*, Shearwater Books, Island Press, Washington, 2001, 300p.

NORDQUIST Myron H., MOORE John Norton, SKADIROV Alexander S.: *International Energy Policy, the Arctic and the Law of the Sea* (Center for Oceans Law and Policy), Brill Academic Publishers, Leiden (Pays-Bas), 2005, 339p.

STANDLEE David M.: *Oil, Globalization, and the War for the Arctic Refuge*, State University of New-York Press, Albany, 2006, 209p.

Mémoire

DE CLAUSONNE Guillaume Martin: *L'Arctique comme zone stratégique : Les évolutions géopolitiques et les enjeux*, Collège interarmées de défense, CEDOC (Centre de documentation de l'Ecole militaire), Ministère de la Défense, Paris, 48p. Disponible sur :

http://www.cedoc.defense.gouv.fr/IMG/pdf/GEOPOLITIQUE_ARCTIQUE_1_.pdf.

Revue scientifique

RESEARCH*EU (Magazine de l'espace européen de la recherche) : *Réchauffement : il est trop tard pour attendre*, Commission européenne, Bruxelles, n°52, juin 2007, 43p.

Internet

Publications électroniques

ACIA: *Impacts of a warming Arctic: Arctic Climate Impact Assessment*, Cambridge University Press, Cambridge, 2004, 140p. Disponible sur: <http://www.acia.uaf.edu/pages/overview.html>.

ACIA: *Arctic Climate Impact Assessment 2005*, Cambridge University Press, Cambridge, 2005, 1042p. Disponible sur:
<http://www.acia.uaf.edu/pages/scientific.html>.

BAEV Pavel : *Russia's Race for the Arctic and the New Geopolitics of the North Pole*, The Jamestown Foundation, Washington DC, October 2007, 17p. Disponible sur: <http://www.jamestown.org/docs/Jamestown-BaevRussiaArctic.pdf>.

BP, British Petroleum: *Statistics 2006*, 48 p. Disponible sur:
<http://www.bp.com/multipleimagesection.do?categoryId=6840&contentId=7021557>.

CARNAGHAN Matthew et GOODY Allison : *La souveraineté du Canada dans l'Arctique*, Bibliothèque du Parlement, Service d'informations et recherches parlementaires, 2006, 15p. Disponible sur :
<http://www.parl.gc.ca/information/library/PRBpubs/prb0561-f.pdf>.

CEDOC (Centre de documentation de l'Ecole militaire) : *Bulletin d'Etudes de la Marine*, n°36, janvier 2007, 121p. Disponible sur :
http://www.cedoc.defense.gouv.fr/IMG/pdf/BEM_n_36.web.pdf.

CHARRON Andrea : *Le Passage du Nord-Ouest*, Revue militaire canadienne, vol.6, no.4, hiver 2005-2006, p.41-48. Disponible sur :
http://www.journal.dnd.ca/frgraph/Vol6/no4/06-North3_f.asp.

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES : *Livre vert. Une stratégie européenne pour une énergie sûre, compétitive et durable*, Bruxelles, 2006, 23 p. Disponible sur : http://ec.europa.eu/energy/green-paper-energy/index_fr.htm.

CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE : *Climate change and international security*, Bruxelles, 3/03/2008, 8p. Disponible sur :

http://ec.europa.eu/external_relations/cfsp/doc/climate_change_international_security_2008_en.pdf.

GODZIMIRSKI Jakub M. : *Grands enjeux dans le Grand-Nord. Les relations Russie-Norvège et leurs implications pour l'UE*, Russie.Nei.Visions n°25, décembre 2007, IFRI (Paris), 28p. Disponible sur :

http://www.ifri.org/files/Russie/ifri_russie_norway_Godzimirski_FRA_dec2007.pdf.

HUEBERT Rob : *Un regain d'intérêt pour la sécurité de l'Arctique canadien*, Revue militaire canadienne, vol.6, no. 4, hiver 2005-2006, 30p.

Disponible sur : http://www.journal.dnd.ca/frgraph/Vol6/no4/04-North1_f.asp.

HUEBERT Rob : *La sécurité maritime dans l'Arctique canadien : Reprise des activités dans le troisième océan du Canada*, Revue militaire canadienne, vol.8, no. 2, été 2007, p. 9-16. Disponible sur :

http://www.journal.forces.gc.ca/frgraph/Vol8/no2/04-huebert_f.asp.

KESKITALO Carina : *International Region-Building : Development of the Arctic as an International Region*, Cooperation and Conflict 2007, Vol. 42, No. 2, p. 187-205, (SAGE Publications). Disponible sur:

<http://cac.sagepub.com/cgi/content/abstract/42/2/187>.

KILLABY Guy : « *Le grand jeu dans le Grand Nord* » : *Remise en question de la souveraineté du Canada dans l'Arctique*, Revue militaire canadienne, vol. 6, no. 4, hiver 2005-2006, p. 31-40.

Disponible sur : http://www.journal.forces.gc.ca/frgraph/vol6/no4/05-North2_f.asp.

LASSERRE Frédéric : *Fonte des glaces arctiques dans le passage du nord-ouest : quel avenir pour la souveraineté canadienne ?*, Policy option, novembre 2004. Disponible sur : <http://www.irpp.org/po/archive/nov04/lasserre.pdf>.

LASSERRE Frédéric: *De nouvelles routes maritimes dans l'Arctique? Géopolitique des Passages du Nord-ouest et du Nord-est*, Le Cercle Polaire, 2007. Disponible sur : http://www.lecerclepolaire.com/art_f_lasserre_routes_maritimes_arctique_01-2007.htm.

LASSERRE Frédéric et RIVARD Caroline : *L'exploitation des ressources naturelles du sous-sol dans l'Arctique : vers une rapide extension ?*, Le Cercle Polaire, 2007. Disponible sur : http://www.lecerclepolaire.com/art_f_lasserre_ressources2.htm.

LASSERRE Frédéric: *Oil in the Arctic: the rush for the new riches?*, Université Laval, Ottawa, 29/10/2007, 18p. Disponible sur: <http://www.wilsoncenter.org/events/docs/Lasserre%20presentation.pdf>.

LASSERRE Frédéric: *Enjeux géopolitiques et environnementaux en Arctique*, Compte-rendu du séminaire de géopolitique : « Les crises à impact global », Université Laval, Québec, Canada, 21/11/2007, 7p. Disponible sur : http://www.geostrategie.ens.fr/impacts/compte-rendu_Lassere.pdf.

SHADWINCK Martin : *Le temps du Nord*, Revue militaire canadienne, vol.3, n°1, printemps 2007, p.103 et 104. Disponible sur : http://www.journal.forces.gc.ca/frgraph/vol8/no1/17-shadwick_f.asp.

SKREBOWSKI Chris : *Chris Skrebowski responds to CERA report debunking Peak Oil 'Theory'*, Open letter published the 22/12/2006, Petroleum Review. Disponible sur: <http://www.aspo-ireland.org/index.cfm?page=speakerArticles&rbId=5>.

U.S. ARCTIC RESEARCH COMMISSION: *Advancing Oil Spill Response in Ice-Covered Waters*, mars 2004, 28p. Disponible sur:

<http://www.arctic.gov/files/OilInIceReport.pdf>.

VITEBSKY Piers: *L'Arctique à titre de pays*, The Arctic is, 20/05/2008.

Disponible sur :

http://www.thearctic.is/articles/overviews/homeland/franska/kafli_0201.htm.

WINKELMANN Ingo : *Wem gehört die Arktis ?*, Stiftung Wissenschaft und Politik – Aktuell 56, November 2007, Deutsche Institut für Internationale Politik und Sicherheit, Berlin, 8p. Disponible sur:

http://www.swp-berlin.org/de/common/get_document.php?asset_id=4455.

Articles de périodiques en ligne

BASKIN Brian: *Northern Exposure*, The Wall Street Journal [en ligne], 11/08/2007, <http://online.wsj.com/article/SB120248502242853917.html>.

BORGERSON Scott G.: *Arctic Meltdown. The Economic and Security Implications of Global Warming*, Foreign Affairs [en ligne], March/April 2008, <http://www.foreignaffairs.org/20080301faessay87206/scott-g-borgerson/arctic-meltdown.html>.

BRETT Patricia: *Global warming opens Arctic seabed to the search for oil and gas*, International Herald Tribune [en ligne], 30/10/2007,

<http://www.iht.com/articles/2007/10/30/business/renarct.php>.

CHOQUET Anne : *A qui appartient l'Antarctique ?*, Transpol'air, 12/05/2008, http://transpolair.free.fr/routes_polaires/antarctique/antarctique.htm.

CHOSSUDOVSKY Michel : *La Russie et les Etats-Unis s'engagent simultanément dans des exercices militaires d'envergure. Une nouvelle Guerre Froide ?*, Mondialisation.ca, 17/10/2007,
<http://www.mondialisation.ca/index.php?context=viewArticle&code=CHO20071017&articleId=7110>.

DRAWBAUGH Kevin: *U.S. Senate panel backs Law of the Sea Treaty*, Reuters, 31/10/2007, <http://www.reuters.com/article/latestCrisis/idUSN31335584>.

DUFOUR Jules: *L'Arctique, un espace convoité: la militarisation du Nord canadien*, Mondialisation.ca, 26/07/2007,
<http://www.mondialisation.ca/index.php?context=va&aid=6404>.

DUFOUR Jules : *L'Arctique, militarisation ou coopération pour le développement ?*, Mondialisation.ca, 31/07/2007,
<http://www.mondialisation.ca/index.php?context=va&aid=6417>.

FROLOV Vladimir: *The Coming Conflict in the Arctic*, Global Research [en ligne], 17/07/2007, www.globalresearch.ca/PrintArticle.php?articleId=6344.

ISEMAN Peter A.: *Lifting the Ice Curtain*, The New-York Times [en ligne], 23/10/1988,
<http://query.nytimes.com/gst/fullpage.html?res=940DEFDF103EF930A15753C1A96E948260>.

KOPP Dominique: *Début de guerre froide sur la banquise*, Le Monde Diplomatique [en ligne], Septembre 2007, p. 4 et 5, <http://www.monde-diplomatique.fr/2007/09/KOPP/15106>.

KRAUSS Clifford, LEE MYERS Steven, REVKIN C. Andrew et ROMERO Simon: *The Big Melt: As Polar Ice Turns to Water, Dreams of Treasure Abound*, The New-York Times [en ligne], 10/10/2005, <http://www.nytimes.com/2005/10/10/science/10arctic.html>.

LASSERRE Frédéric : *Le Passage du Nord-Ouest n'est pas une future autoroute maritime*, Le Devoir [en ligne], Montréal, 22/01/2007, p.A7, <http://www.ledevoir.com/2007/01/22/128205.html>.

PELLETIER Emilien: *Il faut démilitariser l'Arctique*, CEPES (Centre d'Études des politiques étrangères et de sécurité), 10/08/2007, <http://www.er.uqam.ca/nobel/cepes/spip.php?article940>.

SCHMID Randolph: *Major Arctic sea ice melt is expected this summer*, The Associated Press, Physorg.com, 2/05/2008, <http://www.physorg.com/news128960273.html>.

STOWERS Don: *Wood Mackenzie downgrades Arctic as energy supply source*, Oil&Gas Financial Journal [en ligne], décembre 2006, http://www.ogfj.com/display_article/278928/120/ARCHI/none/none/2/Wood-Mackenzie-downgrades-Arctic-as-energy-supply-source/.

TIMIRAOS Nick: *Arctic Thaw Defrosts a Sea Treaty*, The Wall Street Journal [en ligne], 3/11/2007, <http://online.wsj.com/article/SB119405742998381358.html>.

VIDAL Florian : *Russie - Scandinavie : coopération pour le partage de l'Arctique*, Regard sur l'Est, 15/10/2007, http://www.regard-est.com/home/breve_contenu.php?id=770&PHPSESSID=eaa#top.

WADLOW Rene: *Arctic Oil and the Law of the Seize*, Toward Freedom, 29/08/2007, <http://towardfreedom.com/home/content/view/1109/64/>.

WÜST Christian: *How long Siberia's Gas last?*, Spiegel Online [en ligne], 18/12/2007, <http://www.spiegel.de/international/world/0,1518,524140,00.html>.

ZABARENKO Deborah : *Ressources énergétiques : vers une nouvelle guerre froide dans l'Arctique ?*, Contre Info.info [en ligne], 9/03/2008, http://contreinfo.info/article.php3?id_article=1810 .

X: *Researchers downgrade Arctic's oil reserves*, Midland Reporter-Telegram, 11/04/2008, <http://www.mywesttexas.com/site/news.cfm?newsid=17421847>.

X: *Arctic melt gets U.S. to move on sea treaty*, Associated Press [en ligne], 4/10/2007, <http://www.msnbc.msn.com/id/21131181/>.

X : *Guerre « froide » au pôle Nord*, COMAGUER, Bulletin n°170 – semaine 34, publié par Mondialisation.ca [en ligne], 22/08/2007, <http://www.mondialisation.ca/index.php?context=va&aid=6602>.

Sites internet

AMAP, Arctic Monitoring and Assessment Programme:
<http://www.amap.no/>.

API, Année polaire internationale, 7/05/2008 :
<http://www.annee-polaire.fr/api>.

Arctic Council, 4/05/2008:
<http://arctic-council.org/article/about>.

ARCTIC STAT Circumpolar Database:
<http://www.arcticstat.org/>.

Barents Euro-Arctic Council, 4/05/2008:

<http://www.beac.st/>.

CERA, Cambridge Energy Research Associates:

<http://www.cera.com>.

CIA The World Factbook, 29/04/2008, mis à jour le 15/04/2008:

<https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/>.

Council of the Baltic Sea States, 4/05/2008:

<http://www.cbss.st/>.

Encyclopédie Microsoft Encarta, 17/05/2008:

<http://fr.encarta.msn.com>.

Fugro Robertson:

<http://www.fugro-robertson.com>.

GEBCO – General Bathymetric Chart of the Oceans: GEBCO World Map,
2/04/2008,

<http://www.ngdc.noaa.gov/mgg/gebco/>.

INSROP, International Northern Sea Route Programme:

<http://www.fni.no/insrop/>.

Institut polaire français – Paul-Emile Victor, 14/05/2008 :

<http://www.institut->

[polaire.fr/ipev/les_regions_polaires/antarctique/rappels_historiques](http://www.institut-polaire.fr/ipev/les_regions_polaires/antarctique/rappels_historiques).

International Polar Foundation, 5/05/2008:

<http://www.polarfoundation.org>.

IPY, International Polar Year, 17/05/2008:

<http://www.ipy.org/>.

NASA, National Aeronautics and Space Administration, 3/08/2006:

http://www.nasa.gov/vision/earth/environment/ice_sheets.html.

Nordic Council/Nordic Council of Ministers, 4/05/2008:

http://www.norden.org/nr/uk/3-1-4-0-om_nr.asp.

Northern Dimension, European Commission – External Relations, 4/05/2008, mis à jour en octobre 2007 :

http://ec.europa.eu/external_relations/north_dim/.

Oceans and Law of the Sea, Division for Ocean Affairs and the Law of the Sea, 10/05/2008:

<http://www.un.org/Depts/los/index.htm>.

USGS, United States Geological Survey:

<http://www.usgs.gov/>.

Wood Mackenzie:

<http://www.woodmacresearch.com>.

Articles de presse

DUPONT Gaëlle : *Les zones arctiques sont menacées à cause de leurs richesses pétrolières et gazières*, Le Monde, 7/11/2006, p.8.

GALUS Christiane : *Pôles terrestres : L'état d'urgence est décrété*, Le Monde, 2/03/2007, p.20 et 21.

PELOUAS Anne: *L'Arctique canadien, nouvel enjeu géostratégique*, Le Monde, 27/05/2006, p.24.

PELOUAS Anne : *Le Canada réagit aux revendications russes et entend renforcer sa présence dans l'Arctique*, Le Monde, 12-13/08/2007, p.5.

PILKINGTON Ed : *Ottawa veut se payer l'Arctique*, Courrier international n°872, 19-25/07/2007, p.21.

POSNER Eric: *The New Race for the Arctic*, The Wall Street Journal, 3/08/2007.

SERENI Jean-Pierre : *Les Etats s'emparent de l'arme pétrolière*, Le Monde Diplomatique, mars 2007, n°636, p. 1.

Séminaires et conférences

ROETTSCHES-DUBOIS Dagmar: *Introduction to International Relations*, Module « Relations internationales », Institut Européen des Hautes Etudes Internationales, 2007/2008.

THE ARCTIC FRONTIERS: Out of the Blue, *Conférence annuelle - Arctic Frontiers 2008*, Tromsø, Norvège. Webcasts disponibles sur : <http://www.uvett.uit.no/arcfrontiers08/>.

Personnes-contacts

HEIN Werner: Senior Counsel - Mayer Brown, Professeur invité à l'Institut Européen des Hautes Etudes Internationales, 15/02/2008.

LAHERRERE Jean: Géologue géophysicien, Intervenant au Club de Nice – Energie et Géopolitique (Forum 2007), 16/02/2008.

ROUSSEL Stéphane: Département de Science politique, UQAM (Université du Québec à Montréal), Chaire de recherche du Canada en politiques étrangères et de défense canadiennes, 20/03/2008.

Table des cartes, graphiques et tableaux

I. Cartes

Carte 1.1 : Carte de l'océan Arctique.....	9
Carte 1.2 : Frontières de la zone arctique.....	11
Carte 1.3 : Traité de Tordesillas, 1494.....	13
Carte 2.1 : Détroit de Béring.....	24
Carte 3.1 : Extension minimale de la banquise arctique en septembre 1982, 2005 et 2007.....	33
Carte 3.2 : Projections de l'évolution de la banquise arctique.....	35
Carte 4.1 : Carte des bassins de l'Arctique.....	41
Carte 4.2 : Carte des bassins de l'Arctique (2).....	42
Carte 4.3 : Routes d'exportation des hydrocarbures de l'Arctique (pipelines et routes maritimes).....	45
Carte 4.4 : Routes maritimes arctiques.....	47
Carte 4.5 : Le Passage du Nord-Ouest.....	50
Carte 4.6 : La Route maritime du Nord.....	53
Carte 5.1 : Zones maritimes définies par le droit de la mer.....	62
Carte 5.2 : La frontière Norvège/Russie en mer de Barents.....	64
Carte 5.3 : Les revendications de souverainetés nationales en Antarctique.....	71

II. Graphiques

Graphique 3.1 : Températures relevées en Arctique, de 1900 au présent.....	32
Graphique 3.2 : Observation de l'évolution de l'extension de la banquise arctique par saison, de 1900 au présent.....	34
Graphique 4.1 : Des ressources aux réserves.....	39

III. Tableaux

Tableau 4.1 : <i>Distances entre ports (km), selon la route maritime</i>	46
Tableau 4.2 : <i>Trafic maritime de la Route maritime du nord</i>	51
Tableau 5.1 : <i>Chronologie de la ratification de la convention du Droit de la mer - États riverains de l'océan Arctique</i>	58

Table des matières

Avant-propos	2
Sommaire	3
Introduction	4
Chapitre I : Généralités	7
1.1. Introduction.....	7
1.2. La « Méditerranée polaire ».....	7
1.3. L'Arctique au sens large.....	9
1.4. Terra incognita.....	12
1.5. Particularités de la région arctique.....	14
1.5.1. Climat.....	14
1.5.2. Banquise.....	15
1.5.3. Pergélisol.....	16
1.5.4. Population.....	16
1.6. Acteurs contemporains : Etats et institutions internationales.....	17
1.6.1. Les Etats riverains.....	17
1.6.2. Le Conseil des Etats de la mer Baltique.....	20
1.6.3. Le Conseil euro-arctique de Barents.....	20
1.6.4. Le Conseil nordique.....	21
1.6.5. Le Conseil de l'Arctique.....	22
1.6.6. La Dimension nordique.....	22
1.6.7. API – Année polaire internationale.....	23
Chapitre II : Enjeu militaire et stratégique	24
2.1. Introduction.....	24
2.2. Guerre froide : un rôle stratégique.....	24
2.3. Transformation du contexte de sécurité de la région.....	26
2.4. Vers une re-militarisation de l'Arctique ?.....	28
Chapitre III : Changement climatique	30
3.1. Introduction.....	30
3.2. Histoire et évolution climatique de la région.....	30
3.3. Evolution climatique récente – Fonte des glaces.....	31
3.4. Conséquences du changement climatique.....	35
Chapitre IV : Potentiel énergétique et routes maritimes	38
4.1. Introduction.....	38
4.2. Principaux champs pétrolifères et gaziers.....	38

4.2.1.	<i>Préambule</i>	38
4.2.2.	<i>Estimation des ressources</i>	40
4.2.3.	<i>Perspectives de mise en exploitation et marchés potentiels</i>	44
4.3.	Routes maritimes arctiques	46
4.3.1.	<i>Préambule</i>	46
4.3.2.	<i>Passage du Nord-Ouest</i>	47
4.3.3.	<i>Passage du Nord-Est et Route Maritime du Nord</i>	50
4.3.4.	<i>Le « Pont arctique »</i>	53
4.4.	Risques environnementaux et autres questions éthiques	54
4.5.	Conclusion	55
Chapitre V : Problèmes territoriaux		57
5.1.	Introduction	57
5.2.	Introduction au Droit de la mer	57
5.3.	Conflits territoriaux en cours	63
5.4.	Comparaison avec le statut de l'Antarctique	68
5.5.	Conclusion	71
Conclusion		72
Table des annexes		76
Annexes		77
I.	Carte introductive aux enjeux de l'Arctique	77
II.	Projection stéréographique de l'océan Arctique	78
III.	Distribution de la population et des peuples indigènes en Arctique	79
IV.	Carte topographique de l'Arctique	80
V.	Comparaison de la banquise dans son extension minimale	81
VI.	Carte générale de l'Arctique et de ses principales villes	82
Bibliographie		84
Ouvrages	84
Mémoire	85
Revue scientifique	85
Internet	85
<i>Publications électroniques</i>	85
<i>Articles de périodiques en ligne</i>	89
<i>Sites internet</i>	92
Articles de presse	94
Séminaires et conférences	95
Personnes-contacts	95
Table des cartes, graphiques et tableaux		97
I.	Cartes	97

II. Graphiques	97
III. Tableaux.....	98
Table des matières	99